

# Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2017



**2017** Nouvelle cour des Moulins souterrains du Col-des-Roches



## TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL	24
SERVICE DES FINANCES	26
INFORMATIQUE	42
CULTURE	48
RESSOURCES HUMAINES	50
MUSÉE DES BEAUX-ARTS	58
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES	71
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE	78
BIBLIOTHEQUE DES JEUNES	80
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS	82
INSTRUCTION PUBLIQUE	85
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE	91
CENTRE D'ORTHOPHONIE	93
CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE	95
GUICHET SOCIAL REGIONAL	102
GARAGE	108
VOIRIE	108
SPORTS	
STATION D'ÉPURATION	113
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	118
IMMEUBLES	124
CONTROLE DES HABITANTS	130
ETAT CIVIL	138
OFFICE DU TRAVAIL	141
ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE	145
OFFICE DU LOGEMENT	147
SÉCURITÉ PUBLIQUE	149
ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS	153
BUREAU D'OBSERVATION - COSC	155
SERVICE DES EAUX	158
ECLAIRAGE PUBLIC	165

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil général s'est réuni à 10 reprises en 2017 : les 25 janvier, 23 février, 29 mars, 17 mai, 7 juin, 16 juin, 30 août, 9 novembre, 14 novembre (séance commune avec le Conseil général de La Chaux-de-Fonds) et 6 décembre.

Le législatif a adopté 13 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance d'un rapport d'information (le 17 mai, à l'appui de la réévaluation du patrimoine administratif et financier).

Le législatif a adopté 2 rapports de commissions.

Le Conseil communal a retiré 2 rapports :

- 7 juin : demande de crédit de Fr. 24'700'000.- pour la construction d'une piscine couverte au Communal, et de Fr. 146'000.- pour le chauffage de la halle polyvalente, pour le renvoyer en commission, ce qui a été accepté à l'unanimité par le législatif.
- 6 décembre : abrogation du règlement général de la structure préscolaire communale du 1<sup>er</sup> octobre 2014 dans le cadre de la fermeture de la crèche de L'Etoile.

De plus, le législatif a refusé par 17 voix contre 15 et 1 abstention un rapport du Conseil communal (9 novembre : classement de la motion 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle », du 16 juin 2017).

Enfin, le Conseil général a adopté 15 arrêtés et 5 règlements (voir ci-après).

## Séance commune des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Le 14 novembre, les législatifs du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont réunis au Locle.

Lors de cette séance, les législatifs ont adopté le rapport relatif à la création d'un règlement communal d'exécution de la loi sur l'approvisionnement en électricité et d'utilisation du fonds communal de l'énergie et adopté ledit règlement. Ils ont également classé les motions et postulats suivants :

- Motion du 8 mars 2006 déposée lors d'une séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle par les représentants des Verts, du PS et du POP des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds: Création d'un réseau efficace de transports publics entre Morteau et La Chaux-de-Fonds.
- Motion du 20 octobre 2010 déposée lors d'une séance commune des législatifs de La Chauxde-Fonds et du Locle par les groupes des Verts : Diminution de la consommation de l'électricité.
- Postulat du 28 juin 2007 déposé lors de la séance commune des législatifs de La Chaux-de-Fonds et du Locle, lié au rapport des Conseils communaux relatif à la fusion de SIM Services Industriels des Montagnes Neuchâteloises SA et des Services Industriels de la Ville de Neuchâtel ainsi qu'à la reprise de Gaz (neuchâtelois) SA GANSA, par M. André Frutschi et consorts pour les groupes des Verts de La Chaux-de-Fonds et du Locle, appuyé par le groupe POP du Locle : Pour un Service de l'énergie intercommunal ou des Montagnes neuchâteloises.
- Postulat du 8 septembre 2010 (séance commune La Chaux-de-Fonds Le Locle), dans le cadre de la discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle, postulat du POP (modifié): Etude de solutions pour intégrer les partis dans la commission d'experts.

Les interpellations suivantes ont également été déposées, la discussion n'a pas été demandée dans la mesure où les interpellateurs se sont déclarés satisfaits :

- Intercommunale et interpartis (PLR par M. Claude Moser et consorts, Les Verts par M. Jean-Emmanuel Lalive et consorts, POP par M. Nathan Erard et consorts, PS par M. Giovanni Spoletini et consorts, PDC par M. Blaise Fivaz, UDC par M. Marc Schafroth et consorts): <u>Implication des</u> <u>Conseils communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds concernant le dossier hospitalier public cantonal</u>
- Intercommunale du PLR par M. Christophe Ummel et consorts : <u>Valorisation du bois-énergie indigène par les sociétés anonymes en mains publiques</u>
- Intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : <u>Mise en valeur du patrimoine UNESCO</u> entre nos deux villes
- Intercommunale du PS par M. Oguzhan Can et consorts : <u>Quelles perspectives pour la mobilité</u> douce entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds ?

La résolution intercommunale de MM. Julien Gressot et Oskar Favre (POP) : « <u>Pour une piscine commune couverte entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds au Crêt-du-Locle.</u> » a été acceptée, de même que les projets d'arrêté intercommunaux et interpartis (de MM. Nathan Erard et Oskar Favre (POP), M. Jean-Emmanuel Lalive (Les Verts), M. Claude Moser (PLR), M. Patrick Jobin (PS), M. Marc Schafroth (UDC)) : <u>Concernant l'interpellation communale pour la mise en œuvre de l'initiative pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires.</u>

## **Mutations**

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. André Hügli, POP, a remplacé Mme Françoise Casciotta, démissionnaire.
- M. Roland Choffat, Les Verts, a remplacé Mme Isabelle Peruccio Sandoz, démissionnaire.
- Mme Léa Eichenberger, POP, a remplacé M. Pierre-Yves Eschler, démissionnaire.
- M. Roland Frutschi, Les Verts, a remplacé M. Ennio Grisa, démissionnaire.
- M. Alessandro Attanasio, POP, a remplacé M. Marcelo Droquett, démissionnaire.
- Mme Ophélie Zünd, Les Verts, a démissionné.

### **Bureau**

Pour l'année 2017-2018, le Bureau a été désigné comme suit :

Président M. Oskar Favre, POP

1<sup>ère</sup> vice-présidente Mme Dominique Andermatt-Gindrat, PS

2ème vice-présidenteMme Françoise Casciotta, POPSecrétaireMme Ophélie Zünd, Les VertsSecrétaire suppléantM. Pierre Surdez, PLR-VL

Questeurs M. André-Pierre Nobile, POP M. François Chopard, PLR-VL

Mme Stéphanie Hügli, POP, a remplacé Mme Françoise Casciotta, 2<sup>ème</sup> vice-présidente dès le 30 août 2017.

M. Valentin Perez, Les Verts, a remplacé Mme Ophélie Zünd, secrétaire dès le 6 décembre 2017.

## **Interpellations**

23 février

- De M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) : « Sifflets » L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal.

17 mai

- De Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts): « Où en est la rénovation du bâtiment Grande-Rue 1 ? »
   L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « FLIRT sans Le Locle? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « « Bijouland » sans Le Locle? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. David Taillard et consorts (PS) : « Quel avenir pour la piscine couverte? » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) : « Au Locle, soyez les bienvenus » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Valentin Perez et consort (Les Verts) : « Prévention scolaire et aide des élèves en difficulté au Locle » L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

30 août

- De M. Alain Krebs et consorts (PLR-VL): « Abribus de la place du 1<sup>er</sup> Août, quelle solution? »
   L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS): « Accorder la permission de circuler sur les voies de bus pour les cyclistes » L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- Interpartis (PLR-VL par M. Anthony Von Allmen, PS par M. Gérard Santschi, POP par M. Jean-Marie Rotzer, Les Verts par M. Romain Vermot): « Il est urgent que la commission occasionnelle « piscine » puisse travailler! »

  Les interpellateurs se déclarent satisfaits de la réponse du Conseil communal.

9 novembre

- De Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Fermeture de la Crèche L'Étoile, une mesure d'économie inappropriée et contre-productive » L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.
- De Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Où en est le projet des Malpierres ? »
   L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.

#### Résolutions

25 janvier

Résolution interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, PLR-VL par M. Anthony Von Allmen, POP par M. Oskar Favre, Les Verts par M. Romain Vermot): « Accessibilité des trains à la gare CFF du Locle » L'autorité législative de la ville du Locle demande instamment aux CFF de reprendre la question de l'accessibilité des trains à la gare du Locle et ce dans les meilleurs délais.

La situation actuelle est inacceptable, puisque de nombreux usagers - personnes âgées, personnes à mobilité réduite, parents avec poussettes, etc. - renoncent aujourd'hui à prendre le train.

La réponse actuelle des CFF, adressée au Conseil communal, ne satisfait aucunement l'ensemble des partis politiques du Conseil général.

D'abord, reporter les travaux de rehaussement des quais ne tient pas compte du vote de la population locloise, qui comme les Neuchâtelois, a accepté en février 2016 à 90 % le nouveau plan de mobilité 2030 présenté par les autorités cantonales et, ce faisant, a affiché son soutien clair aux transports publics. La ville du Locle est traversée par plus de 20'000 véhicules par jour et nos autorités luttent pour diminuer le trafic individuel et l'engorgement qui asphyxie notre centre-ville. Retarder le rehaussement des quais incite certaines personnes à utiliser leur voiture, ce qui est totalement contre-productif, en termes de nuisances sonores et environnementales. La politique menée actuellement par les CFF nuit également clairement à l'image de notre ville. Sans parler des effets négatifs, au niveau économique, pour les CFF, régie qui est pourtant à la recherche, depuis plusieurs années, de financement.

Ensuite, la réponse des CFF, indiquant un numéro de téléphone disponible pour les usagers en difficulté, est insuffisante parce qu'elle ne prend pas en compte le quotidien de la plupart des usagers de la région, qui n'osent tout simplement pas appeler, jour après jour, par gêne, par manque de temps, ou simplement par méconnaissance du numéro, qui, faut-il le rappeler, est largement méconnu de la plupart des usagers!

Pour terminer, nous ne comprenons pas plus le veto des CFF à la proposition des autorités communales de mettre en place une installation provisoire, puisque que d'autres communes ont, semble-t-il, réalisé des structures ad hoc en attendant le rehaussement des quais.

Nous réitérons donc notre demande de trouver une solution, fût-elle provisoire, en concertation avec les autorités communales.

Résolution acceptée à l'unanimité.

Résolution interpartis (PLR-VL par M. Anthony Von Allmen, PS par Mme Corinne Bolay Mercier, Les Verts par Mme Isabelle Peruccio-Sandoz, POP par M. Jean-Marie Rotzer): « Appel à la population locloise : FORTA est vital pour notre région ! »

Le 12 février prochain nous voterons sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Grâce à ce fonds FORTA, le canton de Neuchâtel pourra concrétiser les piliers majeurs de Mobilité 2030. Le tronçon H 20 (Le Coldes-Roches-Tunnel de la Vue-des-Alpes-Neuchâtel) sera notamment intégré dans le réseau des routes nationales. Les coûts d'entretien passeront à la charge de la Confédération (entretien H20 et assainissement Tunnel de la Vue-des-Alpes devisés à 200 millions).

Cette votation est la dernière étape vers notre route de contournement si importante pour notre Ville qui étouffe sous la charge de trafic. Avec FORTA, nous aurons enfin la possibilité d'obtenir le financement nécessaire, d'un milliard environ, pour l'aboutissement de notre tunnel d'évitement et de celui de la ville voisine.

Nous demandons au Conseil communal qu'il utilise les moyens nécessaires pour diffuser le plus largement possible cet appel notamment en utilisant le site internet de la Ville, les panneaux publicitaires aux entrées de la Ville ainsi que tout autre moyen permettant de mobiliser les locloises et loclois.

Résolution acceptée à l'unanimité.

Résolution interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, POP par M. Jean-Marie Rotzer, Les Verts par M. Richard Gigon, PLR-VL par M. Michel Zurbuchen): « Oui au NHOJ! »

> Le Conseil Général de la ville du Locle appelle à voter oui au projet du Nouvel Hôtel Judiciaire (NHOJ) le 24 septembre 2017, comme l'a fait à une majorité écrasante (97 voix contre 14) le Grand Conseil de Neuchâtel.

> Assurer à nos concitoyens une justice digne du 21ème siècle relève de notre responsabilité politique. Il est patent et non contesté que les bâtiments actuels ne répondent plus aux critères indispensables de confidentialité et de sécurité tant des justiciables que des professionnels. Les locaux, éparpillés sur plusieurs

30 août

sites, exigus, vétustes, pas fonctionnels, sont inadaptés et péjorent l'efficacité du travail de la justice. A l'image d'autres cantons romands, Neuchâtel se doit de moderniser son appareil judiciaire et d'accorder au 3ème pouvoir les outils essentiels à son fonctionnement.

Le NHOJ est cohérent avec le projet de l'agglomération neuchâteloise « Neuchâtel Mobilité 2030 » tel que plébiscité par la population neuchâteloise en février 2016. A ce titre, la localisation du site, jouxtant la gare, constitue une réelle et unique opportunité.

Avec le NHOJ, des économies substantielles seront réalisées. Rénover et adapter les locaux actuels coûtera bien plus cher à long terme sans les plus-values et la pérennité qu'apporte le NHOJ. Le nouveau bâtiment répond au besoin de la justice actuelle et future, car il a été conçu pour son fonctionnement actuel et futur.

Le NHOJ est un investissement pour tous les justiciables de notre canton! Le NHOJ assure l'avenir de notre justice! Oui au NHOJ! Résolution acceptée à l'unanimité.

## Projets d'arrêtés

29 mars

 Projet d'arrêté du groupe socialiste par Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS): « Modification du règlement général de la Commune du Locle » Arrêté accepté à l'unanimité.

16 juin

 Projet d'arrêté du Conseil général : « Création d'une commission occasionnelle relative à l'étude complémentaire du rapport 17-4605 du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 24'700'000.- pour la construction d'une piscine couverte au Communal, et de Fr. 146'000.- pour le chauffage de la halle polyvalente »

Arrêté accepté à l'unanimité.

#### **Motions**

25 janvier

De M. Michel Rosselet et consorts (PLR-VL) : « Une place de travail pour débuter »

Motion acceptée par 27 voix contre 6 et 1 abstention.

23 février

- De Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district » Motion acceptée par 28 voix et 6 abstentions.
- De M. Pierre Surdez et consorts (PLR-VL) : « Participons au programme « easyvote » ! »

  Motion acceptée à l'unanimité.

17 mai

De Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : « Un guide pour le patrimoine loclois » Motion acceptée à l'unanimité.

16 juin

- De Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS): « Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle » Motion acceptée à l'unanimité.
- De M. David Taillard et consorts (PS) : « Pistes cyclables » Motion refusée par 15 voix contre 12 et 4 abstentions.

## Classement de motions

17 mai

 Dans le cadre du rapport du Conseil communal concernant le classement d'une motion par la mise en place d'un nouveau projet pour l'apprentissage du langage par les enfants en Ville du Locle, motion de Mme Nicole Vermot et consorts (PLR): « soutenir l'intégration par l'apprentissage du langage avec des jeux », du 28 avril 2016.

Classement accepté par 27 voix contre 3 et 3 abstentions.

 Dans le cadre du rapport du Conseil communal concernant le classement de la motion 17-902 de M. Pierre Surdez et consorts (PLR-VL): « Participons au programme « Easyvote »! », du 23 février 2017.
 Classement accepté à l'unanimité.

## **Postulats**

Néant.

#### Classement de postulats

Néant.

## Questions

25 janvier

 Réponse à la question de de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Le canton accorde des réductions de primes aux assurés de condition économique modeste »

23 février

- Réponse à la question de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) : « Ecole : atouts du bilinguisme »
- Réponse à la question de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Information au Conseil général »
- Réponse à la question de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consort (Les Verts) :
   « Quand nous promènerons-nous sur le sentier du Soleil d'Or ? »

29 mars

- Réponse à la question de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) :
   « Commissions communales transparence »
- Réponse à la question de M. David Taillard et consorts (PS) : « Piscine couverte : point de la situation »
- Réponse à la question de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consort (Les Verts) :
   « Mais pourquoi le concours promotionnel est-il resté un concours fantôme ? »

16 juin

- Réponse à la question de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consort (Les Verts) :
   « Des défibrillateurs en ville du Locle »
- Réponse à la question de M. Romain Vermot et consort (Les Verts) : « Pont de la gare sécurisé? »

## **Initiatives communales**

Néant.

## **Commissions**

Financière

Elle s'est réunie à 9 reprises (2, 4, 9, 16 mai, 24, 31 octobre, 2, 7, 16 novembre). Le 16 mai, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2016, adopté par le Conseil général le 16 juin et le 16 novembre son rapport sur le budget 2018 et le plan financier et des tâches 2019-2020, adopté par le Conseil général le 6 décembre.

Intercommunale

Le Locle/La Chaux-de-Fonds - Elle s'est réunie à 3 reprises (4 avril, 15 mai, 4 juillet)

CES - Il s'est réuni à 2 reprises (18 janvier, 31 mai).

Conseil de

fondation Bellevue 40

- Il s'est réuni à 2 reprises (31 janvier, 13 septembre).

Naturalisations et agrégations

Elle s'est réunie à 9 reprises (17 janvier, 7, 20 février, 28 mars, 22 mai, 21 juin, 20 septembre, 6, 20 novembre).

Bibliothèques - Elle s'est réunie à 1 reprise (5 septembre).

Circulation - Elle s'est réunie à 1 reprise (10 janvier).

Energies et eau - Elle s'est réunie à 1 reprise (18 janvier).

Travaux publics - Elle s'est réunie à 2 reprises (22 mai, 23 novembre).

ATUEE - Elle s'est réunie à 4 reprises (10 janvier, 22 mai, 11 juillet, 12 décembre).

Intercommunale

AT Le Locle/La Chaux-de-Fonds

Elle s'est réunie à 1 reprise (4 septembre).

Santé-social - Elle s'est réunie à 1 reprise (21 septembre).

Piscine couverte - Le 16 juin, le Conseil général a nommé les membres de la commission

occasionnelle relative à l'étude complémentaire du rapport 17-4605 du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 24'700'000.- pour la construction d'une piscine couverte au Communal, et de Fr. 146'000.- pour le chauffage de la halle polyvalente. Elle s'est réunie à 6 reprises (5, 26

septembre, 18, 24 octobre, 30 novembre, 14 décembre).

## **Règlements**

29 mars - Adoption d'un nouveau règlement du Parlement des jeunes, en remplacement du règlement du Parlement des jeunes du 28 juin 2001.

- Modification du règlement général de la commune du Locle (art. 36 – interpellation).

9 novembre - Modification du règlement d'aménagement de la commune du Locle (art. 34 –

obligations des propriétaires ; mesures prises par le Conseil communal).

6 décembre - Modifications du statut du personnel de la Ville du Locle (articles 46 – traitement, 49 – prime de fidélité (voir dispositions transitoires article 80) et 80 – prime de

fidélité).

Modification du statut pour les conseillers communaux (art. 10 – prestations

sociales).

9

## **CONSEIL COMMUNAL**

L'exécutif a siégé 50 fois en 2017.

## **Composition**

Composition du Conseil communal :

1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin	<ul> <li>M. Claude Dubois, PLR</li> <li>M. Cédric Dupraz, POP</li> <li>M. Miguel Perez, Les Verts</li> <li>M. Denis de la Reussille, POP</li> <li>M. Jean-Paul Wettstein, PLR</li> </ul>	Président Vice-président Membre Membre Membre
1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre	<ul> <li>M. Cédric Dupraz, POP</li> <li>M. Miguel Perez, Les Verts</li> <li>M. Denis de la Reussille, POP</li> <li>M. Jean-Paul Wettstein, PLR</li> <li>M. Claude Dubois, PLR</li> </ul>	Président Vice-président Membre Membre Membre

## **Mutations**

Néant.

## Arrêtés et règlements du Conseil communal

23 janvier	<ul> <li>Conclusion d'un emprunt de Fr. 5'000'000 auprès de PostFinance à Berne.</li> <li>Conclusion de deux emprunts de Fr. 5'000'000 chacun auprès de la Caisse de populare Migrae à Cabligge (7H)</li> </ul>
0.64	pensions Migros à Schlieren (ZH).
8 février	- Naturalisations (3 Maroc – 6 Portugal).
15 février	- Fixation du prix de l'eau pour les prélèvements aux hydrantes.
6 mars	<ul> <li>Concernant un extrait du registre communal des électeurs pour le Parti socialiste neuchâtelois.</li> </ul>
13 mars	- Modifications du règlement d'application du Conseil communal concernant la taxe des déchets (art. 4 et 15).
22 mars	- Concernant un extrait du registre communal des habitants de plus de 65 ans pour Coline Gurtner.
27 mars	- Vente en pleine propriété de l'immeuble Le Bouclon 4 à Éric Laurent Schmid.
27 mars	- Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Vito
	Russo.
12 avril	- Naturalisations (6 Portugal – 3 Maroc – 6 Turquie – 2 Cameroun – 5 Italie – 1
12 aviii	Guinée – 1 Côte d'Ivoire – 1 Bosnie-Herzégovine – 1 Espagne).
	- Circulation routière (4 temporaires).
24 avril	- Modifications du RASP (article 35, 36, 39, 41, 42 et 43).
10 mai	- Circulation routière (1 fonds privé).
	A US II DASS ( III A SA )
21 juin	
5 juillet	- Naturalisations (3 Italie – 3 Portugal – 3 Serbie – 3 France – 3 Turquie).
4.6 ^1	- Proclamation d'un conseiller général (André Hügli, POP).
16 août	- Prolongation de 8 droits de superficie (garages) à la Combe-Girard.
23 août	<ul> <li>Modification du règlement d'application du Conseil communal concernant la taxe des déchets (art. 15).</li> </ul>
	- Circulation routière (1 temporaire).
30 août	- Prolongation d'un droit de superficie (garage) à la Combe-Girard.
4 septembre	- Naturalisations (1 Turquie – 3 Portugal – 1 Angola).
25 septembre	- Proclamation d'un conseiller général (Roland Choffat, Les Verts).
11 octobre	- Election complémentaire au Conseil général (Léa Eichenberger, POP).
00.00.0	- Prolongation de 3 droits de superficie (garages) à la Combe-Girard.
25 octobre	- Naturalisations (4 Italie – 2 Brésil – 2 Bosnie-Herzégovine – 1 Angola).
1 <sup>er</sup> novembre	- Proclamation d'un conseiller général (Roland Frutschi, Les Verts).
1 HOVEHIDIC	resident a directionici general (Rolana Fradeni, Les Vers).

6 novembre - Validation élection complémentaire au Conseil général (Léa Eichenberger, POP).

Election complémentaire au Conseil général (Alessandro Attanasio, POP).

15 novembre

Modification du RASP (article 126).

27 novembre

 Validation élection complémentaire au Conseil général (Alessandro Attanasio, POP).

 Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Jacques Arnet.

 Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Claude-Alain Leuba.

11 décembre

- Fixation du tarif de déneigement.

Allocation compensatoire perte de salaire 2018.

- Modification du RASP (articles 121 et 132).

- Rémunération des stagiaires.

- Règlement concernant les conditions applicables aux apprentis de

l'administration communale.

20 décembre - Vente en pleine propriété d'un terrain au Corbusier à Marcel et Stefan Kuhn.

## **Réceptions**

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations principales suivantes durant l'année :

#### A l'Hôtel de Ville

16 février - Nouveaux citoyens loclois 2015-2016 (jeunes de 18 ans et naturalisés).

23 mars - Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales).

30 mars - Assemblée générale de l'Agglomération urbaine du Doubs.

27 octobre - Assemblée du Lions Club.

28 novembre - Plans-Fixes

#### **En divers lieux**

18 février - Assemblée des délégués de la Fédération neuchâteloise des pêcheurs en rivière

Ancienne Poste.

18 mars - Assemblée des déléqués de la Société neuchâteloise de Tir sportif – salle Dixi.

30 mai - Réception du président du Grand Conseil (Jean-Paul Wettstein) - Halle

polyvalente.

10 juin - Assemblée des délégués de la société cantonale neuchâteloise d'aviculture,

cuniculture et colombophilie - salle Dixi.

- Championnat cantonal agrès individuel, FSG – Halle polyvalente.

29 juin - Remise des titres eu CIFOM, Ecole technique - Halle polyvalente.

10 novembre - Journée du CEG - Maison de paroisse.

#### Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- Baselworld Bâle.
- Prix de l'Institut neuchâtelois Neuchâtel.
- Fête cantonale neuchâteloise de lutte suisse La Vue-des-Alpes.
- Soirée annuelle de la Fédération suisse de gymnastique Halle polyvalente.
- Fête du 14 juillet Gérardmer.
- Lancement du nouveau mouvement Zenith Le Locle.
- Vivamitiés 2017 : Olá Portugal La Chaux-de-Fonds.
- Torrée des nouveaux habitants.
- Braderie et fête de la montre, les Horlofolies La Chaux-de-Fonds.
- Fête des vendanges Neuchâtel.
- 50<sup>ème</sup> anniversaire des Perce-Neige Cernier.
- Accueil du 3<sup>ème</sup> Gouverneur du Lions Club Le Locle.
- Noël de l'AVIVO.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.

- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou des institutions régionales.
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux au Locle.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- · Diverses conférences.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

## Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Dubois et Dupraz accompagnés du chancelier, M. Martinelli aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Montreux les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre sur le thème « Sharing economy dans la ville : mieux vivre grâce au partage? ».

## **Agrégations - naturalisations**

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 64 personnes (6 ressortissants du Maroc, 18 du Portugal, 10 de Turquie, 2 du Cameroun, 12 d'Italie, 1 de Guinée, 1 de la Côte d'Ivoire, 3 de Bosnie-Herzégovine, 1 d'Espagne, 3 de Serbie, 3 de France, 2 d'Angola et 2 du Brésil).

## ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2017

### Du 25 janvier

## Crédit de Fr. 633'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2017 en ville du Locle

Article premier	Un crédit de Fr. 633'000 (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le
	remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des

grands chantiers 2017 en ville du Locle.

Art. 2.-Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

Les numéros d'objets suivants sont attribués : <u>Art. 3.-</u>

> 100229 Fr. 190'000.- chantier Cardamines sud 100230 Fr. 148'000.- chantier Place du 1er Août

100231 Fr. 295'000.- chantier Communal piscine - Abattes

Art. 4.-Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 5.-Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les Art. 6.-

formalités légales.

## Du 23 février

## Crédit de Fr.1'020'000.- pour la réfection de la rue des Cardamines avec reprise complète de la chaussée et construction d'un mur de soutènement

Article premier	Un crédit de Fr 1'020'000 -	<ul> <li>est accordé au Conseil communa</li> </ul>	l nour la réfection de la
	OII CICUIL UC I I. I UZU UUU.	CSL accorde du Consen confinitiona	i boui la l'election de la

rue des Cardamines (1ère étape) avec reprise complète de la chaussée et

construction d'un mur de soutènement.

Art. 2.-Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

Art. 3.-La dépense sera portée au compte 100246.

Les modalités d'amortissement seront de 2%. Art. 4.-

<u>Art. 5.-</u> Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les Art. 6.-

formalités légales.

## Crédit de Fr. 243'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue des Cardamines (1ère étape) par un système séparatif

Article premier.-Un crédit de Fr. 243'000.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement

du collecteur unitaire de la rue des Cardamines (1ère étape) par un système séparatif.

Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut Art. 2.-

retrancher Fr. 61'200.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 181'800.-

le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements Art. 3.-

de l'année en cours.

Art. 4.-La dépense sera portée aux comptes :

100249 pour les eaux usées Fr. 90'000.-100314 pour les eaux claires Fr. 153'000.-.

Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 5.-Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit. Art. 6.-

Art. 7.-Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## Crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les

canalisations.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut

retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net

finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100248. Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit. Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## Du 29 mars

## Modification du règlement général de la commune du Locle

Article premier.- L'article 36 du règlement général de la Commune du Locle est modifié comme

suit.

« 4 L'interpellateur se déclare satisfait ou non de la réponse par « oui » ou

« non ». Il peut motiver son avis pendant 1 minute au maximum.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre

immédiatement en vigueur.

## Règlement du parlement des jeunes

## Titre 1 Dispositions générales

## **Art. premier Création**

Un parlement des jeunes est institué.

#### Art. 2 But

Le parlement des jeunes a pour but :

a. d'offrir aux jeunes un forum pour débattre des questions qui les concernent (en particulier en relation avec la politique de la jeunesse, les sports, la culture et toutes manifestations pouvant intéresser les jeunes),

b. de permettre aux jeunes de réaliser des projets approuvés par leur Parlement.

#### Art. 3 Organisation

Le Parlement des jeunes comprend :

a. l'assemblée plénière (ci-après : la plénière), présidée par le président du comité ou à défaut par un autre membre du comité désigné par celui-ci,

b. le comité,

c. les commissions.

## Titre 2 Qualité de membre

## Art. 4 Eligibilité

Le parlement des jeunes est ouvert à tous les jeunes de nationalité suisse ou étrangère, âgés de 14 à 25 ans, domiciliés légalement sur la Commune du Locle, qui y travaillent ou y étudient.

#### Art. 5 Acquisition

Pour pouvoir acquérir la qualité de membre, la personne doit avoir participé, en qualité d'observateur, sans droit de vote, au minimum à une séance plénière et en faire la demande formelle au comité, par voie écrite ou orale.

## Art. 6 Perte

Un membre peut perdre sa qualité de membre si celui-ci :

a. est absent à trois séances sans s'être excusé préalablement,

b. agit dans l'intérêt opposé de l'activité du Parlement des jeunes, par vote des 2/3 de la plénière, sur proposition du comité.

## Titre 3 La plénière

## Art. 7 Plénière

<sup>1</sup>La plénière est le pouvoir suprême du parlement des jeunes.

<sup>2</sup>La plénière est composée de tous les jeunes possédant la qualité de membre.

#### **Art. 8 Compétences**

La plénière a les compétences suivantes :

- a. élire le comité et son (sa) président(e),
- b. débattre de toutes questions au sens de l'art. 2 let. a. ci-dessus (et le cas échéant adopter des résolutions au sujet de ces questions),
- c. approuver les projets qui lui sont proposés, décider de leur réalisation et voter le budget y relatif,
- d. décider de la création de commissions,
- e. adopter les comptes présentés annuellement par le comité,
- f. statuer sur les propositions de perte de qualité de membre.

#### Art. 9 Convocation

<sup>1</sup>Le plénière se réunit au moins trois fois par année sur convocation du comité.

<sup>2</sup>La convocation doit indiquer l'ordre du jour de la plénière.

## Art. 10 Communication des convocations

Toute convocation exige, au moins 15 jours avant chaque plénière, une annonce :

- a. par courriel adressé à tous les membres,
- b. sur un panneau d'affichage réservé au Parlement des jeunes dans chaque école secondaire supérieure ou professionnelle et à la bibliothèque de la ville,
- c. dans une vitrine publique ainsi que sur un panneau d'affichage se trouvant à l'Hôtel de Ville,
- d. sur le site Internet de la Ville du Locle.

#### Art. 11 Lieu de réunion

Le comité décide du lieu de réunion du Parlement des jeunes.

#### Art. 12 Vote de la plénière

<sup>1</sup>Les décisions de la plénière sont prises à la majorité des membres.

<sup>2</sup>Pour toute décision portant sur une dépense de plus de 1'000.- francs, la plénière ne peut valablement voter que si au moins la moitié des membres sont présents.

#### Art. 13 Légitimes des dépenses

Toute dépense votée par la plénière doit correspondre à un intérêt public ainsi que – sous réserve de dérogation accordée par le Conseil communal – à une réalisation à effectuer, en principe, au Locle.

#### Art. 14 Droit de veto du Conseil communal

<sup>1</sup>Le Conseil Communal dispose d'un droit de veto à l'encontre des décisions de la plénière.

<sup>2</sup>Il ne l'exerce qu'à titre exceptionnel et en particulier : si un projet n'est pas d'intérêt public ou n'est pas destiné à être réalisé, en principe, au Locle, s'il y a eu lieu de prévenir ou d'empêcher une quelconque mainmise mettant en péril le parlement des jeunes.

## **Titre 4 Le comité**

## **Art. 15 Composition**

Le comité se compose de membres élus pour un an par la plénière et rééligibles, dont le nombre est définit comme suit :

- a. de 5 à 7 membres pour un nombre de membres inférieur à 15,
- b. de 5 à 9 membres si le nombre de membres est égal ou supérieur à 15.

## **Art. 16 Compétences**

Le comité gère les activités du parlement des jeunes et a les compétences suivantes :

- a. préparer l'ordre du jour et les convocations des plénières,
- b. traiter les demandes d'acquisition de qualité de membre,
- c. informer sans délai le Conseil Communal des décisions de la plénière,
- d. établir les procès-verbaux des plénières, en adresser copie aux membres, au bureau du Conseil général, au Conseil Communal, et toute personne en faisant la demande,
- e. tenir à jour la liste de membres,
- f. veiller à l'exécution des décisions du Parlement,
- q. informer la plénière de l'avancement des projets,
- h. tenir les comptes du Parlement et les présenter annuellement pour adoption à la plénière,
- i. procéder à la nomination des membres des commissions,
- j. veiller au suivi et à la coordination du travail des commissions,
- k. instaurer un dialogue avec les autorités et représenter le Parlement des jeunes vis-à-vis des tiers, notamment lors de manifestations publiques,
- l. adresser chaque année au bureau du Conseil général un bref rapport des activités du Parlement des jeunes.

#### **Titre 5 Commission**

## **Art. 17 Commission**

<sup>1</sup>Afin de réaliser des projets adoptés par la plénière et/ou réfléchir à des projets proposés, celle-ci peut créer des commissions dont les membres sont nommés par le comité.

<sup>2</sup>Les commissions font un rapport sur leurs activités au comité qui décide de la date et des modalités de réalisation des projets approuvés par la plénière.

## Titre 6 Accompagnement et relations avec les autorités

## Art. 18 Personne de contact avec le Conseil communal

Le conseiller communal en charge du dicastère de l'Instruction publique est la personne de contact privilégiée du comité du parlement des jeunes.

## **Art. 19 Groupe Conseil**

Le Parlement des jeunes peut se faire assister dans ses travaux par un groupe conseil issu des associations en faveur de la jeunesse, des services administratifs de la ville, de travailleurs sociaux et d'enseignants. Il intervient à titre consultatif comme organe de soutien et de conseil.

#### Art. 20 Relations avec les autorités

<sup>1</sup>Le comité communique sans délai au Conseil communal les décisions prise par la plénière puis une copie du procès-verbal de celle-ci.

<sup>2</sup>Il adresse aussi au bureau du Conseil général le procès-verbal de chaque plénière ainsi que chaque année, un bref rapport sur les activités du Parlement des jeunes.

Le (la) président(e) du Conseil général communique ce bref rapport au Conseil général.

<sup>3</sup>Le Parlement des jeunes peut faire valoir ses points de vue auprès du Conseil communal et du Conseil général.

<sup>4</sup>Le Parlement des jeunes est à disposition des autorités politiques en tant qu'organe consultatif pour tout sujet de politique communale.

## Titre 7 Budget

## Art. 21 Budget

Le Conseil communal inscrit au budget de la ville un montant destiné à couvrir les frais de fonctionnement ainsi que les frais de réalisation des projets du Parlement des jeunes.

## **Titre 8 Dispositions finales**

#### Art. 22 Abrogation

Le présent règlement abroge le Règlement du Parlement des jeunes du 28 juin 2001.

#### Art. 23 Entrée en vigueur

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement.

#### Art. 24 Sanction

Le présent règlement sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

## Fixation du taux de l'impôt foncier

## **Article premier.- Impôt foncier**

<sup>1</sup>Il est prélevé chaque année un impôt sur les immeubles ou parts d'immeubles estimés à la valeur cadastrale, sans aucune déduction des dettes, et qui appartiennent :

a) aux institutions de prévoyance mentionnées à l'article 81, alinéa premier, lettre d) LCdir, ainsi qu'aux personnes morales si ces immeubles sont des immeubles de placement au sens de l'article 111 LCdir ;

b) à l'Etat, à d'autres communes, à des syndicats intercommunaux ou à des établissements qui en dépendent et qui ne sont pas dotés d'une personnalité juridique propre, si ces immeubles et parts d'immeubles ne servent pas directement à la réalisation de leur but.

 $^{2}$ Le taux de l'impôt est de 1,6  $^{0}$ / $_{00}$  (art. 273 al.2 LCdir).

## **Article 2.- Abrogation**

Le présent arrêté abroge l'article 4 de l'arrêté concernant l'introduction du barème de référence pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, du 30 août 2001.

## Article 3.- Entrée en vigueur

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur au 1er janvier 2018.

## **Article 4.- Sanction**

Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

## Crédit de Fr. 1'400'000.- pour le réaménagement de la place du 1er Août

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'400'000.- est accordé au Conseil communal pour le

réaménagement de la place du 1<sup>er</sup> Août.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il

faut retrancher Fr. 250'000.- de recettes minimales escomptées, portant ainsi à

Fr. 1'150'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

Art. 4.Art. 5.
La dépense sera portée au compte 100220.

Les modalités d'amortissement seront de 2.5%.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 124'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la place du 1<sup>er</sup> Août par un système séparatif

Article premier.- Un crédit de Fr. 124'000.- est accordé au Conseil communal pour le

remplacement du collecteur unitaire de la place du 1er Août par un système

séparatif.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il

faut retrancher Fr. 28'800.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à

Fr. 95'200.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

<u>Art. 3.-</u> Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

<u>Art. 4.-</u> La dépense sera portée aux comptes :

100221 pour les eaux usées Fr. 52'000.-

100222 pour les eaux claires Fr. 72'000.-.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2% pour le crédit 100221 et de 3%

pour le crédit 100222.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## Du 16 juin

## Compte et gestion 2016

Article premier	Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les c	compt	es de l'exercice
	2016, qui comprennent :	•,	
	a) le compte de résultats qui se présente en résumé comm		
	Charges d'exploitation	Fr.	79'926'735.54
	Revenus d'exploitation		-71'087'012.47
	Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>Fr.</u>	
	Charges financières	Fr.	3'425'705.82
	Produits financiers	Fr.	-5'181'811.78
	Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-1'756'105.96
	Résultat opérationnel (1+2)	<u>Fr.</u>	7'083'617.11
	Charges extraordinaires	Fr.	0.00
	Revenus extraordinaires	Fr.	-3'783'200.00
	Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-3'783'200.00
	Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Er.	3'300'417.11
	b) le compte des investissements du patrimoine administrati	tif sel	on les limites du
	frein qui se présente en résumé comme suit :		
	Dépenses d'engagement	Fr.	7'887'831.24
	Total des dépenses	Fr.	7'887'831.24
	Recettes d'engagement	Fr.	-145'323.56
	Total des recettes	Fr.	-145'323.56
	Total des investissements du patrimoine		
	administratif	Fr.	7'742'507.68
	c) le bilan au 31 décembre 2016.	-	
Art. 2	La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2016 est a	nnrou	ıvée.
Art. 3	Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il ser		
711 C. 31	exemplaire des comptes, au Service des communes.	u du	nomis, avec an
	exemplaire des comples, du service des communes.		

## Du 30 août

# Cautionnement simple en faveur de la Coopérative Savoir-Faire Le Locle, à concurrence de Fr. 2'400'000.-

Article premier	Le Conseil communal est autorisé à donner le cautionnement simple de la Ville du Locle, à concurrence de Fr. 2,4 millions, en faveur de la Coopérative Savoir-Faire Le Locle.
<u>Art. 2</u>	Le cautionnement fait l'objet d'une rémunération. Le Conseil communal règle les modalités de la rémunération selon les dispositions légales en vigueur afin de tenir compte du risque pris par la Ville du Locle.
<u>Art. 3</u>	La durée de cautionnement est fonction de la durée de vie économique du projet, mais au maximum 25 ans. La garantie ne s'applique qu'au montant résiduel dû.
<u>Art. 4</u>	Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## Du 9 novembre

## Modification du règlement d'aménagement de la Commune du Locle

Article premier.- Le règlement d'aménagement de la Commune du Locle est modifié comme

suit:

Article 34 – Obligations des propriétaires; mesures prises par le Conseil communal

(1er paragraphe inchangé)

Le propriétaire riverain entretient et assume la responsabilité civile des ouvrages et installations lui appartenant sur ou sous le domaine public (fosse,

canalisations, saut-de-loup, perron, marquises, etc.).

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 626'000.- pour la réfection de la rue de la Corniche avec reprise complète de la chaussée

Article premier.- Un crédit de Fr. 626'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection de

la rue de la Corniche avec reprise complète de la chaussée.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100245. Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

# Crédit de Fr. 263'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la rue de la Corniche par un système séparatif

Article premier.- Un crédit de Fr. 263'000.- est accordé au Conseil communal pour le

remplacement du collecteur unitaire de la rue de la Corniche par un système

séparatif.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il

faut retrancher Fr. 60'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à

Fr. 203'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements

de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:

100250 pour les eaux usées Fr. 113'000.-

100311 pour les eaux claires Fr. 150'000.-. Les modalités d'amortissement seront de 2%.

Art. 5.Art. 6.Les modalités d'amortissement seront de 2%.
Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du

crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## Du 6 décembre

## Modifications du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012

suit:

Article 46 al. 1

<sup>1</sup> Le traitement annuel minimal est de CHF 41'204.- et le traitement maximal est de CHF 167'416.-. Ces montants correspondent à l'indice officiel des prix à la consommation (IPC) de mai 2017 publié par l'Office fédéral de la statistique (OFS), soit 101.0 (base décembre 2015 = 100) et ils comprennent le treizième salaire.

Le statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012 est modifié comme

Article 49. Prime de fidélité

Article 80

Abrogé

Article premier.-

<u>Art. 2.-</u> Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## Modification du statut pour les conseillers communaux

Article premier.- Le statut pour les conseillers communaux est modifié comme suit :

**Article 10 – Prestations sociales** 

(1er et 2ème paragraphes inchangés)

Les dispositions relatives au traitement du personnel communal en cas de maladie ou d'accident s'appliquent par analogie au traitement d'un membre du

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Conseil communal.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les

formalités légales.

## **Budget de l'exercice 2018**

<u>Article premier. -</u> Est approuvé le budget de l'exercice 2018 qui comprend :

a) ie budget du compte de resultats qui se presente en re		
Charges d'exploitation	Fr.	80'183'504
Revenus d'exploitation	Fr.	-70'042'002
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	10'141'502
Charges financières	Fr.	2'975'390
Produits financiers	Fr.	-4'325'380
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-1'349'990
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	8'791'512
Charges extraordinaires	Fr.	0
Revenus extraordinaires	Fr.	-3'373'100
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-3′373'100
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	E۲	E'410'413
Resultat total, compte de l'esultats (1+2+3)	Fr.	5'418'412
b) le budget des investissements du patrimoine admin		
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit :		
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à	istratif	se présente en
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander		
<ul> <li>b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit :</li> <li>Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander</li> <li>Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà</li> </ul>	istratif Fr.	se présente en 1'446'900
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	istratif	se présente en
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à	istratif Fr. Fr.	se présente en 1'446'900 105'000
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	istratif Fr.	se présente en 1'446'900
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année Dépenses d'engagement du Conseil général à	istratif Fr. Fr. Fr.	se présente en 1'446'900 105'000 1'900'000
b) le budget des investissements du patrimoine admin résumé comme suit : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	istratif Fr. Fr.	se présente en 1'446'900 105'000

Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées		
VUIEES	Fr.	1'275'000
Total des dépenses	Fr.	11'981'900
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à	• • • •	11 301 300.
une année	Fr.	-70'000
Recettes d'engagement du Conseil général à		70 000.
demander	Fr.	-1'282'000
Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	-30'000
Total des recettes	Fr.	-1'382'000
Total des investissements nets	Fr.	10'599'900
b) le montant net indiqué sous let. b est composé des élér		
Investissements du patrimoine administratif à voter (so		
maîtrise des finances) :	uiiii5	ia mecamome ac
Dépenses d'engagement du Conseil communal à		
demander	Fr.	1'379'900
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à		
une année	Fr.	1'900'000
Dépenses d'engagement du Conseil général à		
demander	Fr.	4'255'000
Total des dépenses	Fr.	7'534'900
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à		
une année	Fr.	-70'000
Recettes d'engagement du Conseil général à		
demander	Fr.	-682'000
Total des recettes	Fr.	-752'000
	COLIM	is au mécanisme
Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car flux financiers nets pe d'exploitation) : Dépenses d'engagement du Conseil communal à		sur dix années
de maîtrise des finances car flux financiers nets pond'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	ositifs Fr.	sur dix années 67'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets pe d'exploitation) : Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander Total des dépenses	ositifs Fr. Fr.	sur dix années 67'000 67'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets pond'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor	Fr. Fr. Fr.	sur dix années  67'000  67'000  iis au mécanisme
de maîtrise des finances car flux financiers nets per d'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):	Fr. Fr. Fr.	sur dix années  67'000  67'000  iis au mécanisme
de maîtrise des finances car flux financiers nets pond'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois	Fr. Fr. Fr. n soum s cinqu	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. Fr. soums cinqu	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets per d'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à	Fr. Fr. Fr. n soum s cinqu	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à	Fr. Fr. soums cinqu	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets per d'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses	Fr. Fr. soums cinqu	67'000 67'000 is au mécanisme lièmes du Conseil 3'000'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à	Fr. Fr. n soums cinqu Fr. Fr.	67'000 67'000 iis au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. Fr. soum s cinqu Fr. Fr. Fr. Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes	Fr. Fr. soum s cinqu Fr. Fr. Fr. Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes  Investissements du patrimoine administratif déjà votés de maîtrise des finances d'une année antérieure):  Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. Fr. soum s cinqu Fr. Fr. Fr. Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes  Investissements du patrimoine administratif déjà votés de maîtrise des finances d'une année antérieure):  Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées  Dépenses d'engagement du Conseil général déjà	Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000 is au mécanisme
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes  Investissements du patrimoine administratif déjà votés de maîtrise des finances d'une année antérieure):  Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées  Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme lièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000 is au mécanisme 105'000 1'275'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes  Investissements du patrimoine administratif déjà votés de maîtrise des finances d'une année antérieure):  Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées  Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées  Total des dépenses	Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000600'000 is au mécanisme 105'000 1'275'000 1'380'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes  Investissements du patrimoine administratif déjà votés de maîtrise des finances d'une année antérieure):  Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées  Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	67'000 67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil  3'000'000600'000600'000 is au mécanisme  105'000 1'275'000 1'380'00030'000
de maîtrise des finances car flux financiers nets prod'exploitation):  Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander  Total des dépenses  Investissements du patrimoine administratif à voter (nor de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois général):  Dépenses d'engagement du Conseil général à demander  Total des dépenses  Recettes d'engagement du Conseil général à demander  Total des recettes  Investissements du patrimoine administratif déjà votés de maîtrise des finances d'une année antérieure):  Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées  Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées  Total des dépenses	Fr.	67'000 67'000 is au mécanisme uièmes du Conseil 3'000'000 3'000'000600'000600'000 is au mécanisme 105'000 1'275'000 1'380'000

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

<u>Art. 2.-</u>

## Crédit d'investissements pour l'exercice 2018

Article premier	Un crédit d'investissements brut de Fr. 1'900'000 communal pour l'exercice 2018.	est accor	dé au Conseil
<u>Art. 2</u>	<ul> <li>Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise de des éléments suivants :</li> <li>Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à</li> </ul>	s finance	s est composé
	une année	Fr.	1'900'000
	Total des dépenses	Fr.	<u>1'900'000</u>
	Recettes d'engagement du Conseil général limitées à		
	une année	Fr.	-70'000
	Total des recettes	Fr.	<u>-70'000</u>

Total des investissements nets

Fr. <u>1'830'000.-</u>

Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux

transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces

investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

## Renouvellement ou conclusion des emprunts

Art. 3.-

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour

un montant global de Fr. 7'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son

choix afin de financer le budget 2018.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration

du délai référendaire.

## **ARCHIVES DE LA VILLE**

Pendant la semaine du 25 avril 2017, le solde des compactus commandés en 2016 a été installé dans les locaux du sous-sol de l'Hôtel de Ville. Ainsi, nous bénéficions d'un nouveau local spacieux adapté aux archives.

Le mandat attribué à une entreprise externe spécialisée en archives en 2016, afin de rattraper l'arriéré d'archives dans les services de l'administration communale, s'est poursuivi. Les dossiers clôturés de ces différents services ont été évalués :

- Voirie et forêts : un local, Billodes 52.
- Cercle scolaire : un local au sous-sol, Hôtel-de-Ville 5.
- Finances, caisse et contentieux : deux locaux au sous-sol, Technicum 21.
- Urbanisme : un galetas et un local au sous-sol, Hôtel-de-Ville 1.
- Gérance des bâtiments : un galetas, Hôtel-de-Ville 1 (avec l'urbanisme).
- Sécurité publique : un local et un bureau, Grande-Rue 11.
- Promotion et communication : un bureau, Hôtel-de-Ville 1.

Conformément aux règles archivistiques en vigueur, une partie de ces documents a été éliminée ; l'autre partie a été rapatriée dans les nouveaux compactus installés dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville pendant la journée du 8 juin. Ils occupent désormais quelque 125 mètres linéaires. Tous les dossiers analysés ont fait l'objet d'un bordereau soit d'élimination, soit de versement aux archives définitives, afin de garder trace de ces opérations. Les bordereaux de versement seront inclus à l'inventaire des archives.

Les autres services analysés (accueil parascolaire, médecin scolaire, STEP, instruction publique, ressources humaines, affaires sociales, agence AVS/office du travail, état civil et contrôle des habitants) ne nécessitaient pas d'intervention particulière.

Au cours de l'année, de vastes lots de documents déposés dans divers locaux de l'Hôtel de Ville (galetas et sous-sol) et apparemment oubliés ont également été analysés, puis archivés ou détruits selon les procédures.

Avec l'aide de notre mandataire, une ébauche de réflexion sur la numérisation a été entamée. Pour se faciliter le travail, plusieurs services ont en effet tendance à scanner leurs documents. Il faut toutefois rester attentif à ce que les formats choisis permettent une conservation numérique pérenne.

Une réflexion est également encore en cours avec cette même entreprise spécialisée sur « un mode d'emploi de l'archivage » à l'usage de l'administration. Il s'agit de mettre par écrit quelques règles simples permettant aux services de procéder eux-mêmes à un tri préalable de leurs dossiers clôturés. Ce tri serait ensuite validé par l'archiviste et les documents à conserver déposés à l'Hôtel de Ville. Ce document sera terminé et présenté aux services communaux en 2018.

## **BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL**

## Synthèse et commentaires

#### **Manifestations**

Comme chaque année, départ sur les chapeaux de roues en début d'année avec Fun On Ice dont le succès n'est plus à démontrer avec plus de 200 participants. Grosse organisation avec la promo qui débute déjà en décembre et ensuite la logistique à gérer avec le light show, la fabrication du vin chaud par les habituelles dames qui sont d'une efficacité incroyable et la promotion sur internet, panneaux d'entrées de ville, écrans grandes surfaces, communiqué de presse, affiches, bandeau RTN.

Et on enchaîne directement ensuite avec la préparation de la  $10^{\text{ème}}$  édition de la « Capitale mondiale de la St-Valentin ». Là aussi, la préparation commence bien avant la fin de l'année afin de trouver et proposer une nouveauté intéressante. L'édition en 2017 d'un petit lexique amoureux permettra de faire un clin d'œil à la St-Valentin toute l'année. De superbes textes, écrits par Georges Pop et mis en page par le bureau promotionnel, qui reviennent sur des mots de tous les jours avec humour mais également avec des explications sur les origines de ceux-ci. Ce sont à nouveau près d'une trentaine de commerçants qui ont joué le jeu en décorant de diverses manières leurs vitrines aux couleurs de l'Amour. La veillée contes au Château des Monts et son éclairage en rouge, de même que l'Hôtel de Ville et le Casino ont fait souffler, l'espace de 15 jours, une brise amoureuse sur toute la ville.

Tout était prêt à la piscine pour une grand soirée Caraïbes ... mais les choses en ont décidé autrement. Tout d'abord, des déprédations qui ont imposé une fermeture de la piscine et ensuite une météo qui n'a pas été assez stable pour cette programmation.

## **Synthèse**

Le suivi et la mise à jour du site internet, journellement, sont primordiaux pour une bonne communication et la présentation du dynamisme de la Ville du Locle. A ce propos, il est à noter qu'un effort tout particulier est fait pour promouvoir toutes les manifestations locales, tant sportives que culturelles. La ville met à disposition son service de la promotion pour la pose des affiches dans les vitrines prévues à cet effet, l'annonce sur le site internet des manifestations (avec un visuel), l'affichage sur les panneaux électroniques des entrées de ville et, depuis la fin de l'année dernière, également la publication sur la nouvelle application cantonale et gratuite NEMO News.

Les commerçants ne sont pas en reste puisqu'ils ont la possibilité d'avoir une visibilité sur le site internet accompagnée d'une photo, et cela gratuitement.

La nouvelle version de la plaquette annuelle de la Ville du Locle qui inclut depuis 2 ans un agenda très pratique est très appréciée par la population. Entièrement réalisé par le service de la promotion, il regroupe un maximum d'informations à même de fournir à la population ou aux hôtes de passage un éventail de toute l'activité au sein de la Mère-commune des Montagnes.

L'accueil des nouveaux arrivants est également une chose à laquelle la Ville du Locle attache de l'importance. Un accueil avec présentation des infrastructures et de la dynamique de la ville est organisé plusieurs fois dans l'année et se déroule dans la salle du Conseil communal. La torrée annuelle, à fin août, est une spécialité locloise et réunit les nouveaux Loclois arrivés dans la Mère-Commune entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année précédente et le 30 juin de l'année courante. Le Conseil communal au complet est présent et peut ainsi répondre aux questions en toute simplicité. Musique et bonne humeur font de cette soirée un « must » loclois.

Mais il n'y a pas que les nouveaux arrivants qui sont fêtés. Tous les jeunes atteignant leur majorité reçoivent un courrier de félicitation le jour de leur anniversaire accompagné d'une petite attention. Les « soixantenaires » ont eux aussi leur torrée en été et les nouveau-nés de l'année précédente participent à la plantation d'un sapin Douglas au début de l'automne.

S'il fallait encore choisir au hasard d'autre événements ou réalisations en 2017, citons la finalisation de l'éclairage du cinéma-théâtre avec les lettres « CASINO » enfin à nouveau illuminées en blanc. Et pour

terminer la séance de cinéma offerte au public en novembre pour la projection du documentaire réalisé sur la vie de Marianne Huguenin.

L'engagement du bureau promotionnel pour le retour et la bonne marche du Cinéma du Casino est très important et permet ainsi de pallier à un manque du 7ème art permanent au Locle de 28 ans. 7'500 spectateurs se sont rendus au Ciné Casino du Locle durant la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 alors que les 4 semaines de projections durant les Fêtes de fin d'année 2017 ont attiré plus de 1'500 spectateurs. C'est un magnifique résultat pour cette renaissance. Mais l'investissement est important et l'ouvrage doit sans cesse être remis sur le métier pour assurer la continuité du cinéma.

L'organisation en juin 2018 du 1<sup>er</sup> Ciné OPEN AIR d'envergure dans les Montagnes neuchâteloises à la patinoire du Locle est un magnifique challenge et une superbe image pour notre ville. Ce nouvel événement est naturellement fortement soutenu par le bureau promotionnel.

#### Communication

L'organisation de plusieurs conférences de presse et la transmission d'une trentaine de communiqués de presse aux médias locaux et suisses ont également essaimés l'année 2017.

A ce propos, le bureau promotionnel et culturel par son chargé de promotion a participé sur 2 ans à de nombreuses séances à Neuchâtel dans le groupe de travail pour la mise en place de la nouvelle application NEMO News, application qui a vu le jour en novembre 2017. Initié par le CEG et la Ville de Neuchâtel, le comité était formé d'un représentant des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de l'Etat de Neuchâtel de même que d'un représentant de la police cantonale. L'application est gratuite et toutes les informations qui y sont transmises pour la Ville du Locle le sont par le bureau promotionnel.

Signalons enfin la réalisation du Trait d'union à raison de 3 éditions pour l'année 2017, Trait d'union qui reprend par l'image certains événements importants qui se sont déroulés dans la Mère-Commune, tout en recherchant parfois une petite touche d'insolite.

## **SERVICE DES FINANCES**

#### Introduction

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,9 équivalent plein temps (EPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'effectif est stable.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en équivalent plein temps est le suivant :

Comptabilité, y.c. assurances, contrôle interne et chef de service	4,4
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2,5
Informatique	2,0
TOTAL	8,9

De plus, un apprenti est accueilli dans le service durant l'année en partageant le temps de travail entre la comptabilité et la caisse communale.

#### **Assurances**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

Pour l'année 2017, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

Type d'assurance	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance	Sinistres en cours	Franchise à payer
					nette		
RC	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Choses + bâtiments + machines	17	108 654.60	91 813.20	12 600.00	79 213.20	7 420.00	500.00
Flotte CascoPro	1	1 701.90	1 701.90	500.00	1 201.90	0.00	0.00
Flotte véhicules	5	17 575.90	17 575.90	2 500.00	15 075.90	6 643.45	500.00
TOTAL	23	127 932.40	111 091.00	15 600.00	95 491.00	14 063.45	1 000.00

Il y a eu quelques cas importants en 2017, expliquant le montant de près de Fr. 100'000.d'indemnisation perçu en majeure partie pour ce qui concerne l'assurance choses, bâtiments et machines. Nous pouvons mentionner notamment le cas de l'acte de vandalisme à la piscine (Fr. 46'147.-) ou de l'incendie d'un Molok (Fr. 11'910.-). De manière générale, nous regrettons l'importance qu'ont pris les actes de vandalismes ces dernières années sur les bâtiments communaux, avec de nombreuses déprédations enregistrées encore en 2017.

## Réévaluation du bilan

La réévaluation des actifs et passifs du bilan découle de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2015 et de son règlement général d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2015. L'ensemble des postes du bilan doit être évalué selon le principe de l'image fidèle, selon les articles 55 et 56 de la LFinEC et les articles 61 et 62 du RLFinEC.

En 2016, les immeubles et terrains, les forêts, les actions, parts sociales et les participations du patrimoine administratif et financier ont été réévalués. Un rapport d'information a été présenté au Conseil général.

En 2017, nous avons effectué la réévaluation des droits de superficie, dernière tâche à effectuer pour être conforme à la LFinEC.

## Système de contrôle interne (SCI)

Conformément à la nouvelle loi sur les finances, un système de contrôle interne a dû être mis en place et formalisé en 2016. Le SCI se présente sous la forme d'une matrice mettant en relation les tâches effectuées, les risques financiers associés et les contrôles mis en place pour diminuer le niveau de risque.

Le SCI a fait l'objet d'une mise à jour en 2017 en fonction des remarques de notre réviseur lors de l'audit des comptes 2016 et aussi pour tenir compte des modifications dans les procédures de travail. En ce sens, la mise à jour du SCI est une tâche récurrente qui nécessite une réflexion chaque année avec, le cas échéant, l'apport de modifications dans la matrice SCI.

## Suivi du modèle comptable harmonisé MCH2 et de l'environnement réglementaire

L'année 2015 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) ainsi que son règlement général d'application (RLFinEC). La modification de ces bases légales a abouti à l'application d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) et a notamment nécessité la mise en place d'un nouveau règlement communal sur les finances qui a été adopté par le Conseil général le 25 juin 2015.

Le MCH2 et la nouvelle réglementation en vigueur font l'objet d'un suivi par deux groupes de travail distincts, où la ville du Locle est représentée. Il s'agit de :

- 1. Groupe de travail MCH2 avec le service des communes :
  - Objectif : Résolution de problèmes particuliers à la mise en place du MCH2 et à l'application de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).
  - Composition : service des communes, responsables financiers des villes et de certaines communes, représentant du service financier du canton.
  - Ce groupe s'est réuni à quatre reprises en 2017.
- 2. Organe technique consultatif selon l'article premier du RLFinEC
  - Objectif: développer et harmoniser les pratiques ainsi que les outils en lien avec la gestion financière, évaluer les recommandations et autres règles édictées sur le plan intercantonal en matière financière, se concerter avant toute modification de la LFinEC ou du RLFinEC.
  - Composition : Représentants de l'Etat, des communes et des principaux établissements autonomes de droit public soumis à la LFinEC.
  - Ce groupe s'est réuni une fois en 2017.

## Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2017 était de Fr. 88'416'090.-.

En 2017, un emprunt à long terme et un à court terme sont arrivés à échéance et ont été remboursés :

- Fr. 8 millions le 26.01.2017 prêt Caisse française de financement local (ex DEXIA) à 2.735%
- Fr. 8 millions le 31.01.2017 BCN, prêt court terme

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM et UBS) pour un montant de Fr. 674'430.- en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et de pourvoir aux besoins de trésorerie durant l'année en concluant quatre emprunts à moyen-long terme :

- Fr. 5 millions le 24.01.2017 Caisse de pensions de la Migros 14 ans à 0,75%
- Fr. 5 millions le 26.01.2017 Caisse de pensions de la Migros 16 ans à 0,875%
- Fr. 5 millions le 26.01.2017 PostFinance 13 ans à 0.80%
- Fr. 7 millions le 28.02.2017 PUBLICA 18 mois à -0.15%

Nous avons aussi eu recours à des emprunts à court terme, d'une durée de 1 à 3 mois et à des taux négatifs, durant l'année selon nos besoins de trésorerie. Ces emprunts à court terme ont été faits auprès de la BCN ou de prêteurs institutionnels. Au 31.12.2017, un montant de Fr. 7 millions était accordé à ce titre.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2017 se monte à Fr. 100'741'660.** (88'416'090 - 8'000'000 - 8'000'000 - 674'430 + 5'000'000 + 5'000'000 + 5'000'000 + 7'000'000), soit une augmentation de l'endettement brut de Fr. 12'325'570.-. En tenant compte de la variation des liquidités de + Fr. 3'562'146.- entre le 31.12.2016 et le 31.12.2017, l'augmentation de l'endettement net est tout de même de Fr. 8'763'424.-. Le taux moyen de la dette en 2017, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 1.61%.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en 2017, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas et négatifs à court terme. La tendance constatée début 2018 au moment de la rédaction de ce texte, laisse toutefois entrevoir une légère remontée des taux à moyen et long terme (5 ans et plus), avec des taux à court et très court terme toujours très bas.

## Bureau de la comptabilité

#### Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées. Concernant la comptabilité de la gérance communale, celle-ci est intégrée depuis le mois de juillet 2017 à l'ERP Abacus via la module AbaImmo.

#### Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclement des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

#### Tâches principales du contrôleur financier

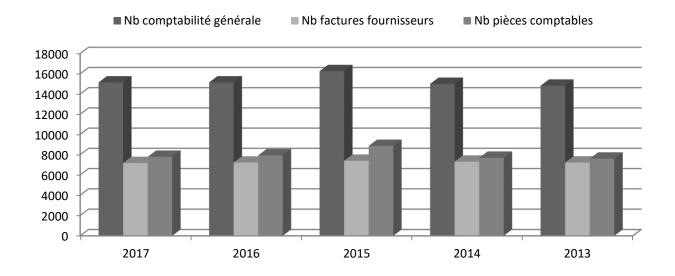
Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

## Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Assurer la mise en place et le suivi du système de contrôle interne (SCI) ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

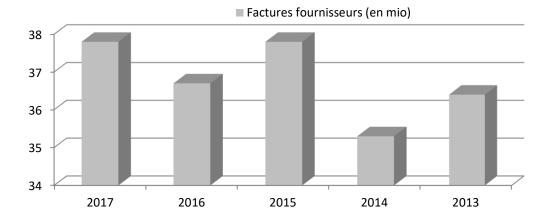
## La comptabilité en chiffres - pièces comptables

Nombre de pièces comptables	2017	2016	2015	2014	2013
Comptabilité générale	14′958*	15′554	16′260	15′001	14′823
Dont des factures fournisseurs	7′171*	7′468	7′395	7′310	7′218
Dont des pièces comptables	7′787*	8′086	8′865	7′691	7′605
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	-3.9%	-4.4%	+8.3%	+1.1%	-2.7%
*chiffre arrêté le 24.01.2018					



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2017	2016	2015	2014	2013
Factures fournisseurs (en mio)	37.8	36.7	37.8	35.3	36.4



## Explication des évolutions

Le nombre de factures fournisseurs est relativement stable car nous sommes approximativement proche des chiffres 2013. En effet, les petites variations enregistrées dépendent de l'activité des services communaux tout au long de l'année. S'agissant du nombre de pièces comptables, celui-ci diminue légèrement de près de 300 pièces (-3.7%). Ces diminutions s'expliquent principalement par un volume d'investissements moins important ainsi que par des dépenses pour les biens, services et marchandises à un niveau inférieur à 2016.

Le paiement des factures fournisseurs est hebdomadaire (le jeudi). Il comprend toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux. L'augmentation du montant total s'explique par l'intégration des paiements fournisseurs de la gérance depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 via le module AbaImmo mentionné dans l'introduction.

## Contrôle de caisses décentralisées

En 2017, le contrôle financier a effectué la vérification des caisses décentralisées suivantes :

- Chancellerie;
- Contrôle des habitants ;
- Etat civil.

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles et pratiques en la matière.

## Mise en place du plan comptable MCH2 – diverses informations

A la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), notre commune a déjà mis en pratique certaines de ses dispositions mentionnées ci-dessous.

#### L'annexe aux comptes annuels

Dans la continuité de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation n° 16 de la présentation des comptes harmonisés publiée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ainsi qu'à l'application des articles 6, 21 à 26 et 57 de la RLFinEC, différents documents doivent être présentés à l'annexe des comptes lors de la publication de ceux-ci.

De ce fait et afin d'intégrer progressivement l'entrée en vigueur de ce modèle, il a été décidé de mettre en place chaque année un ou deux documents supplémentaires dans le rapport des comptes. A ce jour, nous avons atteint l'objectif puisque l'ensemble des documents de l'annexe mentionné dans la loi y figure.

Ainsi, plusieurs tableaux ont été publiés à l'annexe, à savoir :

- 1. Les principes régissant la gestion des finances ;
- 2. L'état du capital propre et tiers ;
- 3. Les provisions;
- 4. Les participations (actions, participations, titres et parts sociales);
- 5. Les garanties et cautionnements;
- 6. Le tableau des immobilisations.

## <u>Informations supplémentaires</u>

De plus, nous intégrons également des informations supplémentaires permettant la lecture et l'appréciation des comptes annuels. Les informations publiées sont :

- 1. Les crédits supplémentaires du Conseil communal;
- 2. La statistique financière et indicateurs financiers ;
- 3. Le plan financier de la réserve de préfinancement PDPM;
- 4. Le plan financier de la réserve de préfinancement réaménagement site du Communal ;
- 5. L'utilisation de l'enveloppe des investissements.

## **Projets divers**

- TVA STEP: En prévision de l'éventuelle construction de la nouvelle station d'épuration. Nous avons opté de passer de la méthode forfaitaire à la méthode effective pour les décomptes de la taxe sur la valeur ajoutée dans le but de faire valoir à futur davantage d'impôt préalable avec la construction de la nouvelle STEP;
- 2. TVA en général : Suite au rejet par le peuple suisse du projet « Prévoyance vieillesse 2020 ». A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les taux de la TVA seront donc plus bas. Par conséquent, ces modifications ont été adaptées dans les différents modules de l'ERP Abacus et les services ont été également informés de ces changements afin qu'ils adaptent leurs programmes, contrats ou manière de travailler.
- 3. AbaImmo : Participation à la mise en place du module AbaImmo d'Abacus pour la gestion immobilière en collaboration avec la gérance communale ;
- 4. Comptabilité analytique : Mise en place d'une première comptabilité analytique en lien AbaImmo. Cette comptabilité analytique sera à futur développée dans divers services communaux ;
- 5. Caisses virtuelles : Participation à la mise en place des caisses virtuelles en collaboration avec les services du contrôle des habitants et de l'état civil pour la partie comptable.

## Caisse, facturation, contributions et contentieux

#### Caisse:

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites). Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

- 1. Gestion de toute la facturation des services communaux
- 2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
- 3. Gestion des comptes bancaires et postaux
- 4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
- 5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Il nous paraît important, au vu de l'introduction des paiements par cartes de crédit, de vous donner, ciaprès, un aperçu des recettes réalisées, par service et par type de carte, grâce à ce moyen de paiement :

## Ventes par Cartes de crédit, par service et par type de carte

Service	Type carte	Nbre trans.	Montant	Total
Caisse communale	Maestro	206	22 852.50	
	Mastercard	41	3 554.00	
	Visa	40	4 073.70	
	Postcard	129	14 436.25	44'916.45
	Total	416		
Contrôle des habitants	Maestro	278	20'801.00	
	MasterCard	87	5'156.50	
	Visa	89	4'820.50	
	American Express	1	10.00	
	Postcard	190	12'755.50	43'543.50
	Total	645		
Etat civil	Maestro CH	182	17'459.00	
	MasterCard	35	4'660.00	
	American Express	1	33.00	
	Visa	36	3'695.00	
	Postcard	124	13'040.00	38'887.00
	Total	378		
Moulins souterrains	Maestro	277	11'881.00	
Tiodinio Souterranio	Mastercard	260	13'096.95	
	Visa	318	11'434.45	
	American Express	4	114.00	
	Postcard	143	7'248.30	43'774.70
	Total	1002	7 2 10.00	10 77 117 0
Château des Monts	Maestro	64	3'672.50	
Chatcaa acs Pionts	Mastercard	86	4'209.60	
	Visa	118	4'875.50	
	American Express	12	429.00	
	Postcard	33	1'602.50	14'789.10
	Total	313	1 002.50	14 705.10
Γ				
Promotion de la Ville	Maestro	2	79.00	
	Mastercard	1	58.00	
	Visa	1	200.00	
	Postcard	1	56.50	393.50
	Total	5		

## Transactions internet, vente de billet CFF uniquement.

292 cartes journalières ont été vendues par internet en 2016 (278 en 2015)

	T-4-1	257		
	Postcard	89	6'384.00	19'656.00
	Visa	69	5'880.00	
Caisse communale	Mastercard	99	7'392.00	

Total 257

Total général 205'960.25

## Frais liés aux transactions:

Finances (tous les services sauf EC) Etat civil (refacturé en partie) 1'862.89

238.62

Par rapport à 2016, une hausse du chiffre d'affaires d'environ 7% est à relever, comprenant aussi les transactions via internet (cf. tableau ci-dessus).

#### Facturation et contentieux :

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les cinq dernières années :

	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre de factures traitées	14'813	13'710	13'813	17'747	15'063	14'590
Variation en %	+8.05	-0.99	-12.84	+17.82	+3.25	+28.93
Nombre de rappels	2'293	1'918	1'758	2'320	1'970	1'813
Nombre de poursuites engagées	841	739	471	789	692	597

## <u>Augmentation du nombre de rappels en 2017</u>:

La gérance communale a changé de programme et est maintenant aussi gérée par Abacus, ce qui implique que les rappels des loyers viennent s'ajouter aux rappels courants faits pour toute la facturation des divers services.

Il nous paraît important de relever que le nombre de poursuites est, malheureusement, en constante augmentation.

Le nombre de factures transmises automatiquement dans le système se monte à 1'696 pour les structures pré et parascolaires et à 714 pour le centre d'orthophonie. Nous sommes toujours en charge de la suite de la gestion.

Les actes de défaut de biens sont encore négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

#### Impôts:

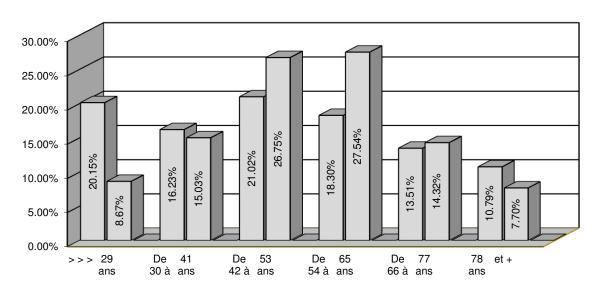
## Considérations générales

Le nombre de contribuables se montait, à fin 2017, à 6869. La proportion de contribuables taxés au bouclement de l'exercice 2017 est de 85.51 % (5874) pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 238 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt). Les déclarations de l'exercice 2017 seront taxées durant l'année 2018. Les contribuables

soumis à l'impôt à la source, se montent, à fin 2017, à 1'545 personnes et ne sont pas inclus dans le chiffre ci-dessus.

Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les contribuables réguliers taxées, d'office ou non, la situation est arrêtée à décembre 2016.

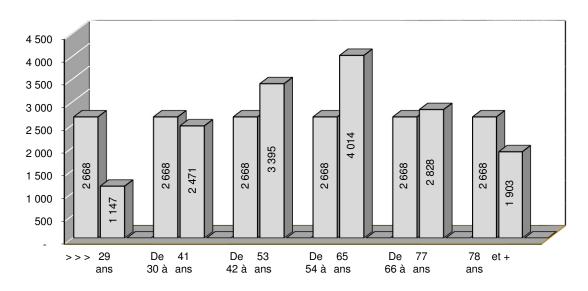
## Répartition des contribuables par catégorie d'âge



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables

Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

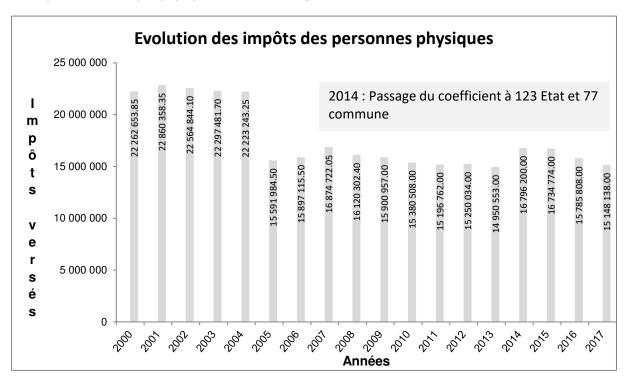
## Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge, en francs

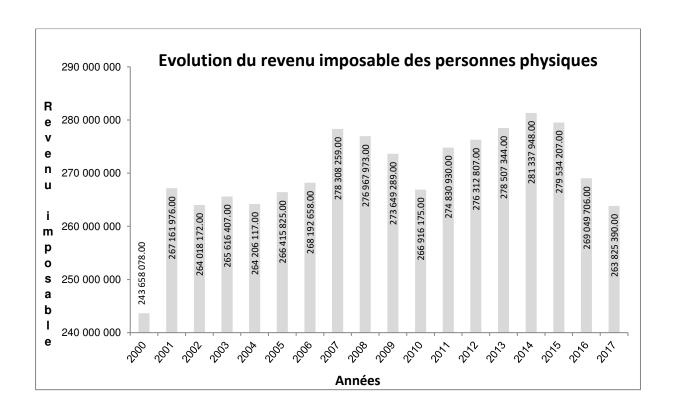


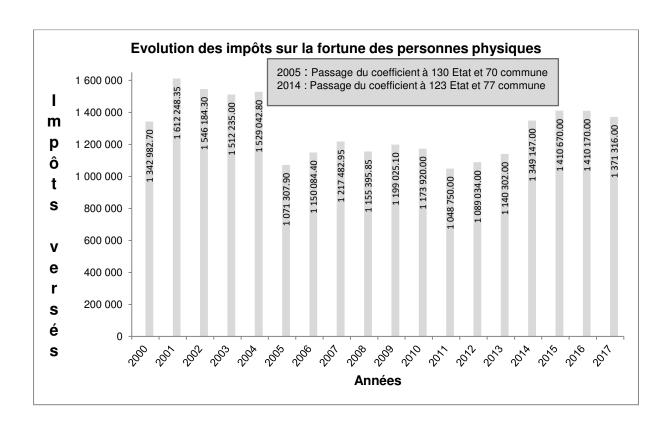
Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)
Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

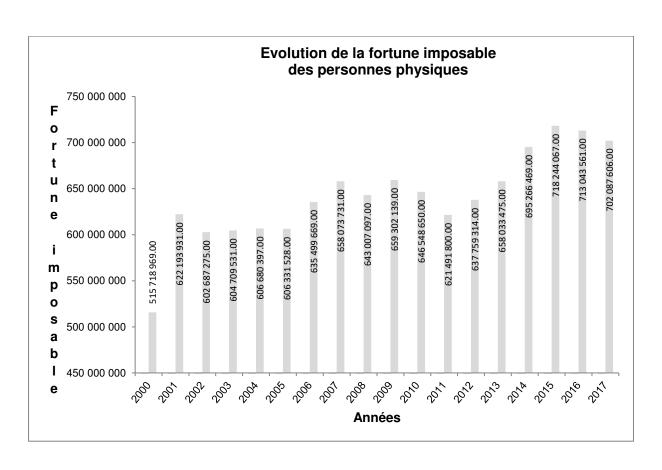
## Personnes physiques

Vous trouverez, ci-après, quelques graphiques sur l'évolution des revenus et de la fortune imposable ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.









Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

# Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxation 2016

Catégorie revenu imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition	
0 - 99	861	138	13	0	0.00	0.00	
100 - 2000	120	48	115'598	49'860	1'796.15	2'129.65	
2100 - 4000	139	31	427'017	86'227	4'365.20	4'139.90	
4100 - 6000	136	37	682'081	192'564	8'163.40	8'497.30	
6100 - 8000	119	28	832'046	197'722	12'043.05	10'765.30	
8100 - 10000	94	15	846'685	136'625	15'661.65	5'930.20	
10100 - 12000	87	21	966'075	231'091	15'528.65	9'741.40	
12100 - 14000	106	14	1'373'595	181'198	23'726.65	9'581.60	
14100 - 16000	107	12	1'601'699	180'826	35'054.90	7'711.55	
16100 - 18000	121	11	2'057'517	185'686	43'419.60	10'035.55	
18100 - 20000	127	7	2'413'394	130'896	61'926.30	5'872.80	
20100 - 22000	116	11	2'437'706	230'454	71'606.50	13'135.80	
22100 - 24000	169	10	3'894'486	229'589	124'129.05	14'151.70	
24100 - 26000	158	9	3'972'506	223'772	132'038.20	14'455.00	
26100 - 28000	160	15	4'318'092	406'777	153'473.40	22'303.90	
28100 - 30000	148	14	4'294'457	399'976	160'611.45	23'980.55	
30100 - 35000	341	9	11'066'295	287'579	436'046.80	19'417.80	
35100 - 40000	399	19	14'990'275	714'630	663'708.75	49'704.30	
40100 - 45000	376	15	15'968'276	635'707	791'193.20	46'260.80	
45100 - 50000	334	5	15'910'287	235'800	880'841.65	16'867.85	
50100 - 55000	304	3	15'939'654	157'115	906'808.50	12'090.75	
55100 - 60000	253	5	14'518'493	286'901	848'144.95	18'374.60	
60100 - 65000	184	4	11'493'791	246'637	685'505.35	20'791.15	
65100 - 70000	179	2	12'085'500	138'700	732'780.90	10'432.15	
70100 - 75000	160	1	11'574'500	72'800	731'078.75	7'303.05	
75100 - 80000	148	2	11'467'925	154'141	717'128.55	12'821.40	
80100 - 100000	447	6	39'828'800	532'961	2'578'452.10	40'284.25	
100100 - 120000	210	3	22'810'000	337'500	1'607'748.95	26'032.70	
120100 - 140000	95	2	12'134'100	258'300	893'972.05	25'414.95	
140100 - 160000	50	2	7'470'400	294'000	578'356.40	29'088.75	
160100 - 180000	16	1	2'704'100	160'900	216'374.40	15'850.65	
180100 - 200000	12	1	2'252'100	194'500	192'458.75	19'306.60	
200001 - 250000	19	1	4'183'300	229'200	375'144.45	22'973.75	
250001 - 300000	5	1	1'331'700	260'610	128'601.55	26'377.15	
300001 - 400000	6		2'058'900		204'296.25		
400001 - 500000	2		882'500		88'916.30		
500001 - 600000	1		512'500		52'289.05		
700001 et plus	6		7'373'804		754'739.90		
PreCapital	263	1	18'964'200	9'900	424'569.50	177.40	
Total	6'578	504	287'754'367	8'271'144	16'352'701.20	582'002.25	

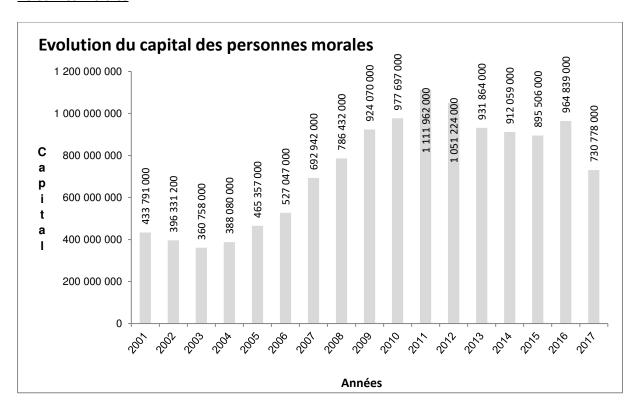
# Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques — Taxation 2016

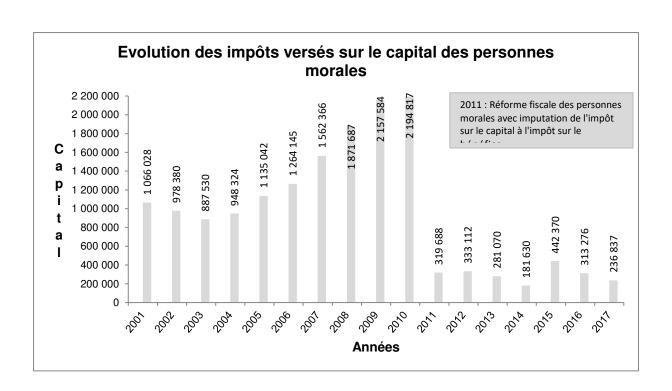
Catégorie fortune imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2568	216	14'386	6'117	1.25	0.00
1000 - 20000	1227	96	9'625'117	754'333	398.55	489.15
21000 - 40000	532	35	15'527'622	1'024'694	872.40	1'166.35
41000 - 60000	296	20	14'751'375	997'333	2'252.60	1'163.20
61000 - 80000	201	21	14'139'197	1'474'461	6'152.15	2'153.70
81000 - 100000	174	11	15'616'944	974'000	10'379.90	1'610.85
100100 - 150000	298	32	36'866'894	3'981'822	38'023.50	7'433.35
151000 - 200000	216	16	37'624'417	2'778'044	51'044.25	6'063.45
201000 - 250000	160	14	35'829'781	3'162'472	55'910.50	6'658.00
251000 - 300000	136	9	37'379'933	2'429'647	64'949.05	6'003.75
301000 - 350000	101	9	32'832'978	2'892'000	60'726.40	7'115.15
351000 - 400000	66	3	24'722'417	1'144'000	47'854.90	2'924.10
401000 - 450000	54	2	22'729'000	864'000	46'708.50	1'901.15
451000 - 500000	41		19'512'000		43'308.00	
501000 - 600000	65	7	35'605'969	3'949'550	80'994.65	10'095.05
601000 - 700000	39	2	25'232'222	1'223'000	58'470.35	2'887.90
701000 - 800000	33	3	24'742'000	2'262'000	60'111.95	5'781.65
801000 - 900000	28	3	23'645'083	2'492'800	59'812.55	6'371.60
901000 - 1000000	11	1	10'303'000	915'000	26'291.90	2'338.75
1001000 - 1500000	28	2	33'936'000	2'154'000	84'618.70	5'505.60
1501000 - 2000000	12	1	21'686'000	1'565'000	55'429.35	4'000.15
2001000 - 2500000	8		17'812'000		45'527.45	
2501000 - 3000000	4		10'909'500		27'884.65	
3001000 - 4000000	7		24'125'000		61'663.50	
4001000 - 5000000	1		4'516'000		11'542.90	
5001000 et plus	9		99'301'100		253'813.60	
	6315	503	648'985'935	37'044'273	1'254'743.50	81'662.90

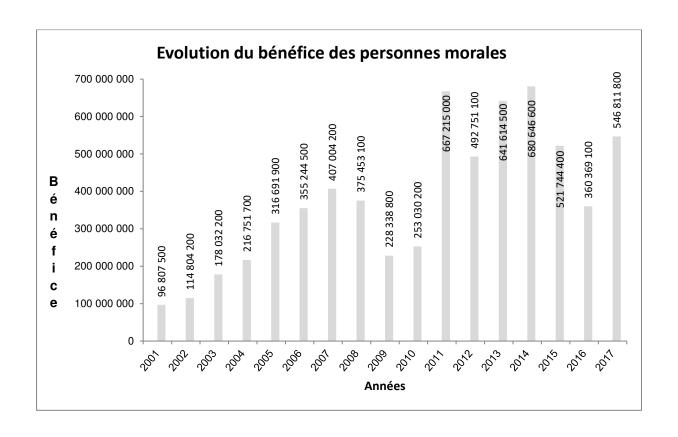
# Impôt direct communal selon l'état civil – Taxation 2016

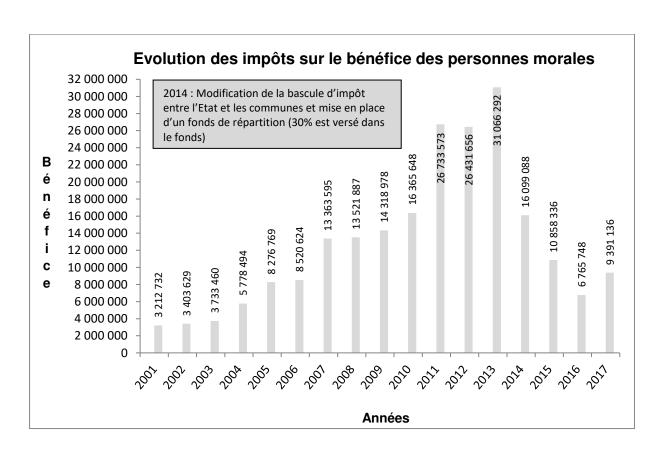
						M	ariés		Célibataiı	séparés,		
Catégories de revenu imposable	Externe et hoiries	Célibataires sans enfants	Veufs sans enfant	Séparés, divorcés sans enfant	sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants		avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	TOTAL
0 - 100	86	430	80	136	37	8	6	9	48	19	10	869
110 - 2000	26	62	11	7	2	1			2	1		112
2100 - 4000	20	79	9	14	6	2	2		5	2		139
4100 - 6000	14	77	5	22	3	2	2	1	5	4	1	136
6100 - 8000	12	62	8	22	4	1	1		3	6		119
8100 - 10000	11	48	9	13	3		1		6	1	2	94
10100 - 12000	3	38	11	21	6	1	2		5			87
12100 - 14000	6	47	11	22	8	3			6	3		106
14100 - 16000	7	38	15	23	11	1	2		9	1		107
16100 - 18000	2	52	20	30	2	3	2	1	4	3	2	121
18100 - 20000	4	43	28	31	7	3	5	1	3	1	1	127
20100 - 22000	3	30	31	35	1	2	1	2	6	5		116
22100 - 24000	1	47	56	43	11				8	3		169
24100 - 26000	2	40	50	36	9	4	4	3	6	3	1	158
26100 - 28000	2	42	34	44	18	2	1	3	12	2		160
28100 - 30000		37	37	30	22	1	2	3	8	6	2	148
30100 - 35000	1	100	54	72	61	9	9	3	16	15	1	341
35100 - 40000	3	119	51	85	81	18	11	6	18	6	1	399
40100 - 45000	7	138	36	70	64	13	13	7	18	8	2	376
45100 - 50000	2	135	35	60	47	14	13	6	14	8		334
50100 - 55000		104	33	56	63	9	14	7	14	3	1	304
55100 - 60000		76	28	40	58	12	25	6	6	2		253
60100 - 65000		43	12	35	49	12	15	9	8	1		184
65100 - 70000		35	9	31	59	14	20	6	3	2		179
70100 - 75000		27	12	26	60	12	14	3	6			160
75100 - 80000		19	7	12	69	15	21	2	1	1	1	148
80100 - 90000	1	13	11	27	119	30	40	5	6	3	1	256
90100 - 100000	2	8	4	2	109	34	23	4	3	1	1	191
100100 - 120000	1	8	9	7	110	39	31	4		1		210
120100 - 140000		5	2	7	57	8	13	1		1	1	95
140100 - 150000		2		1	18	5	1	2				29
150100 - 160000				1	12	3	4	1				21
160100 - 180000			1	1	8	3	2	1				16
180100 - 200000				1	4	3	3	1				12
200100 - 250000	1			2	11	2	2				1	19
250100 - 300000			1		3	1						5
300100 - 400000					4	2						6
400100 - 500000							2					2
500100 et plus		2	2		2		1					7
TOTAUX	217	2'006	722	1'065	1'218	292	308	97	249	112	29	6'315

# Personnes morales









# **INFORMATIQUE**

# **Introduction**

Le fait marquant de l'année 2017 a été la décision de migrer le parc informatique vers la nouvelle version de Windows (10), pour faire suite au renouvellement de la suite Office (2016).

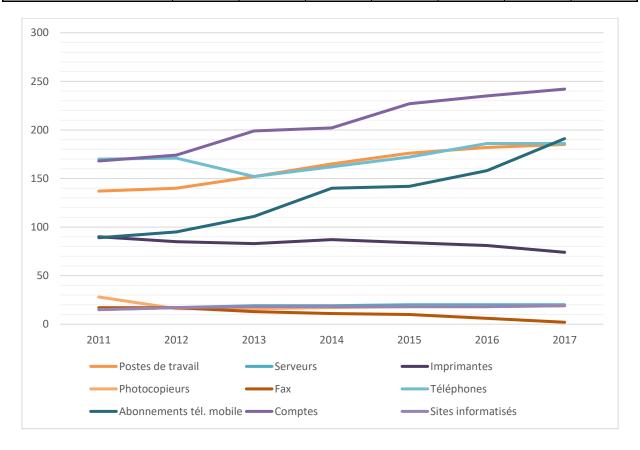
Une réflexion a également été menée sur la question des systèmes d'impression. Un nouveau fournisseur a été choisi en fin d'année suite à un appel d'offres. La mise en production de la nouvelle solution aura lieu au printemps.

# **Domaines d'activités**

#### **Infrastructure**

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Domaine \ Année	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	185	182	176	165	152	140	137
Serveurs	20	20	20	19	19	17	15
Imprimantes	74	81	84	87	83	85	90
Photocopieurs	19	18	18	17	16	16	28
Fax	2	6	10	11	13	17	17
Téléphones	186	186	172	162	152	171	170
Abonnements tél. mobile	191	158	142	140	111	95	89
Comptes	242	235	227	202	199	174	168
Sites informatisés	19	18	18	18	18	17	15



# **Equipe informatique**

Tous les aspects liés à l'informatique et à la téléphonie sont gérés par une équipe de 2 personnes. Cidessous une liste non exhaustive des types de tâches menés :

- Assistance aux utilisateurs
- Mises à jour logiciels
- Antivirus
- Infrastructure centrale:
  - o Serveurs virtuels
  - Stockage
  - Sauvegardes
  - o Réseau
  - o Firewall
  - o Alimentation de secours
  - o Continuité de services
- Stratégies de sécurité
- Wifi
- Stock consommables
- Postes de travail
- Comptes utilisateurs
- Systèmes d'impression
- Téléphonie fixe et mobile
- Contrats, licences
- Projets
- Budget, comptes
- Achats
- Collaboration SIEN, CEG

# Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur une vingtaine de sites disséminés sur tout le territoire communal.

#### Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
  - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
  - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
  - ✓ Voirie-Garage-Forêt (Billodes 52)
- Culture
  - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
  - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
  - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
  - ✓ Musée des Beaux-Arts (Marie-Anne Calame 6)
  - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 23-25)
- Structures d'accueil extrafamilial
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-40)
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Monts 24a)
  - ✓ Structure d'accueil préscolaire communale « L'Etoile » (Monts 24a)
- Autres
  - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
  - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)
  - ✓ Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (M.-A. Calame 5)
  - ✓ Station d'épuration (Col-des-Roches 21a)

# Connexions prévues en 2018

• Piscine-Patinoire (Communal 3)

#### Connexions à l'étude

- Halle polyvalente (Communal 1)
- Collège des Monts (Grands-Monts 6)

# Sites connectés via modem

• Structure d'accueil parascolaire « Le Spiral » (Primevères 2a)

#### Sites non connectés au réseau mais bénéficiaires d'un accès internet

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)
- Halle polyvalente (Communal 1)

#### Points d'accès Wifi

# <u>Interne</u>

Treize antennes sont en service dans des locaux de l'administration; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des mariages

- Hôtel de Ville, salle des commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Technicum 21, rez-de-chaussée
- Technicum 21, 2ème étage
- Technicum 21, 3<sup>ème</sup> étage
- Bibliothèque de la Ville, 2<sup>ème</sup> étage
- Musée des Beaux-Arts, Rez-de-chaussée
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP
- Grande-Rue 11, Salle de réunion

#### Externe

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

#### Travaux 2017

#### Projet GED - adaptation du logiciel ELO

Adaptation de notre nouvelle solution GED afin qu'elle réponde aux exigences archivistiques de la loi cantonale (LArch 2012)

En collaboration avec plusieurs partenaires, nous avons formalisé les exigences auxquelles le logiciel GED doit répondre. Le fournisseur a donc adapté son produit pour y répondre.

# Projet GED - plan d'archivage de la Chancellerie

Elaboration du plan d'archivage de la chancellerie en collaboration avec l'OAEN (Office des Archives de l'Etat de Neuchâtel). Ce plan est construit à l'aide d'un outil mis à notre disposition par l'OAEN, il consolide les éléments du cadre de classement et du calendrier de conservation.

# Liaison fibre optique de secours de l'Hôtel de Ville

Réalisation d'une liaison fibre optique de secours vers l'Hôtel de Ville. En effet, ce bâtiment est devenu critique du fait qu'il héberge le central téléphonique desservant à présent la quasi-totalité des services communaux (VoIP) ainsi que l'infrastructure permettant la continuité des services en cas de problème au local serveurs de Technicum 21.

#### Migration vers All-IP

Dès 2018, Swisscom supprimera toutes les offres analogiques afin de standardiser l'utilisation de systèmes All-IP (téléphonie utilisant le protocole internet).

La migration des lignes externes a été effectuée. Celle de notre central téléphonique suivra en février 2018.

# Migration vers Natel go

Migration de tous les abonnements de téléphonie mobile vers des nouveaux modèles proposés par notre opérateur. Ces nouveaux types d'abonnements sont axés sur l'illimité.

# Informatisation du musée d'histoire naturelle

Installation de deux postes de travail et construction d'un réseau dédié.

# Migration vers Abaimmo

En 2016, la gérance communale a décidé de remplacer son application de gestion, vieillissante, par une nouvelle solution, Abaimmo. Il s'agit d'un module d'Abacus, notre outil de gestion financière mis en production en 2015. La mise en production a été effectuée en juillet 2017.

#### Caisses virtuelles

Les caisses « physiques » du contrôle des habitants et de l'état civil ont été remplacées par une solution logicielle permettant une intégration directe des opérations dans notre logiciel financier.

Les moulins souterrains et le musée d'horlogerie ont également été équipés d'une solution logicielle mais indépendante et non intégrée.

#### Travaux en cours

# Windows 10

La fin de la maintenance de Windows 7 étant annoncée au 14 janvier 2020, nous avons entrepris la migration de la totalité du parc vers Windows 10 à l'échéance de fin 2019. A ce jour, environ 80 machines ont été migrées pour un solde d'une centaine.

#### Renouvellement des systèmes d'impression

Une nouvelle solution de gestion des impressions associée à un nouveau matériel sera implémentée d'ici le printemps au sein de toute l'administration.

Cette solution devrait permettre une économie en terme de copies imprimées tout en permettant une sécurisation des impressions.

#### Projet GED

Dans le cadre des travaux pour la mise en place d'une solution de gestion électronique de documents (GED) au sein de l'Administration, nous avons été intégré au projet AENeas mené par l'Office des Archives de l'Etat de Neuchâtel (OAEN). Ce projet a pour but de définir un cadre et de proposer des solutions quant au cycle de vie du document numérique (de la création à l'archivage pérenne). Il permettra de répondre aux exigences de la loi cantonale sur l'archivage (LArch 2012).

Nous travaillons actuellement sur les deux aspects ci-dessous :

# 1. Projet GED - élaboration d'un plan d'archivage pour l'Administration

Afin de construire solidement les fondations sur lesquelles doit s'appuyer une solution GED, nous devons construire un plan d'archivage pour l'Administration dans son ensemble.

Celui de la Chancellerie, qui fera office de pilote, est terminé.

# 2. <u>Projet GED – implémentation à la chancellerie</u>

Le travail en cours consiste à analyser les activités de la chancellerie afin d'identifier les processus et les métadonnées devant être implémentés dans l'outil.

# Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment   Service   Hôtel-de-Ville 1   Chancellerie   V   V   V   V   V   V   V   V   V		ese du parc imormatique							1			1		_		
Conseil communal	Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. portable/tablette	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Photocopieur n/b	Photocopieur couleur	Téléphonie std	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie VoIP (DECT)	Téléphonie mobile	Fax
Contrôle des habitants	Hôtel-de-Ville 1	Chancellerie	✓	✓	✓					✓			✓		<b>✓</b>	
Etat civil		Conseil communal	✓	✓	<b>✓</b>						✓				✓	
Gérance communale		Contrôle des habitants	✓	✓	✓				✓		✓				✓	
Office du travail		Etat civil	✓		✓	✓			✓		✓					
Promotion de la Ville		Gérance communale	✓	✓	✓						✓					✓
Urbanisme et Environnement		Office du travail	✓		✓				✓		✓					
Technicum 21		Promotion de la Ville	✓	✓	✓						✓				✓	
Finances		Urbanisme et Environnement	✓	✓	✓	✓				✓	✓				✓	
Instruction publique	Technicum 21	Conseil communal	✓	✓	✓			✓			✓				✓	
Ressources humaines		Finances	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	
Billodes 52   Forêt		Instruction publique	✓	✓							✓				✓	
Garage		Ressources humaines	✓	✓	✓				✓		✓		✓		✓	
Crêt-Vaillant 37	Billodes 52	Forêt	✓			✓					✓				✓	
Crêt-Vaillant 37         Clinique dentaire scolaire         ✓		Garage	✓	✓	✓			✓			✓				✓	×
Centre d'orthophonie		Voirie	✓		✓					✓	✓				✓	
Monts 65   Musée d'horlogerie	Crêt-Vaillant 37	Clinique dentaire scolaire	✓	✓	✓				✓				✓			
MA. Calame 6		Centre d'orthophonie	✓	✓	✓	✓				✓			✓		✓	
Col-des-Roches 23-25   Moulins souterrains	Monts 65	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	
Daniel-Jeanrichard 38         Bibliothèque de la Ville         ✓ </td <td>MA. Calame 6</td> <td>Musée des Beaux-Arts</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td>✓</td> <td></td>	MA. Calame 6	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓			✓		✓			✓	✓	✓	
MA. Calame 15  Bibliothèque des Jeunes  ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	Col-des-Roches 23-25	Moulins souterrains	✓	✓		✓		✓		✓			✓		✓	×
Grande-Rue 11   Service du domaine public   ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓ ✓	Daniel-Jeanrichard 38	Bibliothèque de la Ville	✓		✓				✓				✓		✓	
Guichet social régional   V   V   V   V   V   V   V   V   X   X	MA. Calame 15	Bibliothèque des Jeunes	✓			✓							✓		✓	
Billodes 18   BO-COSC   ✓   ✓   ✓   ✓   ✓   ✓   ✓   ✓   ✓	Grande-Rue 11	Service du domaine public	✓	✓	✓					✓			✓		✓	
Monts 24a         Acc. Parascolaire - Diapason         ✓		Guichet social régional	✓	✓	✓	✓			✓	✓			✓		✓	×
Acc. Préscolaire - L'étoile   V	Billodes 18	BO-COSC	✓			✓		✓					✓	✓	✓	×
France 36-40         Acc. Parascolaire - Tourbillon         ✓         ✓         ✓         ✓           Primevères 2a         Acc. Parascolaire - Spiral         ✓         ✓         ✓         ✓           Communal 3         Piscine-patinoire         ✓         ✓         ✓         ✓           Col-des-Roches 21a         STEP         ✓         ✓         ✓         ✓           Joux-Pélichet 40         Hangar forestier         ✓         ✓         ✓         ✓           MA. Calame 5         CLAAP         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓	Monts 24a	Acc. Parascolaire - Diapason	✓	✓				✓					✓		✓	
Primevères 2a         Acc. Parascolaire - Spiral         ✓         ✓         ✓         ✓           Communal 3         Piscine-patinoire         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓           Col-des-Roches 21a         STEP         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓           Joux-Pélichet 40         Hangar forestier         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓           MA. Calame 5         CLAAP         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓		Acc. Préscolaire - L'étoile	✓					✓					✓		✓	
Communal 3         Piscine-patinoire         ✓         ✓         ✓         ✓           Col-des-Roches 21a         STEP         ✓         ✓         ✓         ✓           Joux-Pélichet 40         Hangar forestier         ✓         ✓         ✓         ✓           MA. Calame 5         CLAAP         ✓         ✓         ✓         ✓         ✓	France 36-40	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					✓					✓		✓	
Col-des-Roches 21a         STEP         ✓         ✓         ✓         ✓           Joux-Pélichet 40         Hangar forestier         ✓	Primevères 2a	Acc. Parascolaire - Spiral	✓					✓				✓			✓	
Joux-Pélichet 40 Hangar forestier   MA. Calame 5 CLAAP	Communal 3	Piscine-patinoire	✓					✓				✓			✓	
MA. Calame 5 CLAAP $\checkmark$ $\checkmark$	Col-des-Roches 21a	STEP	✓	✓	✓							✓			✓	
The Additional School of the Additional School	Joux-Pélichet 40	Hangar forestier	✓					✓				✓			✓	
Clos-aux-vaux 2 Cimetière (jardinier)	MA. Calame 5	CLAAP	✓	✓						✓			✓		✓	
	Clos-aux-vaux 2	Cimetière (jardinier)													✓	✓
Hôtel-de-Ville 5 Musée d'histoire naturelle ✓	Hôtel-de-Ville 5	Musée d'histoire naturelle	✓													

# **CULTURE**

Cette année, les sociétés et acteurs culturels ci-après ont bénéficié d'un soutien financier, de la gratuité de prestations ou de salles :

# Sociétés et évènements culturels

#### **TPR**

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 28'500.-.

#### Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'800.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 16 séances (15 films et 1 court-métrage de 11 pays différents) durant la saison. La moyenne de fréquentation est de 87 personnes par séance.

#### Cinéma

Le cinéma a bénéficié de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 600 séances et 7500 entrées pour la saison, dont près de 1500 durant les Fêtes de fin d'année (4 semaines).

La Fête du cinéma s'est déroulée en janvier.

#### La Grange

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 33'250.-.

Le café-théâtre La Grange a accueilli 8 spectacles en 8 représentations, dont un spectacle jeune public pour 6 représentations scolaires (total de 404 élèves).

La moyenne de fréquentation est de 84 personnes par représentation (soit 93.3%).

# **Casino**

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 210'000.-.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 12 spectacles en 12 représentations. La fréquentation est de 320 personnes en moyenne par spectacle, soit 103.2%. Ce pourcentage est calculé avec la jauge du nombre de fauteuils (310 places) ce à quoi il est possible d'ajouter des chaises supplémentaires lors des représentations affichant complet (jauge max 369 places).

La Lanterne-Magique compte 65 enfants inscrits. Elle a organisé 9 projections durant cette saison.

Les sociétés ci-dessous ont également bénéficié d'un appui financier :

Luxor Factory subvention de Fr. 19'000.-Free'son subvention de Fr. 4'750.-

La Lanterne magique subvention annuelle de Fr. 1'425.- et prise en charge

location Casino-Théâtre

Land Art subvention de Fr. 1'500.- à « Frêtes Arts » La Grange prise en charge des loyers Fr. 5'795.-

# Sociétés et évènements musicaux

La Boîte à Swing

Corbak Festival

Fête du Crêt-Vaillant

Ensemble symphonique Neuchâtel

Amis des concerts d'orque

Orchestre de chambre de La Chaux-de-Fonds

**Festival Racinotes** 

Chœur Cantabile

Tortour 2017

Découvertes musicales

Fête et feux du 1er Août

Music Festival Promo subvention de Fr. 40'000.- et prise en charge des

prestations des entreprises électriques de Fr. 99'200.subvention de Fr. 8'550.- pour 6 concerts

(fréquentation moyenne : 160 spectateurs)

Fanfare La Sociale subvention de Fr. 8'900.-

Fanfare La militaire subvention de Fr. 9'500.-et prise en charge de la

location pour deux concerts

Musique scolaire prise en charge de la location du Casino Fr. 1'600.-

subvention de Fr. 5'000.-

prise en charge des prestations des entreprises

électriques de Fr. 5'300.-

subvention de Fr. 1'500.subvention de Fr. 4'000.-

soutien financier de Fr. 1'000.-

subvention de Fr. 1'500.- et prise en charge des

loyers du Temple

Association des musiques Neuchâteloises soutien financier de Fr. 500.- au camp musical

soutien aux concerts de Fr. 950.-

subvention de Fr. 1'900.- et prise en charge de la

location du Temple

prise en charge des prestations des entreprises

électriques Fr. 1'000.-

St Nicolas et Marché de Noël prise en charge des prestations des entreprises

électriques Fr. 7'800.-

VNV Rock Attitude subvention de Fr. 15'000.- et prise en charge des

prestations des entreprises électriques de Fr. 19'500.-Fr. 11'300.- y.c. prestations entreprises électriques

Fr. 13'330.-

Plage des Six Pompes subvention de Fr. 1'000.-

Fête du Quartier Le Foyer prise en charge des prestations des entreprises

électriques Fr. 650.-

Yvan Gerber aide à l'enregistrement d'un premier CD Fr. 500.-

Diverses autres aides financières ponctuelles et gratuité de locations ont été accordées pour des évènements et/ou manifestations qui se sont déroulés au Locle cette année.

# **RESSOURCES HUMAINES**

# Effectif du personnel au 31.12.2017 :

Le nombre de personnes engagées au 31 décembre 2017 par rapport à 2016 diminue de 8. L'équivalent plein temps quant à lui diminue de 5.99.

# **Recrutements 2017:**

Dans la mesure du possible, et selon le souhait du Conseil communal, la politique des 3 cercles est appliquée lors des recrutements, à savoir :

- a) L'aide sociale via des contrats d'insertion socio-professionnelle (ISP)
- b) L'office régional de placement (ORP) via des contrats de placements pour chômeurs
- c) Marché du travail

L'insertion de femme au foyer est également privilégiée selon les procédures.

à l'accès facilité aux dossiers des postulants et à la simplification des procédures.

En 2017, sur 39 procédures d'engagements, 27 proviennent de l'insertion.

Afin de favoriser ces insertions, certains critères du profil d'exigences ne sont pas appliqués de manière stricte dans le choix du-de la candidat-e.

Dès 2017, une solution de recrutement électronique est mise en place. Ainsi, les annonces dans la presse sont maintenant plus concises et les candidats sont priés de postuler en ligne. Cette solution est très appréciée et citée comme positive par les différents responsables de service grâce

#### **Rencontres syndicat:**

Dans le cadre de la politique de rémunération et de l'élaboration du budget 2018, des rencontres entre le syndicat SSP ainsi qu'une délégation du Conseil communal et notre service des ressources humaines ont été organisées à 4 reprises courant 2017. Ainsi, les négociations menées ont trouvé l'accord des deux parties (syndicat – employeur) quant aux décisions salariales 2018.

# Effectif du service :

- 1 chef de service à 100%
- 1 assistante RH à 70%
- 1 responsable des salaires à 100%
- 1 responsable formation à 70%
- 1 collaboratrice à 90%
- 1 secrétaire à 50%

**Total 480%** 

# Effectif du personnel au 31.12.2017

	20	17	2016			
	Nb. pers.	Postes EPT	<b>N</b> b. pers.	Postes EPT		
Chancellerie	4.50	4.00	5.50	5.10		
Promotion	2.33	2.00	2.33	2.00		
Finances	7.50	6.90	7.50	6.90		
Ressources humaines	7.00	5.80	6.50	4.90		
Apprenti-e-s employé-e-s de commerce	6.00	6.00	8.00	8.00		
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00		
Pool de conciergerie	32.50	27.41	32.00	26.18		
Apprenti agent d'exploitation, voie	00	_,,,,	5			
conciergerie	0.00	0.00	1.00	1.00		
Musée d'horlogerie	8.50	4.69	7.00	4.47		
Musée des beaux-arts	7.00	4.70	7.00	4.70		
Moulins souterrains	4.50	3.20	4.50	2.95		
Bibliothèque de la Ville	2.50	2.20	3.00	2.20		
Apprenti assistant en information						
documentaire	1.00	1.00	0.00	0.00		
Bibliothèque des Jeunes	4.00	2.50	4.00	2.50		
Sylviculture	5.00	4.90	4.00	3.90		
Apprenti forestier-bûcheron	1.00	1.00	1.00	1.00		
Organiste	1.00	0.33	1.00	0.33		
Instruction publique	1.50	1.40	1.50	1.40		
Cercle scolaire - secrétariat	7.00	5.10	7.00	5.10		
Service socio-éducatif	3.00	1.95	3.00	1.95		
Structure parascolaire	12.00	8.30	14.00	10.20		
Structure préscolaire	7.50	5.20	10.00	6.80		
Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves	7.00	7.00	6.00	6.00		
Clinique dentaire	5.00	2.74	5.00	3.05		
Apprentie assistante dentaire	1.00	1.00	2.00	2.00		
Centre d'orthophonie	7.50	3.93	7.50	4.33		
Service médical	3.00	2.00	3.00	2.00		
CLAAP	6.00	2.70	6.00	2.60		
Services sociaux	15.50	12.20	16.00	12.70		
Voirie (y.c. pers. adm)	39.50	38.46	40.50	38.96		
Apprenti agent d'exploitation, voie voirie	1.00	1.00	1.00	1.00		
Garage	5.00	5.00	5.00	5.00		
Apprenti mécatronicien	1.00	1.00	1.00	1.00		
Station d'épuration	3.00	3.00	3.00	3.00		
Urbanisme	8.50	7.30	8.50	7.20		
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00		
Piscine - patinoire	6.00	4.23	6.00	4.26		
Casino	1.00	0.65	1.00	0.65		
Centre d'accueil des Calame (mandat)	1.00	1.00	1.00	1.00		
Contrôle des habitants	3.50	2.60	3.50	2.60		
Cimetière	1.00	1.00	1.00	1.00		
Etat civil	4.00	3.30	5.00	4.10		
Office du travail	0.83	0.60	0.83	0.60		
Agence AVS	0.83	1.10	0.83	1.10		
Sécurité publique	7.00	6.40	7.00	6.40		
COSC	14.50	11.03	7.00 15.50	11.70		
TOTAUX	<b>272.00</b>	221.83	280.00	227.82		

EPT = Equivalent plein temps

Les « 0.5 » ou « 0.83 » dans la colonne « nb. pers. » signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux services différents.

Répartition du personnel fixe (272 personnes) par sexe :

52.21% de femmes 47.79% d'hommes

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2017, 83 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, Moulins souterrains, voirie, les patrouilleurs scolaires, et les aides-éducateur-trices des structures d'accueil extra-familial (pool de remplacement préscolaire). D'autres auxiliaires ont également bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2017 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 4 personnes ont été placées par différents organismes : Services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 4 contrats ont pu être signés par la suite. D'autre part, 16 personnes sans emploi ont été engagées sans placement préalable et 2 personnes ont bénéficié d'un replacement professionnel soutenu par l'Office de l'assurance-invalidité.

# <u>Fidélité</u>

20 ans de service : Calame Caroline, chancellerie et moulins souterrains

Daenzer Frédéric, informatique Fleuti Pierre-André, CSLL Forrer Ian, urbanisme

Nobile Lia, contrôle des habitants

15 ans de service : Bonnet Patricia, clinique dentaire

Frey Annelise, COSC Hirsig Véronique, COSC

Huguenin-Benjamin Esther, état civil

Parel Kathia, état civil

10 ans de service : Baracchi Sandro, voirie

Boillod Valérie, CSLL Chèvre Martine, COSC Crelier Fabrice, MHL Darbellay Norbert, voirie Fantini Stefano, urbanisme

Favre Isabelle, moulins souterrains

Fleuti Bernadette, COSC Gauthier Fabienne, COSC Jenni Hubert, service forestier Matthey Vincent, voirie Porret Claudette, urbanisme

Robert Hervé, voirie Rotzer Pipoz Xavier, voirie Salodini Christine, COSC Speidel véronique, SDP

# **Engagements apprenti-e-s**

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Agent d'exploitation, voie exploitation : Abshir Mohamud Mohamed

Assistant en information documentaire : Blaser Georges Assistant en socio-éducatif : Bruchon Anaïs

Kubler Juliette Röthlin Andréa Employé-e-s de commerce : Chapatte Lionel

Perreira Da Silva Mariana

Forestier-bûcheron: Nicolet Bastien

**Engagements stagiaires** 

GSR : Sénéchaud Romane Structures d'accueil extra-familial : Gomes de Pinho Jessica

> Stauffer Fanny Trussel Awa

Urbanisme : Zanon Delphine

**Engagements** 

Les personnes suivantes ont été engagées :

Centre d'orthophonie : Develey Anne-Laure, orthophoniste

Cercle scolaire : Chopard Sonia, secrétaire

Clinique dentaire : Ortega Palos Mélanie, assistante dentaire + concierge

CLAAP : Bernauer Valentine, animatrice Girod Vérène, animatrice

Garage: Chiea Jimmy, mécanicien poids-lourds

Quartenoud Anthony, mécanicien automobiles Cattin Pierre-André, technicien-concierge

Musée des moulins souterrains : Cattin Pierre-André, technicien-concie Musée d'horlogerie : Buffe-Schwaar Nathalie, surveillante

Donzé Anastasia, surveillante

Hartmann-Genio Lilibeth, surveillante Jacot-Berthoud Nathalie, réceptionniste

Longmoor Sarah, réceptionniste

Pool de conciergerie : Ferracci Luca, concierge et aide-concierge Ressources humaines : Macri Dongiovanni Cristina, collaboratrice RH

Service médical : Gogniat Nathalie, infirmière scolaire
Station d'épuration : Benhaberech Bachir, employé STEP
Voirie : Amez-Droz Patrick, cantonnier chauffeur
Boillod Sébastien, cantonnier polyvalent

Hötschfeld Matthias, cantonnier chauffeur polyvalent

Licci Jean-Mary, cantonnier polyvalent

Engagements de durée déterminée

Centre d'accueil des Calame : Fontaine Cindy, gérante du centre du 31.05.2017 au

01.06.2018

Centre d'orthophonie : Warnet Justine, orthophoniste du 15.08.2016 au

13.08.2017

CLAAP: Blandenier Baptiste, animateur du 03.02.2016 au

28.02.2017

CLAAP : De Santo Mariella, animatrice du 03.02.2016 au

28.02.2017

COSC : Grossenbacher Sylvie, opératrice en horlogerie du

01.02.2016 au 31.01.2017

Guichet social régional : Bouchiba Amel, assistante sociale du 21.11.2016 au

09.08.2017

Cerullo Patrizia, collaboratrice administrative du

01.01.2017 à une date à définir.

Pool de conciergerie : Tarllamishaj Leuran, concierge du 18.04.2017 au

18.04.2018

Miellot Alain, aide-concierge du 08.11.2017 au

30.04.2018

Fellmann Gaëlle, aide-concierge du 07.12.2017 au

30.09.2018

Station d'épuration : Benhaberech Bachir, employé STEP du 21.02.2017 au

30.06.2017

<u>Départs</u>

Les employé-e-s suivant-e-s ont quitté leur fonction :

CLAAP: Calame Karine, animatrice socio-culturelle

Pasquali Quentin, animateur socio-culturel

Clinique dentaire : Girardot Michèle, assistante dentaire + concierge Garage : Quartenoud Anthony, mécanicien automobiles

Musée des beaux-arts : Meyer Catherine, secrétaire Musée d'horlogerie : Favre Doreen, surveillante

Sais Anna Chiara, secrétaire-réceptionniste Schiess Alexandra, collaboratrice scientifique

Pool de conciergerie : Caramella Rosario, aide-concierge

Schepis Maria, concierge
Valceschini Samira, concierge
Batista Alessia, assistante sociale
Vuillo Audrov, infirmièro scolairo

Ressources humaines : Batista Alessia, assistante sociale Service médical : Vuille Audrey, infirmière scolaire

Structure parascolaire : Marra Maria, éducatrice Structure préscolaire : Perret Chystelle, éducatrice

Voirie : Hötschfeld Matthias, cantonnier chauffeur polyvalent

Mast Thierry, cantonnier-chauffeur Palmieri Gaetano, cantonnier polyvalent

Les apprentis suivants ont quitté leur formation :

Agent d'exploitation en conciergerie : Abshir Mohamud Mohamed

Employé de commerce : Schneiter Maël Forestier-bûcheron : Nicolet Bastien

Fin d'apprentissage 2017

Nous félicitons les apprenti-e-s suivant-e-s pour la réussite de leur CFC :

Clinique dentaire : Ortega Palos Mélanie, assistante dentaire Ressources humaines : Kunz Aurélie, employée de commerce

Pool de conciergerie : Remonnay Denis, agent d'exploitation en conciergerie

Structure d'accueil extra-familial : Guillaume Laura, assistante socio-éducatif Hug Gregory, assistant socio-éducatif

Les apprenties ci-dessous ont terminé leur formation :

Ressources humaines : Hecly Semedo Simione Gloria, employée de commerce

Pittet Melissa, employée de commerce

Fin de stage

GSR: Bijaouane Yasmina Structures d'accueil extra-familial: Borges Dos Santos Diana

Brunner César Parlier Loïc Seke Ruth

Urbanisme: Zanon Delphine

# Retraites (yc retraites anticipées)

Chancellerie : Dupraz Yvette, vice-chancelière

Etat civil : Huguenin-Benjamin Esther, officier d'état civil

Musée des moulins souterrains : Saître Gérard, technicien-concierge Pool conciergerie : Wicky Jean-Daniel, concierge

<u>Décès</u>

Voirie: Ballester François, cantonnier polyvalent

**Promotions** 

CSLL: Casciotta Françoise d'administratrice à directrice

Stauffer Sonia de secrétaire à administratrice

Garage: Maradan Raphaël de mécanicien poids lourds à

contremaître

**Mutations** 

Pool de concierqerie : Aineto Gilles d'employé STEP à concierqe polyvalent

# **Formation**

La Ville du Locle compte, au 31 décembre 2017, 18 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

1 apprenti « mécatronicien »

1 apprenti « forestier-bûcheron »

6 apprenti-e-s « employé-e-s de commerce »

1 apprenti « agent d'exploitation, voie voirie »

1 apprenti « assistant en information documentaire »

1 apprentie « assistante dentaire »

7 apprenti-e-s « assistant-e socio-éducatif-ive »

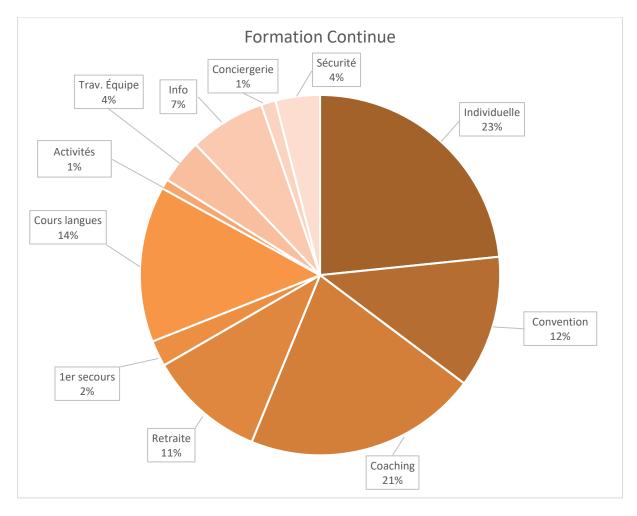
#### L'Administration a également pu proposer :

- 3 places de stage au Musée des beaux-arts durant plusieurs mois pour des étudiantes qui effectuent leur master en études muséales à l'Université de Neuchâtel;
- 1 place de stage au Centre d'Orthophonie durant 5 mois, pour une étudiante en logopédie à l'Université de Neuchâtel;
- 1 place de stage au service forestier durant 6 mois pour un étudiant souhaitant entrer à la Haute école de foresterie de Berne ;
- > 1 place de stage dans les structures d'accueil extra-familial pour un étudiant-e-s de l'Ecole Pierre Coullery, ce dernier a été accueilli pour une période d'un mois ;
- 1 place de stage de préapprentissage à la Bibliothèque de la Ville durant 5 mois pour la formation d'agent en information documentaire.

# **Formation continue**

# **Dépenses**

Le montant engagé pour la formation en 2017 s'est élevé à Fr. 41'061.55. La répartition des coûts est présentée ci-après :



Commentaires à propos des diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines en 2017:

- La formation en informatique sur « Office 2016 » a débuté durant le deuxième semestre, elle se poursuivra en 2018. Il s'agit de cours en groupe dans les logiciels « Word », « Excel », « Outlook » et « Powerpoint ».
- La formation de préparation à la vie post-professionnelle a, été suivie par 9 employé-e-s.
- Un « coaching » d'équipe a été proposé à un service, afin de renouer l'esprit d'équipe et améliorer la communication. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs dans différents services ont pu bénéficier d'un « coaching » personnalisé.
- Des cours de « Premiers secours » ont été proposés à tout le personnel. Ceux-ci ont été très appréciés.
- Une journée de formation a été organisées pour le personnel des structures parascolaires afin de faciliter la communication au sein des équipes. Une journée de retour de pratique aura lieu en 2018
- Un cours à propos de « l'utilisation des extincteurs » a trouvé un bon écho auprès des nouveaux employé-e-s. Il a par ailleurs été apprécié.
- Les cours de langues en allemand et en anglais, ont pu être à nouveau mis sur pied.
- Une convention a été établie afin d'accéder à la formation suivante : certificat en « Leadership et GRH publics ».

# Quelques thèmes abordés lors de formations individuelles :

- > Cours de connaissances de l'administration ;
- Outils et méthodes de travail ;
- Développement personnel ;
- Cours de communication et collaboration en milieu professionnel.

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue, et ne sont donc pas répertoriées ici. Il s'agit, par exemple, de cours donnés aux assistantes scolaires ou aux infirmières pour les problématiques liées à l'enfant ou à l'adolescent, de cours techniques liés aux pratiques dans les musées ou les bibliothèques.

# Activités internes proposées au personnel :

- Balade en raquettes ;
- Match de hockey interne ;
- Préparation à la course à pied ;
- Visite guidée de l'exposition : « Anni Albers L'œuvre gravée », « Ljubodrag Andric Murs »,
   « Wolfgang Zät Noir absolu », « Mathieu Bernard-Reymond Transform » et « Claudia Comte » au Musée des beaux-arts du Locle;
- Visite guidée de l'exposition temporaire : « Enfances volées » au Musée des moulins souterrains du Locle ;
- Visite guidée de l'exposition temporaire : « La Neuchâteloise » au Musée d'horlogerie du Locle ;
- Cours d'initiation au massage du dos assis ;
- Cours de cuisine japonaise « A la rencontre des saveurs du soleil levant ».

#### **Sécurité**

# Prévention santé et sécurité :

Soutien aux activités sportives :

- Nombre d'abonnements au fitness « Let's go » : 25, Fr. 9'755.-
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers: 19, Fr. 4'980.-
- Participation aux courses-événements sportifs : 6 personnes, Fr. 342.50
- > Total pour les différentes participations : Fr. 15'077.50

Campagne : « Sécurité à vélo » :

- Affiche visible sur le thème ;
- Possibilité de commander un casque à prix préférentiels auprès de la SUVA.

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s

Campagne : « Concours pour arrêter de fumer »:

- Affiche visible sur le thème ;
- > Flyers à disposition dans différents services de la ville.

Public cible: l'ensemble du personnel.

Campagne : « Ne vous laissez pas distraire »:

Affiche visible sur le thème (utilisation du téléphone, GPS ou autre en étant au volant).

Public cible: l'ensemble du personnel

Campagne : « Prévention sports d'hiver » :

- Affiches visibles sur le thème ;
- > Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez "Brusa Sports".

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s

Campagne : « Course à pied – participation à la course "la Trotteuse" en collaboration avec la SUVA »:

- Affiche visible sur le thème ;
- Possibilité de s'inscrire à la course et de bénéficier d'un rabais.

Public cible: l'ensemble du personnel.

# **MUSÉE DES BEAUX-ARTS**

# Le Musée

Le MBAL est une institution artistique qui a su se faire une place dans le paysage muséal suisse et international. La programmation est suivie avec attention par un public qui dépasse les frontières du canton de Neuchâtel (45% des visiteurs proviennent de Suisse romande, 15% de l'étranger). En 2016, le musée a exposé trois artistes qui comptent parmi les plus importants sur la scène moderne et contemporaine: Anni Albers, Sol LeWitt et Georg Baselitz, des artistes exposés par les plus grands musées du monde! A ces noms s'ajoutent de jeunes talents auxquels le MBAL a offert des cartes blanches: Mathieu Bernard-Reymond, Ina Jang et Camille Scherrer explorent les potentiels offerts par les outils numériques. Enfin, la photographie occupe désormais une place de choix à côté de l'estampe, sa sœur... nous avons eu ainsi l'honneur d'exposer la collection privée de la grande dame de la mode italienne, Carla Sozzani, ainsi que les photographes Jungjin Lee ou Henry Leutwyler Au cours de l'année 2017, le MBAL a organisé ainsi 10 expositions, accompagnées par une riche programmation culturelle, et a accueilli près de 5500 visiteurs.

En plus d'organiser des visites guidées offertes gratuitement aux visiteurs, le MBAL développe un programme destiné au jeune public. Depuis 2017, le musée organise des brunchs famille qui permettent aux enfants de suivre un atelier avec notre médiatrice pendant que les parents se régalaient au café du musée. En 2017, 42 classes du Locle ont visité les expositions et suivi nos ateliers créatifs. 782 enfants et adolescents ont ainsi passé la porte du musée et sont repartis avec enthousiasme. Il est ainsi fréquent d'accueillir ensuite parents et grands-parents, certains pour une visite libre, d'autres pour suivre une visite commentée donnée par les classes avec lesquels nous travaillons. Ce programme de médiation que nous développons avec les enseignants se poursuit en 2018.

#### **Expositions**

En 2017, dans sa volonté d'offrir des expositions consacrées tant à des artistes reconnus sur la scène internationale que des créateurs émergents, le MBAL a réuni des œuvres variées d'artistes suisses et étrangers de toutes les générations :

Jusqu'à fin janvier 2017 Hiroshi Sugimoto – Past and Present in three parts Zimoun – 300 prepared DC-motors, 27 KG Wood Dan Holdsworth – A future archaeology André Evrard – Suites rythmées

19 février – 15 octobre 2017 Sol LeWitt – 6 Wall Drawings

Dix ans après la mort de l'artiste, le MBAL met à l'honneur ce pionnier de l'art conceptuel en lui dédiant un espace durant huit mois. Six dessins muraux datant de ses débuts - Wall Drawings #208, #209, #210, #211, #212 et #229 (1973 et 1974) - sont réalisés in situ. « L'idée, une machine qui fabrique de l'art », c'est ainsi que l'Américain Sol LeWitt (1928-2007) définit son approche de la création artistique et qu'il expérimente avec la pratique du wall drawing, le dessin mural. Les premiers ont été réalisés il y a près de 50 ans sur les murs de la Paula Cooper Gallery à New York. Les wall drawings constituent la pratique la plus emblématique de l'oeuvre de LeWitt. Il en crée 1200 entre 1968 et 2007. Explorant les notions d'impermanence et d'immatérialité de l'art, le travail de LeWitt démystifie l'œuvre en tant qu'objet physique - et souvent fétichisé - puisqu'elle se confond avec l'espace d'exposition qui l'accueille. Privilégiant les figures géométriques (ici des lignes droites tracées dans un carré et dessinées sur le mur au crayon à mine), LeWitt met sur pied un système qui se base sur la répétition de formes simples. Cette approche lui permet de se concentrer sur l'idée qui constitue l'œuvre, une idée qu'il transmet aux dessinateurs par des instructions précises et un diagramme. LeWitt définit ainsi sa pratique en séparant la conception de l'exécution. Comme c'est le cas dans la musique, le théâtre ou l'architecture, l'art est conçu avant sa matérialisation. Le concept prime sur l'exécution, raison pour laquelle les dessins muraux sont éphémères - ils existent le temps de l'exposition et une fois celle-ci terminée, les murs sont repeints. Pour LeWitt, chaque installation a sa propre valeur, tant que le concept est compris et respecté par les dessinateurs, et que l'exécution n'altère pas la qualité artistique de l'œuvre. L'œuvre murale est adaptée à l'échelle du nouvel espace, il ne s'agit donc pas de reproduire mais d'interpréter l'idée artistique. Les wall drawings ne sont ainsi ni figés dans l'espace ni figés dans le temps. En démontrant que l'art, avant d'être une chose, est une idée, LeWitt rend son œuvre quasi permanente puisque le concept vit au-delà des installations et pourra être repris dans d'autres lieux rendant ainsi l'œuvre à chaque fois unique et différente.

19 février - 28 mai 2017

Anni Albers – L'œuvre gravé

Anni Albers (1899-1994) est une artiste qui a activement participé au modernisme du 20e siècle mais qui est longtemps restée dans l'ombre de son mari, Josef Albers. Formée en Allemagne dans l'atelier de tissage du Bauhaus, seul atelier alors ouvert aux femmes, Albers explore dès les années 1920 les possibilités offertes par cette technique et construit un univers défini par l'abstraction et la linéarité où motifs géométriques et couleurs vives se côtoient. Poursuivant ses recherches artistiques aux Etats-Unis où elle émigre avec son mari, elle devient rapidement une artiste incontournable de l'art du textile, et est la première tisserande à exposer au Musée d'art moderne de New York. La gravure entre tardivement dans son œuvre. Ce n'est qu'à partir de 1963 qu'elle explore différentes techniques (sérigraphie, lithographie, offset, aquatinte) qui lui permettent de développer ses recherches autour de l'abstraction. Avec une extraordinaire habileté pour imaginer et créer, Albers met sur pied un vocabulaire intentionnellement restreint pour construire une œuvre riche et complexe.

L'exposition, organisée en étroite collaboration avec la Alan Cristea Gallery (Londres) et la Josef & Anni Albers Foundation (Connecticut), a offert une vue d'ensemble sur l'œuvre gravé de cette grande artiste redécouverte par le public.

19 février - 28 mai 2017

Ljubodrag Andric – Murs

Le travail de Ljubodrag Andric s'inscrit davantage dans l'histoire de la peinture que dans celle de la photographie. L'artiste photographie des murs de différentes villes du monde et pourtant ce n'est pas ce que nous retenons de ses œuvres, toutes dénuées de présence humaine ou d'information en lien avec leur environnement. Ces images nous invitent à aller au-delà des détails qui sont donnés à voir (marques du béton, irrégularité des briques, salissures). Chez Andric, l'interchangeabilité des couleurs et de la lumière est centrale. Il est aussi question de matières, de textures, de lignes, de symétries et de surfaces. Quant au sens à donner à ces images, il s'enveloppe de mystère et se dérobe volontiers à nous.

L'exposition de Ljubodrag Andric, né à Belgrade en 1965, s'inscrit dans la programmation du Printemps culturel neuchâtelois consacré en 2017 aux Balkans.

19 février - 28 mai 2017

Wolfgang Zät - Noir absolu

Les gravures monochromes de l'artiste bernois Wolfgang Zät (1962) sont remarquables à plus d'un titre. Impressionnantes aussi bien par leurs dimensions monumentales – seule une distance suffisante permet de les appréhender dans leur ensemble – que par l'intensité de leur noir, elles nous engagent dans une expérience visuelle immersive. Oscillant entre figuration et abstraction, les œuvres de Zät libèrent l'imagination de celui qui les observe et le happent dans ces paysages extraordinaires.

19 février – 28 mai 2017

Mathieu Bernard-Reymond – Transform

Travaillant à la frontière de la photographie documentaire et plasticienne, Mathieu Bernard-Reymond (1976) s'intéresse à la notion de production et de transformation. La série *Transform* se fonde sur des images réalisées dans des centrales nucléaires et hydrauliques montrées au travers de détails architecturaux. Certaines images sont ensuite manipulées par un algorithme qui leur fait perdre leur apparence documentaire pour devenir de plus en plus abstraites. L'interaction entre enregistrement du réel et interprétation artistique s'établit également par un accrochage complexe des images qui se juxtaposent à la manière d'un collage.

Une interview de l'artiste est parue à l'occasion de l'exposition dans « Pouvez-vous nous parler... », série de publications publiées par le MBAL.

18 juin – 15 octobre 2017

Henry Leutwyler – Document

La photographie de célébrités est un genre qui ne s'épuise pas. Portraits de vedettes de cinéma, d'artistes, d'hommes d'état, de musiciens, de sportifs... les magazines sur papier glacé savent que le succès est assuré lorsque la photographie nous fait rêver. Henry Leutwyler (1961), photographe new-

yorkais d'origine suisse, en sait quelque chose, lui qui a fait les portraits de Julia Roberts, Michelle Obama ou Rihanna et qui travaille pour des magazines aussi prestigieux que *Vanity Fair, New York Times Magazine, Esquire, Vogue* ou *Time*. Produit de 12 ans de découvertes, la série Document se présente comme une galerie de portraits d'objets ayant appartenu à des célébrités que Leutwyler aurait pu photographier s'il était né quelques années plus tôt! La montre de poche de Gandhi, les lunettes de John Lennon (et l'arme qui l'a tué), le pinceau d'Andy Warhol, le chausson de boxe de Mohamed Ali, le gant de Michael Jackson, la guitare de Jimi Hendrix, le portefeuille d'Elvis Presley ou la clé de la chambre d'hôtel de James Dean... Isolés de leur contexte et de leur propriétaire, ces objets – icônes du monde moderne – captent notre attention. Authentiques, usagés, ils sont les témoins matériels de leur propriétaire, de véritables reliques de ces célébrités ainsi qu'une projection de notre mémoire collective. Ces natures mortes nous invitent dans l'intimité des célébrités de manière inédite. Leutwyler nous fait relire l'histoire différemment, avec toute la charge émotionnelle inattendue que comporte cette collection d'objets singuliers.

Le MBAL a produit un puzzle numéroté et signé ainsi qu'un set de cartes postales à l'occasion de l'exposition.

# 18 juin – 15 octobre 2017

Entre l'art et la mode – Photographies de la collection de Carla Sozzani

Il est rare pour un musée de consacrer une exposition à une collection privée. Généralement, il s'agit d'emprunter une œuvre d'art ici ou là et d'indiquer discrètement le nom du généreux prêteur si celui-ci ne souhaite pas rester anonyme. Avec cette exposition, Carla Sozzani, figure incontournable de la mode, nous accueille dans son intimité. Sa collection de photographies, qui couvre les 20e et 21e siècles, est remarquable en tous points. Plus de 70 photographes sont représentés parmi les 200 tirages choisis par Fabrice Hergott, directeur du Musée d'Art moderne de la Ville de Paris. On y trouve les plus grands -Richard Avedon, Horst P. Horst, William Klein, Man Ray, László Moholy-Nagy, Don McCullin, Daido Moriyama, Helmut Newton, Irving Penn, Paolo Roversi, Alfred Stieglitz – et de nombreuses femmes photographes, telles que Berenice Abbott, Lillian Bassman, Louise Dahl-Wolfe, Dominique Issermann, Sheila Metzner, Sarah Moon, Leni Riefenstahl ou Francesca Woodman. La photographie nourrit Carla Sozzani depuis le début de sa carrière et sa collection s'enrichit au cours des rencontres et des années. Jouant un rôle fondamental dans la mode depuis le début des années 1970, Carla Sozzani collabore avec de nombreux photographes lorsqu'elle est rédactrice en chef des éditions spéciales de Voque Italia, puis lorsqu'elle fonde le *ELLE* italien. Connue pour son regard aiguisé et son sens esthétique, elle participe au parcours de très nombreux créateurs. En 1990, elle fonde à Milan la Galleria Carla Sozzani, où elle expose principalement de la photographie, puis l'année suivante 10 Corso Como, le tout premier concept store qui s'est depuis lors déployé à Séoul, Shanghai, Pékin et bientôt New York. La richesse de cette collection dévoile une personnalité intelligente, sensible, cultivée, persévérante et éprise de beauté. On y trouve beaucoup d'icônes mais aussi des images méconnues, insolites, et qui nous émeryeillent. Cette exposition exceptionnelle est née de la volonté du couturier Azzedine Alaïa, qui appartient au cercle intime de Carla Sozzani, et qui a présenté cette collection dans sa galerie parisienne en 2016.

L'exposition est organisée en collaboration avec la Fondazione Carla Sozzani, Milan.

#### 18 juin - 15 octobre 2017

Photobook – Le culte du livre

*Photobook* s'inscrit à la suite de « L'art se livre », exposition organisée par le MBAL en 2014. Dans le cadre de cette saison photographique, le musée se penche sur le culte du livre de photographie, phénomène plus actuel que jamais.

Depuis le début des années 1990, le nombre d'éditeurs s'intéressant à la photographie n'a cessé de croître tandis que les technologies numériques ont placé les outils d'édition directement entre les mains des photographes. Tant au niveau de son contenu que de sa forme, le photobook s'aventure aujourd'hui dans des directions insoupçonnées il y a 15 ou 20 ans. Quant à sa distribution, elle trouve de nouveaux réseaux à travers Internet, de nouvelles maisons d'édition et différentes foires spécialisées. Pour les photographes – toutes générations confondues – publier un livre est considéré comme un passeport pour la scène internationale. Qu'il soit fabriqué de manière artisanale ou issu des dernières technologies, un livre est le résultat de décisions qui ne changent pas avec le temps : choix de contenu visuel et textuel, de couverture, de format, de mise en page, de papier, de reliure, de type d'impression, etc. Ces différents éléments doivent s'articuler avec cohérence. Publié par de grandes maisons ou à compte d'auteur, produit à des milliers d'exemplaires ou en édition limitée, le livre photo est aussi un objet de collection pour les photographes, eux-mêmes acheteurs assidus de photobooks. Douze photographes ont ainsi accepté de nous dévoiler quelques rayons de leur bibliothèque personnelle.

L'exposition, réalisée en collaboration avec Darius Himes, directeur du département Photographies chez Christie's, New York, et co-auteur du livre « Publish Your Photography Book », propose de décortiquer le processus de production du livre, de sa conception à sa publication. Pour célébrer le culte du photobook, le MBAL réunit après Paris, New York, Madrid, Düsseldorf, Moscou et Palm Springs, les ouvrages sélectionnés dans le cadre du PhotoBook Award, concours organisé annuellement par la fondation new-yorkaise Aperture et la foire Paris Photo, deux lieux incontournables de la scène de la photographie internationale qui ont souhaité par ce prix rendre hommage au livre photo. 35 livres, choisis par un jury de spécialistes à partir de 952 ouvrages provenant de 63 pays, sont répartis en trois catégories : Premier livre, Livre de l'année et Catalogue de l'année. Les trois livres lauréats pouvaient être découverts dans l'exposition.

18 juin - 15 octobre 2017

Ina Jang – Utopia

Ina Jang (1982), artiste sud-coréenne établie à New York, a réuni ici ses dernières recherches. « Utopia », réalisé à partir d'images trouvées sur des sites Internet de magazines japonais, présente des silhouettes de corps féminins aux poses suggestives. Les postures et chevelures n'ont pas été modifiées par l'artiste. On trouve sa marque dans la technique du collage et le traitement des couleurs en aplats. Ina Jang explore par cette nouvelle série le thème de l'identité féminine en référence à l'image de mode qu'elle pratique parallèlement à son travail personnel.

Avec « Utopia », elle questionne les stéréotypes liés à la représentation du corps féminin. Son langage photographique singulier nous laisse deviner un univers onirique, où les jeux de perceptions, de textures et de formes sont des fondamentaux. Son catalogue de silhouettes offre le regard d'une jeune artiste du 21e siècle qui s'empare du nu féminin, sujet issu d'une longue tradition remontant à la peinture et prisé par les photographes depuis l'invention du médium au 19e siècle.

L'exposition est accompagnée de l'interview de l'artiste paru dans « Pouvez-vous nous parler... ».

5 novembre 2017 – 28 janvier 2018 Georg Baselitz – Gravures 1997 – 2017

Peintre, sculpteur et graveur prolifique, souvent cité comme l'un des plus grands artistes contemporains, l'Allemand Georg Baselitz fête en janvier 2018 son 80e anniversaire. Le MBAL lui consacre à cette occasion une importante exposition qui réunit 20 ans d'art gravé. Depuis sa découverte de la gravure dans les années 1960, Georg Baselitz a constamment mis à l'épreuve les possibilités offertes par cette technique. Les eaux-fortes, les gravures sur bois et les linogravures qu'il exécute en parallèle de ses peintures contribuent à sa quête du trait le plus efficace. Les sujets qu'il grave sont fréquemment représentés à l'envers afin de brouiller les pistes d'interprétation possibles et bouleverser nos références. Cependant, il ne s'agit pas pour lui d'exposer tête en bas des œuvres réalisées dans le bon sens, mais bien d'exécuter les motifs à l'envers afin d'éprouver continuellement ses gestes et son regard. Bestiaire et représentations humaines font partie du répertoire que l'artiste n'a de cesse de réinventer. Baselitz, l'une des énergies créatrices les plus fécondes et audacieuses de notre temps, est sans conteste un grand maître de la gravure qu'il pratique jusqu'à ce jour comme un art à part entière.

L'exposition est organisée en collaboration avec la Galerie Sabine Knust, Munich et VRB Dachau.

5 novembre 2017 – 28 janvier 2018

Jungjin Lee – Echo

La voix de Jungjin Lee (1961) se distingue dans la photographie contemporaine. Depuis ses premiers travaux il y a presque 30 ans jusqu'à ses séries les plus récentes, son œuvre frappe par sa qualité picturale. Nourrie à la fois par la culture asiatique (l'artiste est née en Corée du Sud) et occidentale (elle vit aux Etats-Unis depuis de nombreuses années), elle développe ses photographies de manière artisanale sur de grandes feuilles de papier de riz sur lesquelles elle applique à la brosse l'émulsion photosensible. La matérialité et la texture occupent une place importante pour cette artiste qui a étudié la céramique. Elle dirige son appareil photographique sur le paysage, marqué notamment par le désert américain – vaste, rocheux et broussailleux. Ses recherches photographiques, qu'elle développe tant dans des livres d'artiste qu'en tirages grand format, interrogent le pouvoir narratif des images. Jungjin Lee crée des images poétiques, troublantes, envoûtantes, qui nous incitent à l'introspection. L'exposition est organisée en collaboration avec le Fotomuseum Winterthur.

5 novembre 2017 – 28 janvier 2018

Camille Scherrer – Dings & Floats

Constamment à l'affût de nouveaux champs d'investigation, Camille Scherrer (1984) explore les intersections entre l'art et les nouvelles technologies. Partant d'un souvenir d'enfance, l'artiste suisse se

remémore les jumelles panoramiques au travers desquelles elle observait le paysage lors de ses escapades alpines. « Dings & Floats » plonge littéralement le spectateur dans un univers géométrique en réalité augmentée. Cette technologie, que l'artiste utilise depuis près de dix ans, connaît actuellement une démocratisation sans précédent. Publicité, jeux vidéo, sciences, art et éducation, le champ des possibles s'en voit multiplié et engage notre société hyperconnectée vers une réalité de plus en plus virtuelle. Les animations de Camille Scherrer participent au basculement de la perception de notre environnement.

L'exposition est accompagnée d'une interview de l'artiste parue dans « Pouvez-vous nous parler... ».

#### **Arts vivants**

Avec la volonté de croiser les disciplines artistiques et de créer des passerelles entre elles, le MBAL propose une programmation culturelle qui permet de croiser les publics et de découvrir le musée sous un regard différent.

#### Concert

Ciné-concert Compagnie Oh! Oui

Samedi 20 mai, 22 mai

Les musiciens Joachim Latariet et Frédéric Fleischer accompagnaient musicalement le film d'horreur « La Nuit des morts vivants », un classique du genre réalisé par George A. Romero en 1968.

Les Vocalistes Romands – A demi-mots : textes – sens – silence

Samedi 25 novembre, 17h

Chœur de chambre dirigé par Renaud Bouvier, les Vocalistes Romands présentent A demimots: textes – sens – silence, un concert a cappella de musique contemplative qui rassemble des pièces de la Renaissance à nos jours, de Palestrina à John Cage.

#### **Tables rondes**

La « grande table » est un rendez-vous organisé trois fois l'an par le musée, avec la collaboration de la Galerie C, Neuchâtel. Différents spécialistes sont invités à intervenir sur des sujets variés, en lien avec le monde de l'art. Il s'agit ainsi d'une occasion pour le public de rencontrer des acteurs du monde culturel, de développer son réseau et de partager de nouvelles réflexions. Les discussions sont menées par Nathalie Herschdorfer et Christian Egger, directeur de la Galerie C.

La grande table - « Artistes, galeries et musées face au web » Dimanche 29 janvier, 11h

Alors que nous assistons depuis plusieurs années à une reconfiguration des pratiques culturelles à travers Internet, les divers acteurs du monde de l'art se servent des nouveaux médias pour diffuser, promouvoir et communiquer à plus grande échelle. Nous assistons aujourd'hui à une multiplication de comptes Instagram, Twitter et Facebook, devenus de nouvelles plateformes pour les artistes, les musées, les galeries et autres centres d'art. Véritable relais de l'information, la toile est ainsi un passage obligé pour qui souhaite acquérir une visibilité et toucher un public

Les réseaux sociaux, devenus des outils de promotion indispensables, font osciller les acteurs du monde culturel entre deux approches : d'une part, une volonté de démocratisation de l'art, d'autre part, son utilisation mercantile. Dès lors, comment réagir face à cette dématérialisation de l'art, et par là même du marché de l'art ? Quel est le véritable impact de ces nouveaux outils et quel public ciblent-t-ils réellement ?

Avec la participation de :

Mathieu Bernard-Reymond, artiste

Maria Guta, artiste

Morgane Paillard, assistante de direction à la Galerie C à Neuchâtel, et collaboratrice sur plusieurs projets liés à l'art

Joël Vacheron, journaliste, sociologue

La grande table – Femme-artiste ou artiste-femme ?

Dimanche 12 mars, 11h

Alors que le 8 mars 2017 a marqué le centenaire de la Journée Internationale des femmes, il ne fait aucun doute que l'invention d'une parole de femme est d'une actualité constamment renouvelée. Pour cette raison, le MBAL et la Galerie C ont convié cinq femmes issues du milieu culturel et artistique afin de porter une attention particulière à leur ressenti, à la manière dont elles évoluent dans le monde de la culture : de quelle façon cela a-t-il eu une incidence sur leur parcours professionel ? Comment entrevoient-elles le quotidien en tant que créatrice, artiste ou actrice culturelle et que pensent-elles de la situation qui s'offre à nous aujourd'hui ?

Avec la participation de : Caroline Bachmann, artiste Sophie Bouvier Ausländer, artiste Isabelle Falconnier, journaliste Elisabeth Llach, artiste Marion Schultze, sociologue

La grande table – L'art et les émotions

Dimanche 1er octobre, 11h

Consacrée à l'art et aux émotions, cette table ronde s'est attachée à tisser des liens entre le monde artistique et ces phénomènes psychologiques, physiques et sociaux que sont les émotions. À cette occasion et pour la sortie du livre EMOTIONS, réalisé sous la direction de David Sander et Nathalie Herschdorfer, le musée a accueilli différents chercheurs du Centre interfacultaire en sciences affectives (CISA) de l'Université de Genève.

Placé sous le signe de l'interdisciplinarité, l'événement a été l'opportunité de conjuguer la psychologie, la philosophie, la littérature et les neurosciences avec la photographie, exemple parfait de l'art comme vecteur de représentation et de déclenchement des émotions.

Avec la participation de :

Prof. Julien Deonna, Faculté de philosophie, CISA

Prof. Didier Grandjean, Faculté de psychologie, CISA

Prof. Patrizia Lombardo, Faculté des lettres, CISA

Prof. David Sander, directeur, CISA

# **Ateliers jeune public**

Des formes et du hasard

Mercredis 15 mars, 19 avril et 24 mai, de 14h à 16h / dès 6 ans

Rond, carré, triangle... Les enfants s'inspirent des œuvres exposées et créent des tableaux avec des formes géométriques.

Un air de famille

Mercredis 30 août, 20 septembre et 11 octobre de 14h à 16h / dès 6 ans

Guitare, lunettes, clés, baskets... Les enfants découvrent les objets fétiches des stars puis créent un album de famille en choisissant pour chaque membre un objet iconique.

Brunch des familles

Dimanches 7 mai, 3 septembre et 17 décembre de 11h à 13h

Pendant que les grands partagent un délicieux brunch, les petits de tout âge sont accueillis par notre médiatrice pour un moment de création artistique.

# **Ateliers pour adultes**

Papiers découpés

Samedi 18 novembre de 13h à 17h

Ce cours d'initiation pour adultes propose à nos visiteurs de plonger dans l'univers du papier découpé contemporain en compagnie de l'artiste Silvain Monney.

#### **Autres événements**

Nuit des Musées

Samedi 20 mai Ciné-concert

« La Nuit des morts vivants », Compagnie Oh! Oui

# Journée internationale des Musées

Dimanche 21 mai, 11h-17h

Visite commentée des expositions, 14h30

#### Workshop avec Henry Leutwyler

Dimanche 18 juin à 14h

Henry Leutwyler, le photographe des stars dévoile les dessous de son métier lors d'un workshop destiné aux adolescents. Il s'agit alors d'une occasion unique de découvrir l'univers de celui qui a vu passer Beyonce et Rihanna dans son studio et de se faire photographier. Un portrait de groupe fut réalisé à l'issue du workshop.

#### Studios photo

Dimanches 6 août, 3 septembre et 1er octobre de 13h30 à16h30

Le public est invité à se faire tirer le portrait par un photographe professionnel. Un tirage est ensuite remis aux participants.

#### Foire du Livre

Vendredi, samedi et dimanche 8, 9, et 10 septembre

A l'occasion de la Foire du livre, le musée a tenu un stand où des livres d'art ainsi que des affiches de nos anciennes expositions étaient proposées.

#### Générations au musée

Jeudi 9 novembre de 14h30 à 17h

Dans le cadre de Générations au Musée et à l'occasion des expositions consacrées à Georg Baselitz, Jungjin Lee et Camille Scherrer, le MBAL a organisé une rencontre intergénérationnelle entre l'association des aînés du Locle et la Fondation J&M Sandoz qui travaille avec des adolescents en difficulté. Ces derniers ont observé, analysé et rédigé une critique d'une sélection d'œuvres exposées en s'aidant du jeu de cartes *Les Mots du clic*.

# Atelier « Croix-Rouge »

Mercredi 9 juin, 14h30-17h30

Le MBAL a accueilli un groupe d'enfants du programme de la Croix-Rouge à l'occasion d'un atelier créatif.

# Visites guidées

Visites publiques (offertes avec le billet d'entrée)

Dimanches 26 février, 19 mars, 23 avril, 14 et 21 mai, 25 juin, 30 juillet, 27 août, 24 septembre, 15 octobre, 12 novembre, 3 décembre à 14h30.

# **Café Boutique**

Le café du musée propose une sélection de boissons bios et de tartes maison à déguster avant ou après la visite des expositions.

En plus d'y accueillir les vernissages et « grandes tables » du musée, le café est un lieu qui permet d'organiser des événements ponctuels, publics ou privés. En 2017, trois brunchs ont été organisés, les dimanches 29 janvier, 12 mars et 1er octobre, à 12h, à la suite des tables rondes.

Durant toute l'année, la boutique du MBAL propose, en plus des livres liés aux expositions, des objets de designers. L'accent est mis sur le savoir-faire suisse : les vases gravés du designer Tomas Kral (Lausanne), la papeterie de l'atelier-galerie La demoiselle (La Chaux-de-Fonds), les calendriers et semainiers de l'agence de graphisme SUPERO (La Chaux-de-Fonds), les bougeoirs en béton de l'atelier

Plein d'histoires (Bienne), le sirop de thé artisanal et bio du duo Siroscope, Pierre et Leïla, (Colombier)... Les enfants ne sont pas oubliés avec les contes orignaux, écris et illustrés par le duo Plume et Pinceau alias Noémie et Jenay (Lausanne) ainsi que par les illustrations de l'artiste Albertine Mermet (Môtiers). Par ailleurs, la boutique genevoise Caillou shop associée au musée depuis 2015 et propose une sélection d'articles.

#### **Scolaires**

Au cours de l'année, 42 classes sont venues découvrir les expositions et participer aux diverses activités de médiation culturelle qui leur étaient proposées. Au total, ce sont 782 élèves et étudiants du Cercle scolaire du Locle qui ont pu profiter de cette offre. Le MBAL a également accueilli quelques classes provenant de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

Journées des écoles au musée

Jeudi 28 avril, 10h-16h

La Commission pédagogique des Musées neuchâtelois, en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, propose aux classes de 6<sup>e</sup> année les *Journées des écoles au musée*. A cette occasion, le musée a proposé des visites guidées ludiques de ses expositions. Deux classes, soit 43 élèves, ont participé à cette journée.

# Projet Unesco

« Les coulisses des institutions : patrimoine et histoire vivante »

Jeudi 21 septembre

A l'occasion de cette journée qui permet aux classes de première année du Lycée Blaise-Cendrars de (re)découvrir le patrimoine de leur région, le musée a accueilli deux classes pour leur présenter le musée, soit 45 élèves.

#### Atelier Les Mots du clic

Jeudi 7 décembre, 14h-15h30

Le MBAL s'est rendu dans une classe du Cercle scolaire du Locle pour animer un atelier de lecture d'images avec Les Mots du clic, jeu de cartes qui permet d'analyser une photographie. Les photographies proposées étaient exposées au MBAL.

# Projet Les élèves vous guident au musée

Dimanche 24 septembre, à 11h et vendredi 25 novembre, à 17h

De la rentrée 2017 à juin 2018, le MBAL a mis sur pied des visites guidées menées par des élèves. Le projet est réalisé en collaboration avec 3 classes du Cercle scolaire du Locle, et leurs enseignants. Le musée offre ainsi la possibilité à des enfants d'imaginer une visite guidée avant de se glisser dans la peau d'un guide afin de présenter les expositions à une classe de leur école puis au public.

# **Dossier pédagogique**

Lors de chaque nouvelle période d'expositions, un dossier pédagogique destiné aux enseignants désireux de faire découvrir nos expositions à leurs élèves est réalisé. Ce dernier présente les artistes, présente une sélection d'œuvres exposées et propose des pistes de recherche pour préparer une visite menée par l'enseignant ou par un médiateur culturel du musée.

#### Cahiers-découverte

Deux cahiers-découverte proposant au jeune public une visite ludique des expositions ont été réalisés en 2017. Ceux-ci sont distribués gratuitement. Ces supports permettent aux élèves et aux enfants venus en famille de découvrir les artistes exposés grâce à des jeux de réflexion, de recherche et de création.

# **Archives**

La campagne de classement des archives qui avait débuté en 2012 a continué tout au long de l'année. Les archives comprennent des informations sur les collections du musée, l'histoire de la société ainsi que sur l'ensemble des expositions. Ce travail est réalisé par Sara Terrier, aidée en 2017 par Taline Menedjian et Amandine Sieber, stagiaires.

Suite à la migration des données d'inventaire en 2016 sur le logiciel d'inventorisation MuseumPlus, un travail d'harmonisation des fiches d'inventaire a débuté en 2017. Ce travail permet de pointer les lacunes, incohérences qui peuvent apparaître lors de ce dépouillement. A ce jour, plus de 3'000 fiches sur env. 5'000 ont été passées en revue.

#### **Bibliothèque**

Le fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée, par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions et par les donations faites par des artistes au musée.

#### **Publications**

La série « Pouvez-nous nous parler... », lancée en 2016 et qui sort lors de chaque nouvelle période d'exposition, donne un éclairage inédit sur une œuvre à travers l'interview d'un artiste exposé par le musée. Les entretiens sont menés par l'écrivain et sociologue Joël Vacheron. Publiée sous la direction de Nathalie Herschdorfer, cette édition bilingue français-anglais, est proposée aux visiteurs pour la modique somme de Fr. 2.- ou téléchargeable gratuitement sur le site internet. Trois sont sorties en 2017, l'une consacré à Mathieu Bernard-Reymond, l'autre à, Ina Jang, la dernière à Camille Scherrer.

#### **Promotion et communication**

A l'ère du tout numérique, le MBAL utilise les nombreux outils de communication liés à Internet. 1038 personnes sont abonnées à notre newsletter et reçoivent de manière régulière les informations du musée. Les comptes Instagram, Facebook et Twitter, lancés récemment, comptent de plus en plus d'abonnés. A fin 2017, 1650 personnes nous suivaient sur Instagram.

Tout au long de l'année de nombreux articles ont été publiés dans la presse écrite suisse : L'Impartial, L'Express, Accrochage, Le Temps, 24 heures, Sortir, Le Courrier, Le Matin Dimanche, Le Journal du Haut, Bilan.ch, AGEFI Magazine, etc. La télévision neuchâteloise Canal Alpha couvre chaque exposition. La RTS a également consacré un reportage au MBAL dans le cadre de l'émission Couleurs locales. De plus, la programmation du musée est également couverte par la radio, en particulier la RTS et l'émission Vertigo.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, le *Kunstbulletin*, le *Journal du Théâtre de Vidy* (Lausanne), et la brochure de la Foire du Livre du Locle ont complété cette promotion. Les expositions du MBAL ont également été annoncées dans *Photography-now* et *e-Flux*. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Genève et Lausanne ont également été organisées toute l'année, notamment avec la SGA.

#### **Soutiens et partenaires**

Le Musée des beaux-arts repose sur un financement public octroyé par la Ville du Locle et celui apporté par la Société des Beaux-Arts et du Musée, Le Locle, à l'origine de la fondation du musée en 1864, et propriétaire de la collection. En 2017, la Loterie Romande a apporté son soutien à l'ensemble de la programmation. A ce précieux soutien s'ajoutent les contributions de différentes fondations et entreprises privées : Fondation Le Cèdre, Fondation Jan Michalski, Société vaudoise des beaux-arts, Canton de Vaud, DIXI Holding, Métaux précieux, Zenith, Fondation Erna et Curt Burgauer, Fondation Engelberts, Fondation Alfred Richterich. Le canton de Neuchâtel soutient le programme de médiation destiné aux scolaires. Le programme destiné aux familles et enfants est soutenu depuis 2016 par Clientis-Caisse d'Epargne CEC.

# La collection

#### Acquisitions

Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Par abonnement Editions 2017 de Xylon

N° 161 Thierry Perriard, *Héritage*. Gravure sur bois.

Nº 162 Ian Anüll, Les dossiers... Gravure sur bois.

Nº 163 Roman Signer, Haiku Matsuo Basho. Gravure sur bois.

Editions 2016 de la Société Suisse de Gravure (Schweizerische Graphische Gesellschaft)

Thomas Huber

Salzgesättigtes Bild, 2016.

Aquatinte en couleur, 40 x 30 cm.

Le soir, 2016.

Aquatinte en couleur, 40 x 30 cm.

Weisse Verhältnisse, 2016.

Aquatinte en couleur, 40 x 30 cm.

Aloïs Lichtsteiner

AL2016.053, 2016

Impression à haute pression, huile sur papier Tosa Shoji, 40,7 x 64,7 cm.

Markus Schinwald

*Lily*, 2016

Impression digitale, 60 x 50 cm.

#### Anni Albers

Second Movement II. 1978 Gravure sur cuivre, 76,2 x 76,2 cm. Second Movement III, 1978

Gravure sur cuivre, 77,5 x 64,8 cm.

Wolfgang Zät

Sans titre, 2014

Eau-forte, 39, 5 x 29.5 cm.

Sans titre, 2014

Eau-forte, 39,5 x 29.5 cm.

Sans titre, 2014

Eau-forte, 39,5 x 29.5 cm.

Sans titre, 2014

Eau-forte, 39,5 x 29.5 cm.

# Don

Don de Etienne Robert-Grandjean Hermann Jeanneret Lugano, 1941 Aquarelle

#### Prêt extérieur

Paul-Théophile Robert Jeune fille à l'œillet, 1922 Huile sur toile, 100 x 91 cm Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 14 janvier 2018 Exposition La peinture de la Nouvelle objectivité en Suisse Organisée par le Musée Oskar Reinhart, Winterthur

#### **Administration**

Suite aux départs de Sylvia Pellegrino, Geneviève Anderfuhren et Aurélie Widmer, auxiliaires d'accueil, et Anne-Sophie Marchal, médiatrice culturelle, leurs postes ont a été remplacés par Audrey Zimmerli, médiatrice culturelle et auxiliaire d'accueil, et Taline Menedjian, auxiliaire d'accueil.

Catherine Meyer, secrétaire-réceptionniste est, quant à elle, absente pour cause de maladie depuis le mois de janvier. Angélique Varrin la remplace.

#### **Personnel fixe**

Directrice, Nathalie Herschdorfer 80%

Conservatrice adjointe, Sara Terrier 60%

Conservatrice assistante, Charlotte Hillion, 60%

Collaboratrice administrative et responsable de l'accueil, Angélique Varrin 60% (remplaçante de Catherine Meyer)

Technicien de musée, Jonas Chapuis, 50%

Concierge-responsable/technicien, Martial Barret, 100%

Secrétaire-réceptionniste, Catherine Meyer, 60% (absente pour cause de maladie)

# **Personnel temporaire**

Cécile Anderfuhren, médiatrice culturelle

Geneviève Anderfuhren, auxiliaire d'accueil (jusqu'en 28 février 2017)

Valentin Grosjean, graphiste interne (mai-juin 2017)

Jessica Hochstrasser, auxiliaire d'accueil (dès le 1<sup>er</sup> mars 2017)

Anne-Sophie Marchal, médiatrice culturelle (jusqu'au 30 avril 2017)

Taline Menedjian, auxiliaire d'accueil (dès le 1er septembre 2017)

Sylvia Pellegrino, auxiliaire d'accueil (jusqu'au 31 mars 2017)

Julie Tüller, technicienne de musée

Prune Simon-Vermot, auxiliaire d'accueil et graphiste interne

Aurélie Widmer, auxiliaire d'accueil (jusqu'au 31 août 2017)

Audrey Zimmerli, auxiliaire d'accueil et médiatrice culturelle (dès le 1er mars 2017)

# **Stagiaires**

Chloé Melsion, étudiante du Cercle scolaire du Locle, du 23 janvier au 27 janvier 2017 Taline Menedjian, étudiante en muséologie à l'Université de Neuchâtel, de janvier à août 2017 Morgane Paillard, historienne de l'art, de mars à novembre 2017 Amandine Sieber, diplômée en Histoire de l'art, de septembre 2017 à juin 2018 Audrey Zimmerli, diplômée en Histoire de l'art, de septembre 2016 au 28 février 2017

# **Aides techniques**

Toube Boye (apprenti) Vincent Matthey (service des travaux publics) David Paroz (service des travaux publics) Denis Remonnay (apprenti)

#### **Mandataires**

Florence Chèvre, graphiste Joël Gunzburger, programmation arts vivants Beat Matti (technicien de musée) Christophe Moinat, scénographe

# Société des Beaux-Arts et du Musée

En 2017, la SBAL compte 256 membres (15% d'augmentation par rapport à 2016). Le Comité de la Société des Beaux-Arts et du Musée s'est réuni pour des séances ordinaires à 7 reprises au Musée des beaux-arts.

A l'occasion de l'AG, le comité a accueilli un nouveau membre : Patrick Ischer. M. Ischer est sociologue de formation et professeur à l'école de HE-Arc de Neuchâtel.

#### Comité

Président Christoph Künzi Secrétaire Blaise Oesch

Secrétaire aux verbaux

Trésorier

Représentant du C.C.

Membres

Anne Hasler Choffat
Pierre Vaucher
Miguel Perez
Pierre Bohrer

Patrick Ischer (dès avril 2017)

Corine Bolay Mercier Bernard Soquel

Représentantes du musée Nathalie Herschdorfer

Sara Terrier

# Assemblée générale

Mardi 25 avril, 18h30

L'assemblée a été suivie d'une visite des coulisses du musée afin de dévoiler une sélection des nouvelles acquisitions.

#### Sortie annuelle du comité

Vendredi 10 – dimanche 12 novembre

Le comité s'est rendu à Paris à l'occasion du salon Paris Photo. Guidé par Nathalie Herschdorfer, il a notamment visité la foire de photographie tenue au Grand Palais ainsi qu'une exposition consacrée au photographe Irving Penn. Le comité s'est également rendu au Jeu de Paume pour découvrir le travail du photographe allemand Albert Renger-Patzsch.

#### **Gravure annuelle**

L'artiste suisse Claudia Comte (1983), dont le travail est largement reconnu au niveau international, a obtenu en 2015 le Prix de la Ville du Locle décerné lors de la Triennale de l'art imprimé contemporain. Suite à ce prix, le MBAL a offert à cette artiste de grand talent l'édition annuelle 2017. Chez Claudia Comte, gravures, sculptures ou peintures murales monumentales ont en commun la rigueur des règles géométriques mais laissent toujours transparaitre un trait d'humour. Dans cette œuvre, l'artiste imagine de multiples variations autour du cercle dans un carré blanc. Le jeu de motifs verts et noirs dont la rotation et la combinaison créent une nouvelle forme pourrait au final évoquer la tête d'un personnage de dessin animé.

Felix (demi-cercles vert et noir), 2017 Sérigraphie sur papier Rives 250 gm2 50 x 50 cm 30 exemplaires numérotés et signés par l'artiste, 5 E.A. et 2 H.C. Impression Nicolas Wagnières, Genève.

# **Fondation Lermite**

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à deux reprises. M. Jean-Daniel Jaggi, représentant de l'Etat, ne sera plus présent aux prochaines séances car il prend sa retraite.

# Lermite Hors les murs : A la découverte d'un patrimoine artistique

Initié par la Fondation Lermite, ce projet de parcours pour découvrir les œuvres de l'artiste Jean-Pierre Schmid dit Lermite (1920-1977) a pris forme en 2017 suite au travail de Master en études muséales de Valentin Grosjean à l'Université de Neuchâtel. Ce guide, à paraître en 2018, regroupera une sélection de 10 lieux dans le canton de Neuchâtel et dans la ville de Bienne où sont conservés des œuvres - vitraux, peintures et mosaïque – de l'artiste. Ces œuvres spécialement commandées à Lermite pour habiller et décorer des bâtiments publics et des édifices religieux traduisent la maîtrise de la technique du vitrail et le goût affirmé de l'artiste pour les compositions géométriques et organisées, propres à sa production artistique.

Président et secrétaire Hans Schwarz
Trésorier Manfred Aebi
Représentant du C.C. Miguel Perez
Représentant de l'Etat Jean-Daniel Jaggi

Membres Philippe Babando
Catherine Corthesy

Jean-Philippe Gabus David Lienhard Henriette Rawyler

Représentantes du musée Nathalie Herschdorfer

Sara Terrier

# MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES Musée d'histoire du Locle

# **Conseil de fondation**

Vincent Orlandini, président
Paul Jambé, vice-président
Jean-François Achini
Caroline Calame
Marcelo Droguett
Louis-Georges Gasser
Orlando Orlandini
Mario Notari
Rolf Graber, organe de révision
Représentant du Conseil communal, Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 11 avril, 6 juin (comité + conseil de fondation), 12 septembre et 5 décembre.

#### **Personnel**

#### **Personnel fixe**

Conservatrice Caroline Calame, 80% (+ archiviste à 10%)

Collaboratrice scientifique Emmanuelle Pasqualetto, 40%

Secrétaire Isabelle Favre, 75%
Secrétaire-adjointe et caissière Laurence Malatesta, 50%

Technicien-concierge Gérard Saître, 50% (jusqu'au 28 février)
Pierre-André Cattin 75% (dès le 1<sup>er</sup> mars)

Gérard Saître ayant fait valoir son droit à la retraite, Pierre-André Cattin a été engagé pour le remplacer à partir de mars 2017. Avec le chantier de la cour pendant la belle saison et le montage, dès le mois de novembre de l'exposition temporaire de 2018, il a pu apporter la preuve de ses compétences.

#### Personnel à taux variable

Caissiers (saison d'été):

Verena Gander, Laurence Malatesta, Françoise Steiner

Guides:

Susanna Baur, Catheline Beuret, Stéphanie Chambettaz, Oskar Favre, Verena Gander, Leonor Hernandez, Gregor Muchow, Jacques Perret, Stéphanie Perret-Gentil, Laurie Sandoz, Isabelle Strahm, Sunila Sen-Gupta et Kurt Thommen. Ont également travaillé comme guides, Caroline Calame et Emmanuelle Pasqualetto.

#### Fréquentation du site

En 2017, les Moulins ont recu 18'632 visiteurs.

	2017	2016	2015
Entrées individuelles	12′580	12'819	12′173
Entrées groupes	4'649	5′481	4′875
Gratuits	1′403	1′567	1′510
Total	18'632	19'867	18′558

L'action « Coup de cœur », lancée par Tourisme neuchâtelois en 2014 et consistant en croisière en bateau sur le lac des Brenets et visite des Moulins a à nouveau rencontré le succès (798 adultes et 125 enfants). 189 personnes sont venues avec le Passeport loisirs. Nous avons également reçu 187 élèves des écoles locloises (dont la majorité pour l'exposition temporaire). De plus, comme tous les musées du

Canton, les Moulins participent à la journée Ecoles-Musées en recevant gratuitement les classes de 5ème année.

### **Expositions temporaires**

L'exposition temporaire *Enfances volées* a été inaugurée le 29 janvier. Elle a été montée dans la semaine du 16 janvier par des membres de l'Association Enfances volées, sous la conduite de Jacqueline Häusler, co-initiatrice de l'exposition et Markus Pawlick, avec l'aide, du côté des Moulins de Gérard Saître, Jacques Perret et Kurt Thommen.

Avant même le vernissage, l'exposition a été présentée à huit classes du Cercle scolaire du Locle en Semaine patrimoine (134 élèves) par Caroline Calame, Stéphanie Chambettaz, Leonor Hernandez et Emmanuelle Pasqualetto.

Le vernissage a accueilli plus de 100 personnes. Se sont exprimés Miguel Perez, Caroline Calame, Christian Fellrath, chef du Service de protection de l'adulte et de la jeunesse et Maja Baumgartner pour l'Association Enfances volées. De nombreuses animations ont été mises en place : les 5 février, 23 avril et 29 octobre, Caroline Calame a proposé des visites guidées publiques de l'exposition. Ces visites se faisaient en compagnie de Michel Frêne, ancien enfant placé, qui a bien voulu les enrichir de son expérience et de son vécu. Les deux premières visites ont attiré une vingtaine de personnes, la dernière une cinquantaine! Le 7 mai, une table ronde a rassemblé aux Moulins souterrains Anne-Françoise Praz, professeure en histoire contemporaine à l'Université de Fribourg et membre de la Commission indépendante d'experts sur les internements administratifs, Jean-Louis Claude, ancien enfant placé et Anne Roulet, intervenante LAVI-répondante MCFA, avec la modération de François Nussbaum, ancien journaliste. Grâce à un public peu nombreux, mais motivé et très concerné, les débats ont été riches et nourris. Enfin, les Archives de l'Etat de Neuchâtel ont proposé le 10 juin une conférence-débat sur l'histoire des placements administratifs, animée par Matthieu Lavoyer, collaborateur scientifique pour la Commission Indépendante d'Experts. Présentée dans le cadre des portes ouvertes des AEN, cette manifestation était en lien direct avec notre exposition.

Le Ciné-Casino du Locle s'est également associé à notre thématique, en présentant à deux reprises (4 juin et 29 octobre) le magnifique mais douloureux film de Markus Imboden, *L'Enfance volée*.

Compte tenu de l'importance humaine et sociale du sujet, des efforts de communication importants ont été fait en direction des écoles. Ils ont porté leurs fruits ; une trentaine de classes, venant notamment de l'Ecole Pierre-Coullery, de l'ESTER et du Lycée Blaise-Cendrars ont visité l'exposition. Michel Frêne s'est associé à ces visites à plusieurs reprises. L'Office de protection de l'enfance a également demandé une visite guidée. Groupes et individuels confondus, *Enfances volées* a attiré près de 1500 personnes aux Moulins souterrains et retenu l'attention des médias.

### **Publications**

En décembre est paru le catalogue de la prochaine exposition temporaire *Passé, présent, Le Locle à tous les temps*, édité par les éditions G d'encre. Il est composé de textes de Caroline Calame et de photographies de Catherine Meyer. Des séances de signatures ont eu lieu aux Mots-Passants au Locle, le 2 décembre et à la librairie Payot, à La Chaux-de-Fonds, le 15 décembre.

En cours d'année, nous avons édité la version en allemand du cahier de l'ISSKA intitulé *Die unterirdischen Mühlen des Col-des-Roches : eine aussergewöhnliche Höhle*.

# Nuit des Musées – Journée des Musées

En raison des travaux de la cour, les Moulins ont renoncé à participer à la Nuit des Musées. Lors de la Journée des Musées, le 21 mai, nous avons simplement pratiqué la gratuité. Nous avons reçu 249 visiteurs à cette occasion.

#### **Autres animations**

Le 10 septembre, à l'occasion des Journées du patrimoine, la nouvelle cour a été présentée au public par Pierre Minder, architecte du projet et Caroline Calame. Chacune des deux visites a rassemblé une vingtaine de personnes.

Lors de ce week-end de portes ouvertes, nous avons accueilli 386 personnes, sans compter les groupes sur réservations.

La conférence de presse annonçant ces journées a été donnée aux Moulins le 31 août sous la conduite d'Alain Ribaux, conseiller d'Etat et de Jacques Bujard, chef de l'OPAN.

Deux ateliers ont été animés par Emmanuelle Pasqualetto à l'occasion de la Semaine du Goût. Le 23 septembre, fabrication de sèches au beurre pour les adultes et le 24 de tartes aux pruneaux pour les enfants. Le premier a connu un bon succès (11 personnes) le second en revanche est un relatif échec.

#### **Conférences**

Le samedi 11 novembre, C. Calame a donné une conférence intitulée *Scandale, censure et religion : les ventes de la librairie Girardet* à l'Association des anciens éclaireurs de La Chaux-de-Fonds.

### **Collections**

Le travail de catalogage des collections des Moulins souterrains et du Musée d'histoire se poursuit. Il a même progressé considérablement grâce au travail bénévole de Paul Jambé, membre du Conseil de fondation. Plus de 3200 notices se trouvent à ce jour dans la base de données collective Muse2. L'inventaire des monnaies continue (plus de 1200 à ce jour). Celui des photographies est terminé.

### **Dons**

Titre	Technique	Donateur
Trois coussins à dentelles anciens, un lot de piquées neuchâteloises, deux livres de comptes de Mélanie Montandon et quelques anciens fuseaux neuchâtelois.		L'Amicale des dentellières par Evelyne Progin
Recueil de gravures des XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles.	Livre relié et gravures sur cuivre	Jacqueline Jeanneret
Service en porcelaine peinte représentant divers endroits du Locle et des environs (1943).		Laurence Zurcher et Bernadette Vogel par l'intermédiaire de Maître Jacot-Oesch
Trois photographies représentant Le Locle et un atelier d'horlogerie vers 1900.	Photographie	Bergeon
Boîte de caramels Klaus.	Carton gaufré à l'or	Marcel Jacquat
Johannes Dirauer, L'Histoire de la Confédération suisse, Martignier et de Crousaz, Dictionnaire historique, géographique et statistique.		Madeleine Schneider- Grellet

# **Achats**

	1	1
[Fête des Armourins].	Dessin à l'encre et au lavis de	Antiquités Richard à
	Charles-Samuel Girardet, vers	Bevaix, 300 fr.
	1820	,
Par un Bourgeois de Vallangin habitant	Neuchâtel]?, [S.n.], Au mois de	Librairie Hughes
ledit Comté., La Révélation de diverses	Février 1768	Richard aux Ponts-de-
vérités importantes pour les peuples de		Martel, 130 fr.
la Principauté de Neuchatel et Vallangin.		
A. A. Mathematicien & Medecin. [Amiet,	A Neufchatel., Chez Jean Bondeli,	Librairie Hughes
Abraham ]?, La Connoissance des Tems,	Imprimeur	Richard aux Ponts-de-
ou Calendrier Pour l'Année Bisextile	[1724]	Martel, 250 fr.

MD COLOUTE CALLED THE COLOUTE CALLED CALLED COLOUTE CALLED COLOUTE CALLED COLOUTE CALLED COLOUTE CALLED CALLED COLOUTE CALLED CALLED CALLED COLOUTE CALLED CALLED CALLED CALLED COLOUTE CALLED CALL		
MDCCXXIV. Calculé à l'Elévation du Pole		
& pour le Cerlce Meridien de la		
Souveraineté de Neufchâtel.	A. Lana Char C.I. Burnett	Libuaisia Uluabaa
Les Psaumes de David, mis en vers		
françois. Revus est approuvés par les	Girardet, Libraire, 1824	Richard aux Ponts-de-
Pasteurs et Professeurs de l'Eglise et de		Martel, 100 fr.
l'Académie de Genève.	Au Lodo Charles assure Circuit	Agnès Franksiii 200
Etrennes patriotiques dédiées aux quatre vertueuses Bourgeoisies, pour l'an de		
grace M.DCCCXV.	Charles-Samuel Girardet	11., 10 101.
grace i indicecti.	charles samuel dirace	
Etrennes historiques et intéressantes	A Neuchâtel, Chez les frères	
concernant le Comté de Neuchâtel et		
Vallangin. Pour l'Année 1794. Ornées		
	à Abram-Louis Girardet.	
Etrennes historiques et intéressantes		
concernant le Comté de Neuchâtel et	5, 1	
Vallangin. Pour l'Année 1796. Ornées	•	
d'estampes.	attribuées à Abram-Louis Girardet.	
Etrenne historique, sentimentale et	A Neuchatel / Et au Locle Chez	
instructive pour la jeunesse, pour l'an de		
grace 1805. Ornée d'estampes.	Girardet, frères & sœurs.,[1805].	
Quinze jours en Suisse. Promenades d'un		
Jeune Peintre français dans les Cantons		
	Jules Didot, l'aîné, Imprimeur du	
	Roi.,[1823]. Comporte quatre	
	gravures aquarellées dans le style	
	romantique.	
	A Paris, Chez Louis Jamet, Libraire, Successeur de son Père Rue St.	
	Jacques, N° 59., [1820]. Comporte	
	12 gravures coloriées.	
	12 gravares coloriees.	
Etrennes pour la Jeunesse =	Berlin, bey Fr. Barbiez und in	
<i>Taschenbuch für die Jugend  </i> für das		
	in Leipzig, [1793]	
Almanach nouveau ou les Bienfaits		
François.	côté des Varietés au Palais Royal.,	
	[S.d.]. Tranche dorée, tabis aux	
	pages intérieure, bordées de galon	
	doré, belle reliure de soie brodée de fils d'or et de paillettes.	
David-Guillaume Huguenin, <i>Les Châteaux</i>		Agnès Frochaux, fr.
	Imprimeur-éditeur.	150.
	1843. Les planches portent la	
	mention « Lith. de Nicolet & Thez	
	à Neuchâtel ».	

# **Amis des Moulins**

A fin décembre 2017, les Amis des Moulins sont au nombre de 182.

#### Matériel

Afin de répondre au souhait de la Caisse communale, qui voulait supprimer la monnaie en euro, nous avons changé de système de caisse pendant l'été. Muse-tic, fourni par le CEG a été remplacé par un logiciel fourni par une entreprise locloise. La configuration du nouveau système a demandé un travail considérable aux caissières et au secrétariat.

### **Associations professionnelles**

Caroline Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de l'Association des musées suisses (AMS)
- Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)
- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Groupe de travail Archives communales
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise
- Réunions pour la mise en place de la GED et d'un plan de classement en Ville du Locle
- Comité de l'Institut neuchâtelois

#### **Publicité**

Des pages publicitaires présentant les Moulins souterrains sont parues dans *Erlebnis Schwiez, Schweizer Ferien et En Vadrouille* (Alsace et Franche-Comté), ainsi que dans le *Guide des randos urbaines*. Nous avons également passé une annonce pendant une semaine sur la chaîne radio La Première dans le cadre de l'émission *Vertigo*. Le bref film présentant les Moulins est passé pendant trois semaines sur les écrans de centres commerciaux du Jura, de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel, Lyssach, Moutier, Payerne, Berne et Bienne. En collaboration avec le Château des Monts, nous avons fait poser des affiches F12 trois semaines durant dans les gares d'Yverdon, Granges-Sud, Bienne et Berne.

Les Moulins sont également présents sur Pindex, application pour smartphone recensant les activités et les manifestations de la région.

Un reportage sur les moulins est passé en février au TJ de midi, sur RTS1.

La presse régionale a très bien couvert l'exposition *Enfances volées*, notamment la table ronde, qui a eu droit aux manchettes de *L'Impartial*. L'inauguration de la cour a également été très bien présentée dans *L'Impartial* et *L'Express*.

### **Antenne de Tourisme neuchâtelois**

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli 1077 visiteurs pour diverses informations pendant la saison d'été (1732 en 2016). Pendant la même période 703 personnes ont été renseignées par téléphone (834 en 2016). Voici la première année que ces chiffres montrent une diminution.

### Réhabilitation de la cour

Les travaux de réhabilitation de la cour se sont terminés en septembre. Elle a atteint tous ses objectifs. Le cheminement par la passerelle aménagée dès le parking permet aux visiteurs de trouver facilement l'entrée du musée. La partie supérieure du quai est couverte d'un bitume rose, qui encadre les anciennes planelles de grès, que l'on a pu sauver. Elle conduit à la nouvelle cafétéria. La cour elle-même, végétalisée, dotée d'un étang et d'un bied offre un espace de détente et de repos. Plus important encore, elle a pris du sens. L'aménagement du bied permet de comprendre comment l'eau motrice entrait dans la grotte et donnait vie aux machines.

Les vestiges de la scierie extérieure, construite en 1856, sont désormais totalement dégagés. Lors des fouilles conduites sous l'expertise de l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel (OPAN), nous avons découvert de nouveaux éléments de cette scierie, tels les fosses des machines, un

muret et la pierre d'angle. Le nouvel aménagement les met parfaitement en valeur. Grâce à l'OPAN, nous disposons également d'un rapport d'analyse dendrochronologique des structures du puits, permettant de les dater d'avant 1740.

L'ouverture du passage d'axe, amenant l'énergie d'une roue souterraine à la scierie extérieure, rend visible la transmission de l'énergie. Ce couloir souterrain et le Bied recréent le rapport entre intérieur et extérieur, entre grotte et cour et permet au visiteur de comprendre au premier regard le fonctionnement des moulins souterrains.

Des textes explicatifs rédigés par l'OPAN, très illustrés, ont été placés le long du cheminement, afin d'apporter au public toutes les informations souhaitables. Reste à finaliser, en 2018, la signalétique d'entrée du parking.

La nouvelle cour a été inaugurée officiellement le samedi 23 septembre à 17h00, sous les auspices d'Alain Ribaux, conseiller d'Etat neuchâtelois en charge de la culture, en présence d'une centaine de personnes. Sont également intervenus lors de cette inauguration Miguel Perez, conseiller communal de la Ville du Locle en charge de la culture, Pierre Minder, architecte responsable du projet, Christian de Reynier, archéologue à l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel, Vincent Orlandini, président de la Fondation des Moulins souterrains et Caroline Calame, conservatrice. A l'issue de la partie officielle, une partie festive et humoristique était assurée par Vincent Kohler.

#### Financement des travaux

En cours d'année, nous avons reçu le solde de la subvention de l'Etat (Fr. 32'271.-), ainsi qu'un soutien de Viteos (Fr. 5'000.-) sans oublier la somme de 150 fr. comme vente symbolique de parcelles de la cour.

Le financement complet de la réhabilitation de la cour peut se résumer ainsi :

Coûts	
Factures au 31.12.2017	1'033'015.10
Travaux restants (signalétique)	20'000.00
Total	1'053'015.10
Financement	
Ville du Locle	400'000.00
Etat de Neuchâtel	43'880.00
Confédération	9'999.50
Loterie romande	400'000.00
Fondation Binding	30'000.00
Fondation Göhner	100'000.00
Banque cantonale neuchâteloise	20'000.00
Fondation du Jubilé de la Mobilière	20'000.00
Viteos	5'000.00
Ventes de parcelles	9'500.00
Participation de la Fondation des Moulins	14'635.60
Total	1'053'015.10

#### **Conclusion et remerciements**

A l'issue de plusieurs années de préparation et de réalisation des travaux de la cour, les Moulins souterrains remercient chaleureusement les sponsors qui ont rendu possible cette indispensable amélioration. Leur gratitude va également aux architectes, dont l'engagement et les compétences ont été à la hauteur de la tâche, ainsi qu'aux entreprises qui ont su adapter leur travail aux activités d'un musée. Nous n'oublierons pas non plus les collaborateurs des Moulins, qui ont vaillamment poursuivi leurs tâches dans des conditions parfois difficiles.

Grâce à tous ces efforts, les Moulins souterrains offrent désormais au public une image accueillante. Il faut espérer que cette amélioration aura un effet positif sur la fréquentation. Celle-ci est en effet peu

satisfaisante avec une baisse de 1235 visiteurs (6%) par rapport à l'année précédente. Bien sûr, un site en chantier est peu attractif et le fait que nous avons renoncé à la Nuit des Musées explique aussi en partie cette diminution.

Dans ces remerciements, nous réservons une grande place à Michel Frêne qui a accompagné nombre des visites de l'exposition *Enfances volées*. Sans mesurer son temps ni sa peine, Il a toujours répondu à notre appel. L'exposition et ses animations doivent énormément à son engagement.

Nous continuerons à apporter tous nos soins à la qualité de l'accueil et des visites guidées, sans oublier les expositions temporaires et autres manifestations qui restent essentielles pour nous faire connaître et attirer de nouveaux publics.

Comme de coutume, nous terminerons ce rapport en remerciant les collaboratrices et collaborateurs des différents services communaux dont l'aide ne nous fait jamais défaut. Nous remercions également de tout cœur le conseiller communal en charge de la culture, ainsi que l'ensemble du Conseil communal de leur fidèle soutien.

# **BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE**

### Introduction

Durant l'année 2017, nous avons poursuivi le réaménagement de la Salle de lecture et avons continué la signalisation à l'étage du Prêt. Nous avons décidé, après « mûres » réflexions, d'élargir la collection de bandes dessinées en y intégrant des mangas.

#### Personnel

3 postes : 1 bibliothécaire responsable à 90%, 1 bibliothécaire à 80% et 1 AID à 50%. Depuis le 7 août, M. Georges Blaser nous a rejoint en qualité d'apprenti AID à 100%.

Nous avons accueilli 3 stagiaires durant l'année. La durée de ces stages allant de deux jours à six mois.

# Activité des services

### Service du prêt

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.

Prêts en 2017 : 25'191 volumes (1888 dvds, 1062 livres sonores) (2016 : 25'135).

Bonne nouvelle pour notre institution, nous avons une augmentation du nombre de prêts de documents, cela permet d'enrayer la baisse enregistrée depuis plusieurs années.

Nous continuons à renouveler et à rajeunir les collections de documentaires.

En collaboration avec Bibliomedia à Lausanne, nous proposons à nos usagers des ouvrages en portugais, espagnol, turc, croate, serbe et albanais.

#### Salle de lecture

Désirant que plus de lecteurs découvrent la salle de lecture, nous avons entrepris d'y installer, après les dvds et les livres audio, nos bandes dessinées adultes et notre nouveau fonds de mangas. Pour ce faire, nous avons dû désherber une partie de la Salle de lecture.

Nous continuons d'y mettre en valeur, nos collections sur le cinéma, la photographie et l'art contemporain.

Le coin-café et périodiques connait toujours une belle fréquentation, de même que l'utilisation des deux postes informatiques (688 personnes).

#### **Accroissement des documents**

2017 : achats : 1468 2016 : achats : env. 1200

### **Magasins**

L'important travail de désherbage effectué l'année passée au Magasin a permis d'accueillir les ouvrages les plus intéressants retirés du Prêt et de la Salle de lecture

#### Fonds ancien et patrimonial

Le travail de longue haleine de catalogage et d'équipement des ouvrages anciens et modernes sur Le Locle s'est également poursuivi cette année.

Nous avons accueilli en décembre une doctorante de Fribourg pour sa thèse sur « T. Combe et les réseaux associatifs ».

### **Expositions et animations**

Participant à l'animation « Réanimons la Place du Marché » du 13 mai, nous avons présenté notre collection de romans « jeunes adultes » en y tenant un stand.

En mai toujours, notre Bibliothèque a servi de décor pour le tournage d'un épisode de la saison 2 de la web-série « Spin on ». Série écrite par Elodie et Steeve Droz et réalisée par Alain Phildius.

Nous nous occupons toujours de l'armoire à livres de la Place du Marché (à côté de l'abri bus).

Dès l'ouverture de la piscine, nous y avons garni le chariot d'une soixantaine de documents.

En août, à l'occasion de « la journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme » nous avons organisé une petite exposition de livres traitant de ce sujet.

En novembre, la conteuse Caroline Cortès a enchanté une quinzaine de personnes venue écouter ses légendes de « Super-héros » de l'Antiquité.

Nous avons participé à l'offre proposée par le cinéma ABC de La Chaux-de-Fonds (le film n'était pas programmé au Locle) lors des projections du magnifique documentaire « Ex Libris : the New York public library » de Frederick Wiseman. Nos lecteurs, sur présentation de leur carte de bibliothèque, profitaient d'un prix préférentiel. Pour le personnel de la Bibliothèque, la place était à Fr. 5.-!

### Participations à l'extérieur

Comité directeur du Réseau des Bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes (RBNJ) à Neuchâtel, Delémont et Porrentruy
Comité du Prêt RBNJ à Neuchâtel
Comité Réanimons la Place du Marché
Journée CLP des directions de bibliothèques des villes de plus de 10'000 habitants
Visites des Bibliothèques municipales de Sion et Vevey

# **BIBLIOTHEQUE DES JEUNES**

La Bibliothèque des Jeunes travaille en étroite collaboration avec le Cercle scolaire du Locle et doit, de ce fait, s'adapter sans cesse aux différents changements qui l'influencent directement. Il est parfois difficile d'accueillir et de poser, en parallèle, des limites claires, sans décourager la motivation des professeurs, déjà bien sollicités. Une grande souplesse nous est demandée, pour satisfaire la demande des plus petits jusqu'aux adolescents. Les animations connaissent un grand succès et alimentent l'imaginaire et le vécu intérieur des enfants. Les livres humanisent, donnent du sens à la vie et sont, plus que jamais, d'actualité.

#### **Personnel**

- 4 postes: 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 80%, 1 aide bibliothécaire à 60%.
- 1 magasinier en Bibliothèque à 50%.
- 2 stagiaires.

# Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Présence au comité d'AROLE, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.
- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Cours « Créer et animer un comité/club de lecture ».
- Cours « Roman ados : édition et médiation ».
- Cours « Gérer ses émotions avec le jeune public ».
- Cours « Atelier de petites réparations sur les livres ».
- Cours « Concevoir et animer une séance musicale pour enfants : les livres CD ».
- Présence aux 20ème journées d'AROLE.
- Présence à la C.L.P. (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique).

#### **Animations**

- « Né pour lire » : 12 animations pour les tout-petits, dont 4 à l'extérieur, dans le parc du Casino. Une sortie se fait spontanément pendant les heures de prêt.
- La nuit du conte « Courage », animée par Caroline Cortès. 2 séances avec 70 enfants et 28 adultes.
- Rencontre avec Christine Pompéi, auteure jeunesse suisse, en collaboration avec la librairie « Aux Mots Passants », avec dédicace. 30 enfants présents.
- Lecture des livres de Anaïs Vaugelade, par Johanne Faivre-Kneubühler, comédienne. 48 enfants.
- Club de lecture Prix RTS Ado avec participation au Jury cantonal et déplacement à Genève pour la remise de Prix. 1 jeune locloise est sélectionnée pour représenter le Canton au Jury romand.
- Contes et comptines du jardin, suivi d'un moment de dessin, par Laure Galvani. 18 enfants.
- « Voyage-lecture » avec l'ensemble des 7ème H.
- 8 classes profitent des livres du « Prix enfantaisie ».

# **Collaborations**

- Vente des passeports-vacances des Montagnes neuchâteloises.
- 1 atelier du Passeport-Vacances a eu lieu dans nos locaux : « Le langage des sourds ».
- L'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire nous visitent régulièrement.
- Livres à disposition à la piscine.
- Les jeunes de la Fondation Sandoz empruntent des livres.
- Les enfants du Centre Pédagogique des Billodes empruntent des livres.
- Première prise de contact des groupes de « Lire et faire lire » dans nos locaux.
- Nous empruntons des livres en d'autres langues à Bibliomedia.
- Nous préparons et livrons des caisses de livres pour les salles d'attente chez les médecins.
- Gestion du « Tournelivres » dans les crèches du Locle.
- Avec toutes les communes du district du Locle pour la distribution des livres aux nouveau-nés.

# **Statistiques**

**En 2017** nous avons accueilli 208 **classes** réparties comme suit : 52 visites de classes animées par les bibliothécaires, 156 classes en visite libre. 41 groupes des crèches du Locle et du Parascolaire se sont déplacés à la Bibliothèque.

Service de prêt	2017			2016		
Visites de classes	208			267		
Documents prêtés	76'405	(dont	33'100	86'212	(dont	40'007
	prolongati	ions)		prolongati	ons)	
Comptes activés	6′301			7′001		
Nb. de lecteurs	1′011			1′157		

# Répartition des prêts par genre

40′425 12′460	livres d'images bandes dessinées
5′895	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
1'894	contes et légendes
1'886	périodiques
1′764	romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
1'732	mangas
1′717	documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
1′705	documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
1′693	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
1'532	bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
1′128	CD (disques compact) accompagnant les livres
836	documentaires (900) : géographie et histoire
441	DVD fictions et Blu-ray Disc
239	romans historiques
204	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
202	documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture
183	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
122	DVD documentaires
111	documentaires (800) : poésie, comptines, littérature
103	histoires de vie
51	documentaires (200) : religion, mythologie
46	kamishibaïs (théâtre japonais)
19	matériels d'accompagnement
15	CD-ROM accompagnant les livres
2	partitions

	2017	2016
Nouvelles inscriptions	229	360
Jours d'ouverture	262	268
Documents catalogués	1′445	1′407
Abonnements de revues	22	22
Nombre de documents	24′624	25′289

# **Commentaires:**

La diminution des prêts des romans pour adolescents s'explique par un secteur jeunesse ouvert depuis cette année à la Bibliothèque de la Ville, afin de faciliter la passation des jeunes lecteurs.

### SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

#### **Personnel**

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC, d'un apprenti et d'un stagiaire qui effectue un stage préliminaire, afin de pouvoir accéder à la HES en foresterie à Zollikofen.

#### **Exploitation des bois**

#### Forêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds

1'134 arbres, pour 1'986.80 sylves, soit 1.75 sylve par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux : 1'010.91 m³
Bois de service feuillus : 0 m³
Bois d'industrie : 84 stères

Bois énergie : 510.5 stères de déchiquetage

45 stères de bois de feu

Total: 1'650.41 m³ et stères, soit 116.8 % de la possibilité légale

#### Forêts de la Ville du Locle

736 arbres, pour 1'656,13 sylves soit 2.25 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux : 1'082.48 m³
Bois de service feuillus : 52.82 m³
Bois d'industrie : 27 stères

Bois énergie : 262.50 stères de déchiquetage

175.50 stères de bois de feu

Total: 1'600.30 m<sup>3</sup> et stères, soit 77 % de la possibilité légale

# Marché des bois

Durant l'année 2017, le prix des bois a légèrement augmenté grâce notamment à la reprise de l'euro par rapport au franc suisse et à la neige arrivée fin novembre qui est restée jusqu'à la fin de l'année. En conséquence, les acheteurs ont dû faire des réserves de bois, à cause des difficultés d'accès aux lots de bois en forêt. De ce fait, les prix ont continué d'augmenter, ce qui était très réjouissant.

Preuve de l'embellie du marché des bois en 2017, les volumes des bois martelés ont doublé dans les forêts privées sises sur le territoire de La Chaux-de-Fonds.

Lors de la mise des bois précieux à Colombier organisée par Forêt Neuchâtel, le Service forestier a vendu : 4.19 m³ de sapin à Fr. 126.-/m³, 7.17 m³ d'épicéa à Fr. 185.-/m³ et 6.85 m³ de frêne à Fr. 152.-/m³.

#### **Bois de service résineux**

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 49 % du volume exploité en 2017. Les bois rouges de médiocre qualité se sont vendus entre Fr. 40.- et Fr. 45.- le m³ en Suisse.

#### Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 82.- par m<sup>3</sup>.

#### Ville du Locle

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 94.- par m<sup>3</sup>.

#### **Bois énergie**

Le Service forestier a livré 1'494 m³ de plaquettes de bois (soit 747 stères) au CAD bois Viteos SA et a vendu 383 m³ de plaquettes de bois à des particuliers. Suite à la décision unilatérale de TransN de changer de forme de combustible (de la plaquette aux pellets) pour chauffer leur hall des bus et après discussion avec l'entreprise d'approvisionnement, le Service forestier a pu, fort heureusement, livrer le volume destiné à TransN au CAD bois du Locle.

Le bois de feu frais en un mètre de long fendu se vend à port de camion Fr. 80.- le stère.

#### <u>Labels</u>

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

#### Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Le but des soins à la jeune forêt est, premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO<sub>2</sub>, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et, deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures. Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton grâce à des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

#### **Plantation**

#### Ville du Locle

L'équipe forestière a planté un douglas haute-tige à La Joux-Pélichet pour célébrer les naissances 2017.

### **Fonctions sociales**

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Entretien courant des chemins, entretien des abris forestiers du 150° au Gros-Crêt et des Roches-de-Moron, conduite de classes en forêt, entretien des sentiers natures, livraison de sapins de Noël à diverses institutions publiques, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition de la Société Mycologique des Montagnes neuchâteloises, préparation de diverses torrées, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, célébration des naissances au Locle et participation au Marché de Noël du Locle. Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public ou ayant fait l'objet d'une aide accordée par les Autorités.

### **Infrastructures**

### **Dévestitures**

Ville de La Chaux-de-Fonds

Réfection d'une piste à machine à Pierre-Grise, division 28, sur 135 mètres. Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton grâce aux accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

### Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur

l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le Canton.

# Résultats des martelages en forêts privées 2017 :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	52	27
Nombre d'arbres martelés	3'034	1'306
Volume en sylves	6'977	3'351
Volume par arbre en sylves	2.3	2.57

# Agent de la nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le Canton.

#### Conclusion

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, à l'aide d'une sylviculture proche de la nature. Il est de notre devoir de pérenniser cet acquis, afin de laisser aux générations futures un environnement le plus naturel possible où l'homme et la nature peuvent vivre en parfaite harmonie. A cet effet, l'équipe forestière remercie les Autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de ses diverses activités.

# **INSTRUCTION PUBLIQUE**

### Secrétariat de l'Instruction publique

Le personnel du secrétariat de l'Instruction Publique est stable et accomplit ses nombreuses tâches à satisfaction. Cette année un nouveau projet s'est greffé en plus des activités ordinaires. Le Canton souhaite harmoniser les pratiques entre les communes concernant la validité de la capacité contributive des parents pour déterminer la subvention accordée lors de placement dans les structures extrascolaires.

En effet, il existe une large marge d'appréciation d'aborder les cas particuliers, par exemple, le revenu négatif d'un indépendant doit-il être saisi tel quel ou forcé à Fr. 0.00 ? Beaucoup de questions sont examinées par un groupe de travail, dont l'assistante de direction de l'Instruction Publique fait partie, ce groupe devrait rendre son rapport final en 2018.

#### **Structures extrafamiliales**

#### **Structures parascolaires**

Les structures parascolaires ont pour but d'accueillir les enfants de 4 à 12 ans qui sont scolarisés (du cycle 1 à la fin du cycle 2). Ces structures proposent différents taux de présences, ce qui donne aux parents un grand choix de placements adaptable à leur besoin. Elles sont ouvertes de 6h30 à 18h.

Lors de l'année 2017, l'interaction entre les trois structures parascolaires a été bien présente. Certains matins, tous les enfants en congé ont été regroupés sur un seul site. Ceci a permis aux enfants de voir d'autres jeux et de fréquenter d'autres enfants de leur âge. Cela a permis aussi de mettre en place certaines activités (telles que la patinoire ou la piscine) pour lesquelles plusieurs éducateurs sont nécessaires. Le personnel des structures a profité également de ces moments pour échanger sur leurs valeurs, leurs façons de faire, leurs futurs projets ou encore sur des situations concrètes qu'ils rencontrent sur le terrain.

Dans toutes les structures, les décorations ont été essentiellement faites par les enfants. Pour cela, les éducateurs ont fait preuve d'une grande ingéniosité et d'une belle créativité afin de varier le plus possible les différentes méthodes de bricolage (peinture avec de la mousse à raser, impression avec une pomme de terre, pompons de laine, confections de boules à neige, confection de bougies, etc.)

Chaque structure a mis en place des activités (grimages, pâtisserie, bricolage, etc.) en lien avec les différentes fêtes tout au long de l'année (Pâques, fête des mères et des pères, Halloween, Noël).

Le 22 juin 2017, les trois structures parascolaires et la structure préscolaire se sont réunies afin de célébrer la fête de l'été sous le préau du Centre pédagogique des Billodes. Après les chansons interprétées par les enfants, les parents ont pu échanger avec les membres du personnel des structures autour d'un apéritif. Les fêtes de Noël se sont faites individuellement dans chaque structure.

### Tourbillon

Cette structure a une capacité d'accueil de 37 enfants. Durant l'année 2017, elle a employé trois éducatrices et un éducateur (pour un total de 3.1 EPT) ainsi que deux apprentis, dont un qui a obtenu son CFC en juillet 2017, et une stagiaire. Tourbillon accueille également des stagiaires de l'école Pierre-Coullery qui sont en formation d'éducatrice à plein temps et qui doivent effectuer dix semaines dans le domaine de l'enfance. 581 factures ont été émises.

Durant les premiers mois de l'année 2017, l'apprenti de 3ème année (détenteur d'un brevet de sauvetage) a mis en place des moments de piscine pour son Travail Pratique Prescrit (TPP). Ceux-ci ont été très appréciés autant par les enfants que par les éducateurs. Donc l'équipe a décidé de poursuivre dans cette voie et de privilégier des moments « sport » plus régulièrement afin de promouvoir le mouvement auprès des enfants.

Le « Conseil du parascolaire » qui a fait ses premiers pas déjà en 2016, a pris de l'ampleur durant l'année 2017. En effet, les enfants ont été demandeurs et ont pris l'habitude d'avoir ces moments d'échanges en petit groupe. Les thèmes abordés ont concerné des sujets de la vie en communauté tels que : la gestion de conflits entre enfants, le respect de la différence que cela soit physique ou autre, la tolérance, etc. Parfois des enfants ont amené des situations concrètes qu'ils ont rencontrées à la maison ou à l'école et ont souhaité les partager avec leurs copains et les éducateurs. Les objectifs de ces « Conseils » sont d'apprendre aux enfants à s'exprimer au sein d'un groupe, leur permettre de reconnaître leurs émotions et de pouvoir les gérer au mieux.

Durant l'année 2017, les éducateurs ont proposé régulièrement des activités variées et des sorties : parc de jeux, visite aux Musée des Beaux-Arts, confection de pâtisserie, lecture ou écoute de contes à la bibliothèque, piscine, patinoire, petites expériences de « chimie », etc.

La fête de Noël a eu lieu le 14 décembre 2017. Les enfants ont chanté une chanson et récité une poésie dont les paroles ont été écrites par une des éducatrices de la structure. Tout ceci a été suivi d'un apéritif convivial en compagnie des parents.

#### Diapason

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2017, elle a employé deux éducatrices, une aide (pour un total de 1.7 EPT) ainsi qu'un apprenti et une stagiaire. 340 factures ont été émises.

Les enfants de Diapason sont entourés d'une équipe qui est particulièrement sportive. De plus, avec les différentes infrastructures mises à leur disposition (salle de gym, piscine, terrain de football, etc.), les enfants ont tout le loisir de bouger et de se dépenser. Une heure de piscine est proposée aux enfants le lundi après-midi du mois d'octobre au mois de mai. Tout au long de l'année, les enfants ont participé également à une heure de gym le jeudi. Celle-ci a eu lieu à la salle des Billodes ou à l'extérieur en cas de beau temps. La proximité de la nature aidant également, l'équipe a profité d'organiser des activités telles que le bob et divers jeux de neige l'hiver et des pique-niques et balades l'été. Il leur est aussi arrivé d'aller à la patinoire ou encore à la piscine du Communal. Les enfants ont été également tous les mois chercher des livres à la bibliothèque.

Pendant les périodes scolaires, le rythme quotidien est soutenu notamment en raison des trajets scolaires. Lors des vacances scolaires, tous les enfants des trois structures sont regroupés à Diapason. Des activités particulières ont été mises en place afin de divertir au mieux les enfants dans un cadre moins stressant qu'en période scolaire. Voici quelques exemples d'activités : atelier musique, piscine, patinoire, parcours vita, visite du jardin botanique à Neuchâtel, tour de la Ville du Locle en train touristique, pique-nique au Bois du Petit Château, torée, etc.

Le 20 décembre 2017, les enfants de Diapason ont présenté une chanson à leurs parents lors de la fête de Noël, qui s'en est suivi d'un apéritif.

#### Spiral

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2017, elle a employé trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.7 EPT) et deux apprenties, dont une qui a obtenu son CFC en juillet 2017, et une stagiaire. 403 factures ont été émises.

Beaucoup d'activités et de sorties ont été mises en place telles que la patinoire, la piscine, le bob, les jeux dans les différents parcs de la ville, les visites à la bibliothèque, l'écoute de conte (à la bibliothèque), la confection de pâtisserie, etc.

Afin d'effectuer les trajets scolaires au Collège du Corbusier, la structure possède un bus de 7 places. Grâce à celui-ci, l'équipe a profité de sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets. Une fois par mois, une éducatrice et les enfants qui avaient congé le matin se sont rendus à la déchetterie. Les enfants se sont montrés curieux et ont apprécié ses moments.

Le 13 décembre 2017, l'équipe du Spiral a fêté Noël avec les enfants et les parents. A cette occasion, un spectacle sur le thème « Les Enfoirés voyagent » a été mis en scène. Les enfants ont notamment

chanté : « Santiano », « J'irai où tu iras », « Petit Garçon », « Africa ». Ce moment convivial a été précédé d'un apéritif.

### Structure préscolaire

#### L'Etoile

Cette structure a une capacité d'accueil de 30 enfants. Durant l'année 2017, elle a employé 5 éducatrices, 3 aides (pour un total de 5.4 EPT), et deux apprenties. 372 factures ont été émises.

Tout au long de l'année 2017, l'équipe de l'Etoile a proposé des activités variées afin de promouvoir au mieux le développement et le bien-être des enfants. Des bricolages ont été mis en place afin de décorer la crèche et les corridors. Les thèmes ont été en lien soit avec les saisons, soit avec les différentes sorties effectuées (Bois du Petit Château, parc de jeux, etc.)

L'accent a été également mis sur les sorties. L'équipe et les enfants ont été se balader le plus souvent possible. D'ailleurs, ils se sont rendus plusieurs fois, l'été passé, sur une place de pique-nique afin, non seulement, de prendre le repas à l'extérieur mais également de profiter de faire des jeux de plein air. Lorsque la météo ne permettait pas de faire une promenade, des activités ont été proposées sous le préau dans la cour du Centre Pédagogique des Billodes.

En août 2017, onze enfants ont quitté la crèche pour entrer à l'école. Suite à cette diminution d'enfants, l'équipe a dû se réorganiser. Les groupes ont été réduits à deux au lieu de trois. De plus, une éducatrice référente nous a quittés afin d'effectuer des voyages. Au vu du nombre d'enfants, ce poste n'a pas été remplacé.

La fête de Noël s'est déroulée le 11 décembre 2017. Les enfants ont chanté plusieurs chansons et récité une poésie. Le Père-Noël est également venu leur apporter des petits paquets.

En septembre 2017, le Conseil communal a pris la décision de proposer la fermeture de la crèche en raison du montant du déficit et du taux de remplissage trop faible. En date du 6 décembre, les membres du Conseil général n'ont pas suivi cette décision et le Conseil communal a retiré le rapport de fermeture.

### Musique scolaire

En plus du concert annuel de mars, cette année les jeunes du Jam's Orchestra ont organisé, seuls, le concert du 21 octobre et ont formé le CJM'S (Comité des Jeunes de la Musique Scolaire)

La Musique Scolaire fait partie de l'ACMN (Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises) depuis août, mais sera nommée officiellement lors de l'Assemblée des Délégués qui aura lieu le 4 février 2018 au Landeron. Il résulte de cette adhésion que la facturation du Conservatoire est, dès cette année, adressée directement à la Musique Scolaire qui est chargée de refacturer aux élèves.

En vue du projet de grande envergure prévu pour 2019, différentes formalités ont dû être faites déjà cette année.

Lors de ses différentes rencontres, le comité de la Musique Scolaire a planifié les actions suivantes :

17-18-19 mars	Concert « Jazz »
23 mai	Présentation Musique Scolaire aux écoles et instruments au G5
30 mai	Concert en l'honneur de la nomination de Jean-Paul Wettstein à la présidence du Grand Conseil
10 juin	Bastringue de l'Ancienne Poste
17 juin	Concert avec EvaProd au Temple des Abeilles de La Chaux-de-Fonds
21 juin	Concert à Tramelan à l'occasion de la Fête de la musique

1<sup>er</sup> juillet Défilé des Promos, accompagnement de la chorale et improvisation

avec les fanfares « La Militaire » et « La Sociale » devant le stand

de la Musique Scolaire

2 au 6 octobre Camp de musique aux Rasses

21 octobre Concerts au Casino

# **Projet « Midnight sports »**

Les statistiques figurant dans les tableaux et graphiques ci-dessous proviennent des informations récoltées lors de chaque soirée. Une partie de l'équipe accueille les participants à l'entrée de la salle de sport et leur demande d'inscrire leurs données sur un registre (« guestbook »). Celles-ci comprennent leur prénom, nom, année de naissance, sexe et domicile. Ces statistiques offrent la possibilité de recenser le nombre de participants et surtout de connaître le profil des jeunes qui fréquentent le « Midnight Le Locle ». Les données mentionnées englobent la période allant du 24 septembre 2016 au 6 mai 2017. Vous trouverez, ci-dessous, quelques extraits du rapport final.

#### Participation par soirée

Un premier indicateur des soirées « Midnight Le Locle » réside dans la participation des jeunes. Dans le concept détaillé de la phase pilote, l'objectif a été fixé à une moyenne de 30 à 40 adolescent-e-s par soirée. En moyenne cette saison, 32.3 jeunes ont participé à chaque soirée Midnight. La saison passée, la moyenne se situait à 36.7 jeunes par soirée, cela a donc légèrement baissé. L'objectif pour l'année prochaine est de rehausser la participation générale, bien que ce chiffre reste tout à fait satisfaisant.

La participation totale décrit le nombre d'entrées cumulées, alors que le total des visiteurs enregistrés correspond aux nombres de jeunes ayant participé, peu importe la fréquence de leurs visites.

Au total, 840 visites et 255 jeunes ont été enregistrés sur l'ensemble de la saison. La participation est restée plutôt stable, à l'exception de certaines soirées spéciales ayant connu un succès particulier.

# Constance des participant-e-s

On remarque que 21.8% des jeunes ont participé à au moins 13 événements sur 26 (visiteurs constants). Cette valeur reste réjouissante, bien que la proportion de fidèles a très légèrement baissé depuis l'année passée. Les visiteurs sporadiques (la partie qui englobe les jeunes qui sont venus plus d'une fois, mais pas à la moitié des événements) représentent 63.3% des participants- e-s. Sur l'ensemble d'une saison, il est habituel d'avoir une grande proportion de visiteurs sporadiques, ce qui reflète la liberté octroyée aux jeunes qui ont parfois d'autres projets le samedi soir. Enfin, 15.2% des jeunes ne sont venus qu'une seule fois au « Midnight Le Locle », ce qui correspond aux moyennes habituelles et demeure un indicateur plutôt rassurant.

# Constance des participants



#### Age des participant-e-s

Le public cible du projet représente les jeunes de la 8ème année (HARMOS) jusqu'à la majorité. Le graphique suivant montre la répartition des différentes tranches d'âge parmi les participant-e-s du « Midnight Le Locle ». On remarque que les jeunes âgés de 15-16 ans sont les plus représentés et que le public cible (12-17 ans) est très bien représenté. Concernant les plus jeunes ou les plus âgés, il s'agit seulement d'un faible pourcentage de participant-e-s. Pour conclure, l'objectif demeure toujours de pouvoir continuer à pouvoir maintenir un public stable comme c'est le cas actuellement.



### <u>Mixité</u>

La fréquentation des filles au « Midnight Le Locle » a été plus faible cette saison. Les participantes représentent 25.6% de l'ensemble des jeunes présents. Ce chiffre se situe nettement en dessous de la moyenne de l'année passée qui était particulièrement élevée. Cette valeur se situe aussi en dessous de la moyenne suisse des projets MidnightSports qui avoisine les 30%. De fait, un important travail à ce niveau figure parmi les objectifs de la saison prochaine.

Certaines animations plaisent particulièrement à un public féminin (par exemple la danse, les soirées à thème, etc.). A ce sujet, il convient de souligner le très bon travail des chefs de projet dans l'idée de varier les activités et ainsi continuer à attirer les adolescentes. Malgré cela, un travail important demeure nécessaire afin d'attirer des nouvelles filles.

#### Projet « OpenSunday »

Née de la collaboration entre la Ville du Locle et la Fondation IdéeSport, l'inauguration de « l'OpenSunday Le Locle » a eu lieu le dimanche 30 octobre 2016 aux salles des Jeanneret, tout comme le projet Midnight Le Locle. La phase pilote de ce projet de salles de sport ouvertes aux enfants chaque dimanche après-midi s'est terminée, après 17 après-midis et 610 visites d'enfants à son compteur. Cette première phase est une belle réussite, tant pour son ambiance ludique et sportive que pour le nombre d'enfants présents et la qualité des échanges.

Voici quelques données quantitatives et qualitatives des 17 après-midis extraites du rapport final.

#### Participation par après-midi

Le premier indicateur de la réussite des après-midi « OpenSunday » réside dans la bonne participation des enfants. Avec une participation moyenne d'environ 36 enfants, l'objectif a clairement été atteint. Au cours de la saison, la variation de la participation des enfants est courante pour le programme OpenSunday dans ses différents contextes. Nous remarquons presque toujours une participation plus élevée au début de la saison froide qu'à l'approche du printemps.

Cependant, la participation a été plutôt stable. Ces résultats démontrent que cela répond à un réel besoin auprès des enfants et de leurs parents le dimanche.

Les parents ne sont pas encore tous au courant et une relation de confiance est nécessaire. Cela prend parfois un peu de temps mais la mise en place d'une routine demeure la priorité pour la suite.

### Constance des participant-e-s

On remarque que le projet compte un très grand nombre d'habitués. En effet, 42.8% des enfants ont participé à au moins 9 événements sur 17 (visiteurs constants). Les visiteurs sporadiques (ce qui englobe

les enfants qui sont venus plus d'une fois, mais à moins de la moitié des événements) ont représenté 46.4% des participant-e-s. un chiffre élevé qui montre que, d'une part, les parents apprécient d'avoir de la flexibilité sur l'agenda familial, d'autre part que les enfants ont apprécié l'OpenSunday et sont donc revenus. Enfin, seuls 10.8% des enfants ne sont venus qu'une seule fois à l'OpenSunday Le Locle (probablement à la journée d'ouverture). Ce chiffre figure parmi les plus bas constatés selon notre expérience.

Ces résultats montrent une stabilité impressionnante. L'OpenSunday Le Locle semble être entré dès le début dans un schéma de phase de poursuite (2ème ou 3ème saison). Toutefois, les chiffres montrent aussi qu'une relativement petite proportion des enfants du Locle ont été présents - probablement les enfants du quartier. Ainsi, un élargissement semble nécessaire.

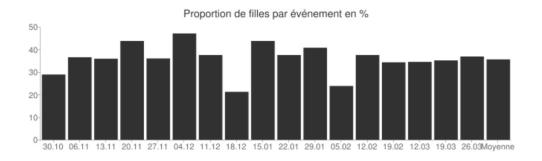
### Âge / classe des participants-e-s

Les classes ciblées au départ se situent de la  $3^{\text{ème}}$  à la  $8^{\text{ème}}$  (Harmos). La «  $1^{\text{ère}}$  classe cible » correspond à la  $3^{\text{ème}}$  Harmos, et ainsi de suite. 98.5% des enfants font partie de la tranche d'âge fixée, ici aussi c'est du jamais vu. Parmi les « autres » (1.5%), il s'agit d'enfants plus jeunes ou plus vieux que la tranche cible, ou d'enfants n'ayant pas spécifié leur âge. La moyenne d'âge est tout à fait normale, bien que la  $6^{\text{ème}}$  classe ( $8^{\text{ème}}$  Harmos) soit moins représentée.

#### Participations filles et garçons

Nous sommes tout juste satisfaits de l'équilibre entre garçons et filles au sein du projet OpenSunday Le Locle. La mixité se caractérise par 35.6% de filles et 64.4% de garçons sur ces 17 événements. Cela se situe juste au-dessous de la moyenne nationale (environ 40%), nous aimerions augmenter cette proportion, surtout que le nombre de filles représentées est faible (elles sont très fidèles).

Ce schéma montre une importante stabilité au niveau de la proportion filles-garçons. Pour ce type de projets, cet équilibre incarne un gage de qualité.



Ce mélange des enfants est un point essentiel de nos projets. En effet, la notion d'intégration au sens large est l'un des piliers de l'OpenSunday. Dès lors, nous mettons tout en œuvre pour que chacun et chacune, au-delà des barrières culturelles, sociales ou de genre, puisse se sentir accueilli et motivé par la découverte et la pratique d'un sport ou d'un jeu. L'équipe est toujours sensibilisée à cette problématique et propose des activités attrayantes pour toutes et tous. L'intérêt commun qu'ont les enfants pour le mouvement les relie au-delà de leurs différences.

# **CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE**

### **Effectif du personnel**

Mme. Christiane Grezet assistante dentaire continue à effectuer 25h par semaine. Mme Girardot a quitté la clinique en août 2017. Les apprenties assistantes dentaire, Mme. Melanie Ortega a obtenu son CFC et remplace Mme Girardot en tant qu'assistante dentaire et Mme Leila Filipe dos Santos a réussi sa première année et continue sa deuxième année. Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires avec 36h par semaine et Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire a réduit son temps de travail à 3h par mois. Mme. Sandra Zas s'occupe du secrétariat et de la facturation toujours 14h hebdomadaires. Mme Mélissa Pittet a continué sa formation comme apprentie employée de commerce de 3ème année en venant un jour par semaine.

### Visites de classes

88 classes ont été visitées durant l'année scolaire 2016-2017. Les classes du cycle 1 & 2 ainsi que les élèves des Billodes et des Perce-Neige sont venues faire le dépistage dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire. Mme Serrano s'est déplacée dans les communes du district et au collège Jehan-Droz pour les classes du cycle 3 pour le contrôle dentaire.

### Durant l'année scolaire, il a été effectué

### pour les soins préventifs

523 radios dentaires 120 fluorations (par maxillaire) 209 détartrages – polissages 17h75 d'hygiène individuelle par l'hygiéniste 352 scellements de fissures (dont 77 scellements étendus)

#### pour les soins conservateurs

24 soins à l'aide du protoxyde d'azote
249 obturations de dents de lait
2 couronnes facettes esthétiques
198 obturations de dents permanentes, dont 17 reconstitutions d'angle/bord incisif
13 traitements pulpaires sur dent de lait
5 traitements de racines sur dents permanentes

### urgences

44 consultations en urgence

#### divers

11 enfants préscolaires ont bénéficié d'une consultation avec le bon SNMD.

# pour l'orthodontie

51 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2017 48 nouveaux traitements myofonctionnelle et 20 appareils fixes ont été commencés 3 nouveaux traitements esthétiques avec les gouttières Orthocaps 1 cas avec ancrage osseux (mini-vis)

L'équipe propose une méthode de traitement d'orthodontie fonctionnelle plus respectueuse en parallèle à l'orthodontie conventionnelle. Les patients traités par cette méthode reçoivent des exercices à faire à la maison avec l'appuis d'une application pédagogique à télécharger.

### **Exonérations**

8 demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques ont été présentées au Conseil communal qui les a traitées selon le barème en vigueur.

# **Hôpital Neuchâtelois**

L'hôpital neuchâtelois a mandaté, avec l'accord du Conseil Communal, la Dr Serrano afin d'effectuer environ une fois par mois des soins dentaires sous narcose complète à l'hôpital de Pourtalès.

# Formation continue et perfectionnement

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle a également participé au congrès international IAPD.

Mmes. Serrano, Zas et Girardot ont suivi un cours à Zürich en anglais pour l'orthodontie fonctionnelle Myobrace.

# **CENTRE D'ORTHOPHONIE**

### Effectif du personnel

Le Centre d'orthophonie compte au 31 décembre 2017 sept orthophonistes pour une occupation inchangée de 3,5 postes (3,17 postes d'orthophonistes, et 32% de poste de responsable). Mme Anne-Laure Develey est venue rejoindre l'équipe des orthophonistes dès le 25 janvier 2017. Mme Françoise Jaccard occupe le poste de responsable. Mme Jeanine Beuret-Butty était en congé maternité du mois de janvier au mois d'août et a été remplacée par Mme Justine Warnet en CDD. Le reste de l'équipe d'orthophonistes reste stable avec Mmes Nicole Mougin, Jeanine Beuret-Butty, Martine Rossier, Aline Boillat et Kelly Castanheira. Mme Sandra Zas assure le secrétariat et la facturation (poste à 35%). Mme Mélissa Pittet est venue à raison d'une journée par semaine pour sa formation comme apprentie employée de commerce de 3ème année.

Le centre a accueilli en février 2017 une étudiante de l'Université de Neuchâtel, Mme Evodie Schaffner, dans un premier temps pour un stage d'observation sur 5 semaines, à raison de 2 demi-journées hebdomadaires et suivi d'un stage de 6 mois à 50%

#### **Formation continue**

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août d'une journée. Elles suivent également des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation.

# **Centre d'orthophonie et OES**

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 3 reprises cette année sous la direction de M. Philippe Willi, chef de l'OES.

La nouvelle convention entre l'Etat et les trois villes (dénoncée en juin 2016) a été signée le 8 novembre 2017. Elle ne comporte pas de changements notoires en termes de prestation directe d'orthophonie. Il s'agit surtout d'une révision des aspects financiers. L'État s'engage à participer à hauteur de Fr. 100'000.- aux frais d'infrastructure (au lieu de Fr. 400'000.- aux prestations de gestion et de contrôle) des centres d'orthophonie des trois villes. La répartition du montant dévolu à chaque centre est fixée en fonction des montants payés à chaque centre en 2015 et 2016, soit pour le Locle de 14,78 % du montant total. Cette nouvelle convention entre en vigueur le 1 janvier 2018.

Une séance a eu lieu le 24 novembre 2017 entre le chef d'office, les centres d'orthophonie et Mme A. Panchaud en vue de revoir les directives d'application de la convention pour les modifier en conséquence.

À la suite d'une décision du Conseil d'État en fin d'année 2017, 2 Mio doivent être économisés au niveau des prestations d'orthophonie/logopédie d'ici 2021 de manière progressive : 1 Mio en 2019, Fr. 500'000 en 2020 et Fr. 500'000 en 2021.

Un groupe de travail pourrait être formé pour envisager les différentes options d'économies. Différentes actions ont été organisées par l'ARLD (Association Romande des Logopédistes Diplômées) neuchâteloise pour protester contre cette décision : manifestations, prise de contact avec Mme Maire-Hefti, information aux personnes proches de notre profession.

Des séances de travail régulières réunissant les responsables des 3 Centres d'orthophonie du canton et Mme Anne Panchaud (collaboratrice scientifique logopédiste à l'OES) ont eu lieu à l'OES. Ces séances demeurent très positives et permettent d'assurer une bonne coordination et collaboration entre les 3 centres et l'OES.

#### **Durant l'année 2017**

Nous avons reçu 67 nouveaux signalements, dont 8 changements de prestataire. 70 bilans ont été effectués dont 16 n'ont débouché sur aucun traitement. 202 enfants ont été suivis en traitement par

les orthophonistes dont 51 d'entre eux a pris fin durant l'année. Sur ces 202 dossiers, 193 sont pris en charge financièrement par l'OES, 1 par l'OAI et 8 par les parents et la commune.

L'orthophoniste délocalisée au CP des Billodes a vu 10 enfants en traitement, dont 2 ont pris fin durant l'année.

La liste d'attente a bien baissé : 8 enfants étaient en attente de bilan au 31 décembre 2017, le temps d'attente entre le signalement et le début du bilan étant estimé fin 2017 à environ 3 mois.

# CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE

#### **Avant-propos**

L'année 2017 a permis au CLAAP d'expérimenter pour la première fois l'ensemble de ses prestations. Par ailleurs, l'équipe a reconduit un certain nombre de projets suivant ses expériences antérieures apportant ainsi de l'efficience dans nos activités. Toutefois, cette année a également mis en lumière les améliorations qui doivent encore être développées en collaboration avec les services de la Ville et nous nous réjouissons de l'évolution constante mais nécessaire du CLAAP depuis sa récente création.

### **Accueil ado**

#### **Fonctionnement**

En 2017, l'accueil libre proposé aux adolescents du Locle par le CLAAP a plus que jamais joué son rôle d'espace de rencontres et d'échanges, de création de lien et d'expérimentation de la cohésion sociale. Basé sur le principe de la libre adhésion, il offre aux jeunes un lieu d'activités diverses ou de détente, dans un cadre sain et convivial garanti par l'équipe d'animation, favorisant ainsi l'apprentissage du vivre-ensemble.

L'accueil ado est accessible dès la 9e Harmos et jusqu'à 18 ans les jeudis et vendredis de 16h à 18h. Les mardis, l'accueil est ouvert de 15h30 à 18h30, également aux plus jeunes, dès 8 ans, pour faire suite à une forte demande de la part de ce public et selon des horaires en accord avec la Musique Scolaire, permettant ainsi à leurs élèves de fréquenter le CLAAP entre deux cours. Ce partenariat favorise ainsi une mixité et une rencontre entre des publics parfois différents.

A l'accueil ado, les jeunes trouvent un lieu où ils peuvent simplement se détendre et se retrouver entre amis dans le coin salon ou autour d'une partie de baby-foot. Ils peuvent également s'adonner à plusieurs activités, comme des jeux de société, des jeux vidéo, du ping-pong, de la lecture, de la cuisine, du bricolage, etc. Ces activités de type récréatives représentent de belles occasions de création de lien entre les jeunes et avec l'équipe d'animation. Elles permettent également aux jeunes de partager des activités avec leurs pairs et d'expérimenter les conditions nécessaires au vivre-ensemble. Un bar est également à disposition dans l'accueil ado, proposant gratuitement du sirop et des fruits, en partenariat avec l'Ame Verte, entreprise locale de vente de fruits et légumes. Des gâteaux et autres pâtisseries confectionnés par des jeunes durant les accueils sont également régulièrement proposés.

A l'écoute des jeunes, de leurs besoins et demandes, les animateurs portent également une attention constante aux dynamiques prenant place dans le cadre de l'accueil ado. Les problématiques qui peuvent émerger dans ce cadre ont mené à un travail de réflexion en commun et d'échanges avec d'autres structures d'animation socioculturelle du canton. Un stagiaire d'un autre centre est d'ailleurs venu en observation lors d'un accueil. Les observations que nous effectuons nous conduisent également à mettre en place des semaines thématiques.

Finalement, pour la 3º année constitutive, un partenariat avec la He-Arc de Neuchâtel a permis de faire de l'accueil ado un terrain d'expérimentation pour des étudiants infirmiers de dernière année. Dans le cadre d'un module portant sur la santé communautaire, ceux-ci ont élaboré un outil permettant de lancer le débat, d'échanger et de sensibiliser les jeunes de l'accueil aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.

### Accueils ados - Fréquentation

Le principe de la libre-adhésion, sur lequel repose le fonctionnement de l'accueil ados du CLAAP, ne rend pas aisé l'établissement de statistiques précises quant à sa fréquentation.

Nous pouvons toutefois relever plusieurs éléments significatifs :

### 1. Moyenne d'âge et mixité

Les utilisateurs de l'accueil ado sont âgés de 8 à 16 ans environ. La moyenne d'âge se situe entre 12 et 15 ans. Passé 16 ans, avec la fin de l'école obligatoire, les jeunes semblent avoir d'autres envies et le cadre d'un accueil libre apparaît comme ne plus répondre à leurs besoins bien que certains restent fidèles à nos ouvertures quels que soient leurs âges. Les mêmes constatations sont effectuées dans les autres structures d'animation socioculturelle du canton, proposant des accueils similaires.

Le public de l'accueil ados est composé d'environ 60% de garçons et 40% de filles. Cette proportion est significative d'un cadre permettant la mixité. Nous sommes vigilants sur ce point car il est admis que les prestations de type accueil libre attirent généralement plus les garçons et que les filles rencontrent souvent des difficultés à s'y intégrer.

#### 2. Renouvellement du public

Le public de l'accueil est majoritairement composé d'utilisateurs réguliers, dénotant ainsi un réel besoin de ce genre d'offre pour une partie de la jeunesse locloise. Nous constatons cependant un renouvellement cyclique de ces utilisateurs, démarrant généralement lors des rentrées scolaires.

# 3. Fréquentation moyenne

Le nombre de jeunes présents à l'accueil peut fortement varier en fonction du jour, des matchs de foot, de la météo et de multiples autres facteurs, souvent difficiles à déterminer.

Dans l'ensemble nous évaluons la fréquentation qui varie:

Entre 40 et 60 jeunes lors de l'accueil du mardi

Entre 25 et 30 le mardi midi

Entre **15 et 25 jeunes** lors de l'accueil du jeudi Entre **20 et 30 jeunes** lors de l'accueil du vendredi.

#### Accueil en plein air - CLAAP'Out

En 2017, le CLAAP a poursuivi son offre d'accueil en plein air, nommée « CLAAP'Out », les vendredis après-midis (entre les collèges des Jeanneret et de Jehan-Droz), en remplacement de l'accueil dans ses locaux, lorsque la météo le permettait. Les « CLAAP'Out » ont également été proposés une fois par mois les mercredis après-midis (aux parcs jouxtant la salle du Casino ou en face du restaurant de la Croisette), dans le cadre des activités « Les Mercredis du CLAAP ».

Cette formule en plein air permet à l'équipe d'animation d'aller à la rencontre de la jeunesse locloise directement sur les lieux qu'elle fréquente dans l'espace urbain. Avec notre cargo-bike, transformé en bar mobile facilement identifiable, nous proposons gratuitement du sirop, des fruits et différents jeux et activités (sports de balles, matériel de cirque, jeux de société, etc.). Cette prestation nous permet d'entrer en contact avec un public plus large que lors des accueils en intérieur, nous permettant ainsi de créer du lien avec plus de jeunes et d'être à l'écoute de leurs besoins. Notre présence dans l'espace public nous permet également d'établir des contacts et de promouvoir les activités du CLAAP auprès de la population en général.

#### **Accueils – Perspectives**

En 2018 le CLAAP continuera de proposer un accueil ado selon les mêmes horaires. En effet, la forte fréquentation de celui-ci et le renouvellement de son public dénotent un réel besoin de la jeunesse locloise pour ce type de prestation. L'équipe d'animation restera attentive à aux besoins de ce public et s'efforcera de proposer des nouveautés ou des ajustements en fonctions de ceux-ci.

Concernant l'accueil en plein air, nous souhaitons progressivement offrir une nouvelle formule en y intégrant des ateliers participatifs urbains, tels que ceux déjà proposés par le passé lors des « Mercredis

du CLAAP ». En proposant à la jeunesse de s'investir et de participer à des réalisations d'aménagement urbains, nous viserons une incitation à l'appropriation de ces espaces et le développement d'une participation citoyenne.

#### Semaines thématiques - SACR et Exposition « C'est (Z)izi ».

Régulièrement, l'équipe organise des semaines thématiques. En plus de l'organisation d'un évènement précis, elle intègre la thématique au contenu des Accueil ados et Ateliers/Activités, deux espaces propices à l'interaction et à l'échange, favorisant la discussion autour de sujets préoccupants la jeunesse.

### Semaine cantonale d'actions contre le racisme (SACR)

Cette année encore, le CLAAP a participé à la SACR en s'intégrant dans les diverses actions cantonales coordonnées par le Forum Tous Différents Tous Egaux. Différentes animations (film, sélection de livre thématique prêté par les bibliothèques de la ville, atelier Fanzine, création de gifs animés) valorisant les identités multiples et questionnant les mécanismes de discrimination, ont teinté le quotidien du CLAAP durant une semaine. Elles ont permis des débats significatifs avec la jeunesse. Aussi, une soirée musicale « Label Mixte » gratuite et ouverte à un tout public a été organisée dans le Grande Salle de l'Ancienne Poste. Permettant de mélanger des publics et questionner des stéréotypes associés à des genres musicaux, cette soirée avait aussi pour but d'offrir des premières scènes à des groupes régionaux. S'y sont produits quatre jeunes groupes aux styles musicaux différents et délivrant des messages en lien avec la thématique. Cette soirée a attiré un public d'environ 170 personnes de 9 à 70 ans. Un Fanzine (journal collectif et participatif), réalisé durant la soirée avec ce public hétéroclite et encadré par l'artiste Joanne Faivre, a favorisé l'expression et le débat sur le sujet. Enfin, cette semaine a donné lieu à des collaborations harmonieuses avec les Bibliothèques de la Ville, la Fondation de l'Ancienne Poste, les jeunes bénévoles, le Service d'éducation de Rue de la Fondation Carrefour ainsi que la Police.

# Exposition « C'est ZIZI : S'informer ne nuit pas à la santé »

Dans un souci de prévention et dans le but d'aborder les questions, les doutes ou les peurs des jeunes ainsi que les thématiques qui les touchent particulièrement, le CLAAP a eu le plaisir d'accueillir l'exposition « C'EST ZIZI : S'informer ne nuit pas à la santé » dans ses locaux, une exposition conçue par le Râteau (Fondation Neuchâtel Addiction). Sous un mode préventif et ludique, elle a donné la possibilité à environs 45 jeunes dès 12 ans et quelques adultes de s'informer, d'aborder librement et sans tabous certaines thématiques ou encore d'approfondir leurs connaissances sur des sujets tels que : l'anatomie, la puberté, les relations de couple, la contraception, les premières fois, le plaisir, la pornographie, les consommations de psychotropes et la sexualité ou les abus sexuels.

Cette exposition présentée durant deux semaines en marge des Accueils ados a été le fruit d'une préparation minutieuse. En effet, l'équipe du CLAAP s'est entourée de quatre collaborateurs du domaine social ou de la santé afin de constituer pour l'occasion une équipe qui, durant l'exposition, puisse répondre aux questions, informer et/ou guider au mieux les jeunes ou toute personne qui le désire. Aussi, avant l'ouverture de l'exposition, une formation a été dispensée pour les intervenants par un collaborateur du Service Promotion Santé Jeunesse du Locle afin de construire et s'accorder sur une posture commune et élargir les connaissances de chacun. Une large communication a été effectuée auprès du cercle scolaire, des institutions jeunesses et auprès des médias. Enfin, nous pouvons encore relever des collaborations significatives pour ce projet avec Le Service Promotion Santé jeunesse du Locle, le Service d'Education de Rue, le Râteau et le Planning Familial de la Chaux-de-Fonds.

### <u>Evénements – Bastringue et Fête de l'accueil ados</u>

### **Bastringue 2017**

Le 10 juin a eu lieu « la » Bastringue annuelle de l'Ancienne Poste concordant avec le deuxième anniversaire de la rénovation du bâtiment. Le CLAAP, en tant que locataire, anime ses locaux et fait découvrir les activités proposées tout au long de l'année par l'équipe. Cet événement festif a donc plusieurs objectifs, le premier consiste à faire connaître nos prestations, nos locaux ainsi que l'équipe en invitant exceptionnellement la population tout âge confondu. Le second objectif est de participer à la vie du bâtiment, tissant ainsi des liens avec les membres de la Fondation de l'Ancienne Poste et nos plus proches voisins - voisines. Cette année, la fête fut conjuguée avec le marché de printemps de l'ADL et a connu une belle affluence de gens intéressés. Nous avons également saisi cette occasion pour

présenter et distribuer notre rapport d'activité 2016. Plusieurs partenaires ayant des compétences spécifiques nous accompagnent dans la proposition et la réalisation d'activités créatrices et ludiques afin de rendre les portes ouvertes vivantes à l'image des prestations proposées au CLAAP durant toute l'année.

#### Fête de l'accueil ados - Halloween

Afin de donner aux jeunes une occasion privilégiée de s'amuser au CLAAP, nous organisons une fête annuelle à la rentrée scolaire, date qui coïncide avec l'anniversaire de l'ouverture de l'accueil ados mais aussi avec celle d'Halloween. Pour ce faire, nous avons mis en place plusieurs partenariats impliquant ainsi des comédiens, des moniteurs, des jeunes bénévoles ainsi que Midnight Sport. Un train fantôme a ainsi fait trembler les jeunes dans les caves de l'Ancienne Poste soigneusement apprêtées pour l'occasion. Des grimages étaient offerts aux jeunes et ils pouvaient s'adonner à des tournois de pingpong et de babyfoot tout en sirotant un cocktail. Un buffet était offert avant de passer à la disco réservée au 12-17 ans, mise en place et gérée par l'équipe de Midnight Sport que nous remercions pour cette précieuse collaboration annuelle. Environ 150 jeunes de 8 à 17 ans ont pris part à l'évènement dans une dynamique agréable et participative.

### Ateliers/Activités « Les mercredis du CLAAP »

Afin que les prestations du CLAAP correspondent à la diversité d'intérêts et modes de relation de la jeunesse, l'équipe propose des ateliers et activités sur la base des besoins exprimés par les jeunes. Leur but est d'offrir la possibilité pour les jeunes de s'exprimer, de mobiliser et développer des compétences, de partager des expériences ou de découvrir de nouveaux centres d'intérêts. Elle permet aussi à l'équipe d'établir un lien privilégié avec certains jeunes nécessitant un cadre plus calme et organisé que l'accueil libre par exemple.

Durant toute l'année, les mercredis après-midis, des ateliers ou activités sont organisés chaque semaine selon une thématique : *Sport et loisirs / Nature et alimentation / culture et créativité*. Ils sont ouverts aux 5-25 ans et l'équipe fixe à chaque fois des tranches d'âge différentes pour que les jeunes se sentent à l'aise. La plupart des ateliers sont gratuits et sur inscription. Le contenu de l'atelier est dévoilé hebdomadairement. En parallèle, et toujours en fonction de la demande, des ateliers permanents sont existants. Il s'agit en 2017 du studio d'enregistrement.

Pour réaliser ces activités, l'équipe est attentive à développer un réseau de personnes ressources aux compétences spécifiques permettant l'accès à de nouvelles expériences inter-culturelles ou générationnelles ou pouvant soutenir les jeunes dans leurs démarches collectives ou personnelles. Ainsi, les intervenants peuvent être : un membre de l'équipe, un moniteur externe aux compétences spécifiques, ou encore des partenaires du réseau.

Cette prestation s'est structurée pour devenir en 2017, aux yeux de certains jeunes, un rendez-vous hebdomadaire à ne pas manquer. Avec en moyenne de 6,5 jeunes par atelier, l'équipe constate que la participation aux ateliers a augmenté au cours de l'année. Ceci s'explique notamment par une campagne de communication qui a été réalisée à la rentrée scolaire 2017 auprès des 450 élèves de Jehan Droz et qui a sensiblement fait augmenter le nombre d'inscrits à ces ateliers/activités. Par ailleurs, nous avons également travaillé sur des supports visuels de promotion permettant une meilleure communication de cette prestation.

Espace privilégié de transmission de savoir, d'inclusion, d'expérimentation et de débat, les « Mercredis du CLAAP » ont permis cette année:

- à de nombreux artistes, parfois très jeunes, d'expérimenter la transmission de leur art auprès de la jeunesse (par ex. par des ateliers de danse afro, de théâtre par une compagnie professionnelle, d'écriture),
- à l'équipe de partager de proposer des découvertes originales (par ex. avec des initiations à la lutte suisse, un atelier de percussion, entrainement à la course BCN),
- d'inclure les jeunes dans d'autres activités du CLAAP (chantier de Skill, préparation de fêtes annuelles),
- de favoriser un espace propice à la discussion selon des projets thématiques (atelier dans le cadre de Semaine d'actions contre le racisme ou ouverture de l'Exposition c'est zizi)

• ou encore de répondre aux propositions de partenaires (tels que la Ludothèque ou le groupe d'animation du centre-ville).

Du côté des ateliers permanents, le studio d'enregistrement a connu une grosse fréquentation en début d'année. Présenté comme lieu d'expérimentation, cinq jeunes ont aussi utilisé le studio comme un espace de création ou de répétition pour des opportunités de premières scènes proposées par le CLAAP. Ainsi, l'un d'entre eux a participé au projet « Bus Tour 3 » représenté au Locle et à la Chaux-de-Fonds en février et en août et les autres, à la soirée de concert Label Mixte, organisée par le CLAAP en mars dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme.

Pour des questions d'effectifs réduits au CLAAP, les ouvertures du studio ont malheureusement été limitées dès septembre 2017, malgré le constat qu'il est un outil primordial pour certains jeunes artistes en devenir et qu'il est un magnifique outil de création de lien sur le long terme pour les animateurs.

#### <u>Ateliers/Activités – perspectives</u>

En 2018, le CLAAP souhaite maintenir cette prestation sous ce mode d'action. Toutefois, pour inviter les jeunes à exprimer leurs besoins et participer à la programmation ou, selon les envies, pérenniser certains ateliers, un outil facilitant cette démarche est en cours de création. Concernant le studio d'enregistrement, après réorganisation d'équipe, le CLAAP souhaite relancer cette prestation et développer ses potentialités en l'incluant dans un projet global d'accompagnement de jeunes artistes.

Toutefois, suite à une diminution du budget alloué aux moniteurs, l'équipe du CLAAP devra faire preuve de créativité afin de maintenir la qualité de cette prestation avec la contrainte de réduire la mobilisation d'intervenants externes aux ressources précieuses.

### **Projet-Alter Connexion Le Locle**

En 2016, la Ville du Locle a mandaté le CLAAP pour réactiver le projet de mentorat « Alter Connexion » destiné à des jeunes âgés de 16 à 30 ans en situation de rupture sociale et professionnelle. Ce programme est financé et soutenu par le COSM et la Ville du Locle. Existant dans le bas du canton depuis une dizaine d'année, ce projet a pour objectif le maintien du lien entre un jeune rencontrant des difficultés d'intégration et un mentor, un adulte de référence qui n'est pas forcément un professionnel du social mais qui jouit d'une situation privilégiée et de possibilités de contacts facilités avec la jeunesse. La construction et le maintien d'un lien librement développé doit permettre aux jeunes de reprendre confiance en eux et d'entrer dans une dynamique positive d'intégration sociale et professionnelle, notamment en leur facilitant l'accès à des services d'aide adaptés à leurs besoins. Ce projet permet de lutter activement contre l'exclusion sociale d'une certaine frange de la jeunesse.

En 2017 deux animateurs socioculturels du CLAAP, supervisés par la responsable du CLAAP, ont pu continuer à travailler à la structuration du projet pour qu'il soit durable et adapté à la réalité locale. Ce groupe de pilotage formé de deux professionnels du CLAAP, d'un membre de Job Service et de la Fondation Carrefour s'est renforcé et a été témoin et acteur de la mise en place d'une belle dynamique.

Quatre mentors engagés en début 2017, ont bénéficié d'un accompagnement individuel effectué par le groupe de pilotage pour les questions concernant leurs suivis auprès de la jeunesse. Ils ont également pu effectuer quatre rencontres collectives permettant l'intervision entre mentors ainsi que quatre demijournées de formation dispensée par une formatrice de Job service. De plus, une journée de rencontre a été l'occasion de créer un échange de pratique avec les mentors du littoral.

La rapidité avec laquelle les mentors ont mis en place des suivis avec des jeunes en rupture sociale est à relever. En effet, dès janvier 2017, déjà deux mentors étaient actifs auprès de la jeunesse. Les mentors, selon leurs personnalités, leurs positions propres auprès de leurs communautés, leurs suivis ont développé des approches personnelles avec le terrain très diversifiées. Ainsi leur action se présente parfois sous la forme de soutien sur le long terme et individuel, parfois de soutien collectif ou au travers d'un medium tel que le sport ou la musique, ou parfois même d'actions auprès des familles ou communautés.

Cette année 2017 a été propice à la construction d'une identité propre au contexte local avec notamment la création participative d'un nouveau logo pour Alter Connexion Le Locle. Aussi, l'émergence d'un fort

esprit de groupe est à relever car elle est primordiale à cette délicate mission qu'est l'accompagnement des jeunes en situation de rupture. Parmi les perspectives 2018, le groupe de pilotage et la coordination du projet souhaitent continuer sous ce mode d'accompagnement des mentors avec notamment des intervisions et formations, le renforcement de lien avec les mentors du littoral et, selon les possibilités, l'organisation d'une journée ouverte à toute personne intéressée par « l'aide dans un réseau personnel ».

### Projet-Parlement des Jeunes du Locle

En 2017, le CLAAP poursuivait l'accompagnement débuté en 2016, d'un groupe d'une dizaine de jeunes investis par l'envie de relancer un Parlement des Jeunes au Locle, sous l'impulsion du CLAAP. Cette envie s'est concrétisée en mars 2017 avec le lancement officiel de cette nouvelle structure, lors d'une assemblée constitutive et l'élection d'un comité.

Les jeunes ont fait preuve d'un bel investissement et ont pu expérimenter de multiples aspects de la création associative, de la gestion de projets et de la participation citoyenne. Ils ont appréhendé les aspects liés à la constitution de groupe, de buts, d'objectifs et de mode de fonctionnement ainsi que la révision et la modification du règlement communal relatif au Parlement des Jeunes du Locle. Les apprentissages se font rarement sans couacs, le parlement des jeunes du Locle en a vécus cette année mais les membres ont su en prendre acte et mettre en place petit à petit des outils permettant d'améliorer leur organisation.

En initiant un groupe de pilotage du projet, composé de deux animateurs socioculturels du CLAAP et de deux autres acteurs en lien avec la jeunesse, le CLAAP a pu leur proposer un accompagnement durant toute la phase de création, en leur prodiguant conseils, outils et soutien et en veillant à la mise en place d'une dynamique de groupe positive. A la suite du lancement du PJ, et en accord avec son comité, les animateurs du CLAAP ont poursuivi cet accompagnement en prenant officiellement le rôle de « Groupe-Conseil » du Parlement des Jeunes. Cet accompagnement s'est traduit par une participation aux séances, à une aide au niveau de l'organisation, de la gestion et dans la mise en place de projets. En 2018 le CLAAP continuera son accompagnement, notamment dans la rédaction d'une charte de fonctionnement du Parlement des Jeunes, dans la conception et la réalisation de nouveaux projets et dans l'organisation de l'assemblée générale prévue en mars.

### **Projet-Dimension 13'17**

En juin 2017, le CLAAP a participé pour la troisième année consécutive au projet Dimension 13'17 piloté par le Centre de Loisirs de Neuchâtel, en partenariat avec Festi'Neuch. Dans le cadre de ce projet, un animateur du CLAAP était présent à La Crique, l'espace adolescents de Festi'Neuch, chaque jour du festival. Cette participation était l'occasion pour le CLAAP d'être présent et représenté lors d'un des événements culturels les plus importants du canton, en collaboration avec les autres structures d'animation socioculturelle jeunesse du canton, actives également dans ce projet. Dans le cadre d'un événement attirant un public jeune de tout le canton et au-delà, La Crique est un espace permettant aux jeunes de se retrouver entre eux, de se détendre et de consommer des boissons (sans alcool) à un prix plus bas que dans les autres bars du festival. Ils y trouvent aussi une écoute et une aide en cas de besoin, de travailleurs sociaux du domaine de la jeunesse. La Crique fait partie du volet Prévention et Intégration Sociale du projet Dimension 13'17, qui comprend également une partie Promotion Culturelle, permettant à de jeunes groupes de musique régionaux de se produire sur une des scènes du festival, suite à un accompagnement d'artistes confirmés.

### Projets-développement urbain

Ayant comme mission de nous préoccuper de l'environnement global du jeune, nous intervenons en dehors de nos locaux au moyen de projets différents. Ainsi, afin de développer la vie du centre-ville en fonction des besoins et des envies de la population et donc des jeunes, nous faisons partie d'un collectif qui organise des animations sur la place du marché. Dans ce cadre donné, l'implication du CLAAP est ciblé sur la jeunesse et nous proposons des activités/ateliers intergénérationnels. En 2017, concours photos, création de bac à fleurs, manipulation de pochoirs, restauration d'un banc et fabrication de jeux en bois sont autant d'animations qui ont impliqué les loclois dans l'aménagement et la valorisation de leur centre-ville et qui ont permis l'investissement de chacun. Les « ateliers urbains » s'incluent dans une dynamique globale côtoyant divers stands et autres découvertes proposées par les associations

locales créant ainsi une certaine émulation au centre-ville. Actifs dans ce projet depuis 2016, nous réitérerons notre implication en 2018 en gardant le même type d'engagement. Ceci, d'autant plus que chacune de ses manifestations est avant tout l'occasion de créer du lien et représente ainsi une opportunité importante pour nous de faire naître des collaborations.

Toujours dans l'optique d'un développement local mais aussi d'un apprentissage de la citoyenneté et d'apprentissage ou de valorisation de compétences chez les jeunes, nous accompagnons depuis plusieurs années les jeunes de l'association SKILL et LUP (sports à roulettes et parkour) à développer des modules de sport correspondant à leurs attentes. De plus, le projet de réaménagement participatif des Jeanneret facilite l'émergence d'une expérience commune pour les jeunes et devient de cette manière vectrice de lien social. Ainsi, de manière de plus en plus autonome, un terrain de sports et de loisirs se construit dans le périmètre des Jeanneret grâce à leur mobilisation et au soutien de la Ville du Locle ainsi que de plusieurs partenaires. Jérôme Heim est rémunéré par le CLAAP et le service de l'urbanisme afin de leur garantir un suivi de chantier. Inspirés par ce projet, de jeunes adeptes de basket ont formulé des demandes à la Ville du Locle et c'est ainsi que le terrain de basket des Jeanneret a été remis aux normes.

Afin de participer aux projets locaux et de se mobiliser dans la récolte de fonds, cette année encore, les jeunes se sont engagés à vendre des livres de seconde main à la Foire du Livre. Le CLAAP se préoccupe de l'organisation du stand tandis que les jeunes vendent les livres le jour de la Foire. L'argent récolté est destiné au projet de réaménagement de la place des Jeanneret. Malheureusement, bien que les jeunes aient répondu présents, le temps était catastrophique. Le projet n'a pas été une grande réussite financière contrairement aux autres années. Il est prévu que nous repensions notre investissement pour cet événement en 2018.

# Organisation interne

L'année 2017 a été marquée au CLAAP par des changements d'équipe conséquents. Les départs de Karine Calame et de Quentin Pasquali pour des raisons notamment liées aux taux de travail partiels malheureusement figés ainsi qu'à leur organisation personnelle nous ont attristés. Nous les remercions vivement pour leur grand investissement au sein de l'équipe permettant la création du CLAAP, son développement et son bon fonctionnement. Dès lors, en automne, nous avons eu le plaisir d'accueillir Valentine Bernauer à 50% et Vérène Girod à 40% pour les remplacer et teinter le CLAAP de nouvelles personnalités.

Nous remercions également notre équipe de moniteurs et d'intervenants externes qui permettent au CLAAP de proposer des activités diversifiées et de créer un espace d'accueil favorable au lien social. Leur flexibilité et leur motivation sont indispensables à notre fonctionnement.

Désireuse d'apporter une politique de promotion jeunesse à la Ville du Locle à la hauteur des prestations souhaitées par la population et les autorités locloises en juin 2014, l'équipe du CLAAP se questionne de manière à réaliser complétement sa mission et ce, de manière plus sereine. Rencontrant des difficultés liées notamment à des surcharges régulières nous souhaitons obtenir un équilibre permettant un fonctionnement d'équipe stable. C'est pourquoi nous entamons une réflexion portant sur les taux de travail, l'attractivité des postes et la planification de formation de développement personnel. Par ailleurs, nous travaillons également à la mise en place d'un système de monitorat plus efficient.

### **Conclusion**

C'est toujours avec grand plaisir que nous œuvrons pour une jeunesse locloise qui a le droit de grandir dans une ville respectant ses besoins. Toutefois, cela demande une énergie considérable dans un contexte économique instable mais nous restons persuadés que la prise en compte des jeunes s'avérera bénéfique pour la société et aura des répercussions économiques positives. C'est pourquoi nous continuons à travailler pour améliorer notre contexte de travail ainsi que nos prestations qui sont adaptées sans cesse aux besoins des jeunes et au tissu local dans lequel la jeunesse évolue.

# **GUICHET SOCIAL REGIONAL**

#### **GSR: AIDE SOCIALE**

En 2017, la Commune du Locle a traité 720 dossiers contre 667 dossiers d'aide sociale en 2016, soit une augmentation de 53 dossiers.

Les dépenses d'aide matérielle du Locle se montent à Fr. 8'269'305.05 contre Fr. 8'210'571.07 en 2016, soit une hausse de Fr. 58'733.98.

Les dépenses présentent une hausse de moins de 1 % bien que le pourcentage des dossiers connaisse une hausse bien plus importante.

Le coût moyen par dossier est en baisse: Fr. 11'485.15 Fr. contre Fr. 12'309.70 en 2016.

Le montant par habitant est en légère hausse: Fr. 796.50 contre Fr. 787.66 en 2016. A noter que la population a baissé de 42 habitants en 2017.

Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste toujours la cause économique pour les nouveaux dossiers ouverts cette année et ce pour la moitié des cas.

Nombre de dossiers par assistant social : 106 dossiers actifs par 100 % de poste au 4.1.2018 contre 105 dossiers actifs par 100% de poste au 4.1.2017 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre uniquement et des dossiers gérés pour les autres communes du SMN).

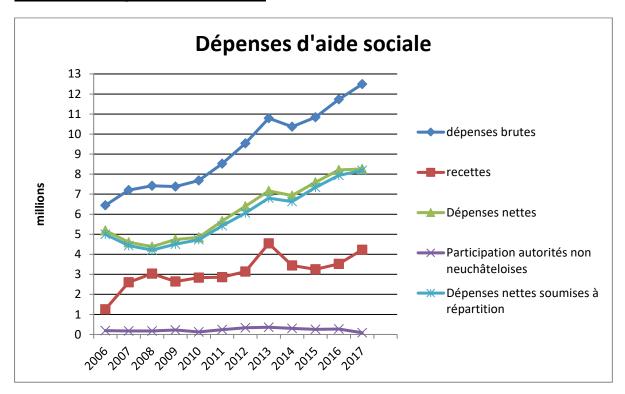
En résumé, nous avons le plus haut montant de dépenses depuis 2006 mais également le plus haut taux de dossiers. Par rapport à l'année passée, les dépenses sont toutefois stabilisées. La baisse successive des normes prévue par le conseil de la facture sociale a probablement permis d'atteindre ce résultat.

Il faut également rappeler que le montant de l'aide attribuée par dossier dépend à la fois de la durée du dossier et de sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non).

### Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

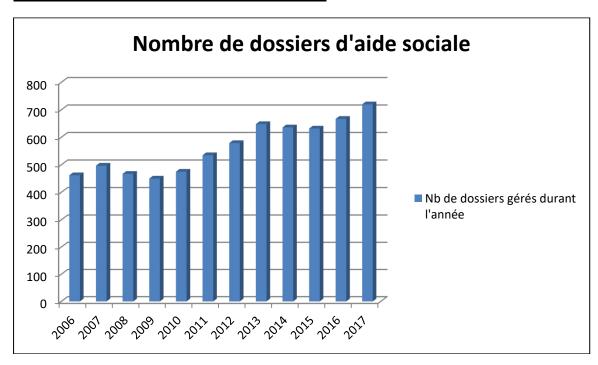
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983.00	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10′591.00
2012	579	6'398'403.22	11′050.78
2013	648	7'167'245.83	11′060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27
2015	632	7'592'830.47	12'013.98
2016	667	8'210'571.07	12′309.70
2017	720	8'269'305.05	11'485.15

# Evolution des dépenses d'aide sociale



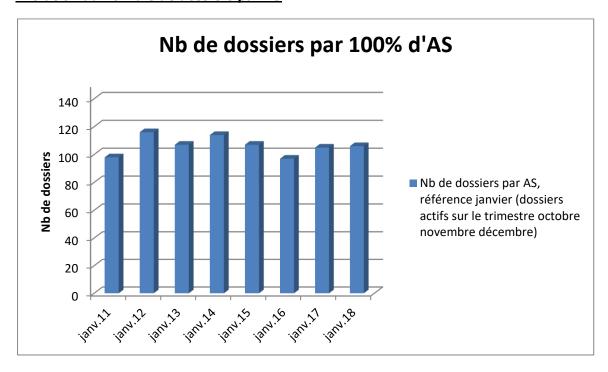
On remarque une augmentation des dépenses brutes et une augmentation plus légère des dépenses nettes résultant d'une augmentation plus importante des recettes. La participation des autorités non neuchâteloises (facturation aux autres cantons pendant 2 ans) est en baisse car cette facturation s'est arrêtée en avril 2017.

### Evolution du nombre de dossiers d'aide sociale



Nombre de dossiers le plus élevé à ce jour et dépassant le pic de 2013.

### **Evolution du nombre de dossiers par AS**



Rappel: règles fixées par l'Etat: 100 dossiers pour un poste d'assistant social (AS) à 100% avec une tolérance de +/- 20%. 75% de postes administratifs pour un 100% de poste d'AS. La Commune du Locle s'est fixée une limite de 105 dossiers par AS à 100%.

#### Mesures d'insertion professionnelle

La Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

# Politique dite des « trois cercles »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

#### Bureau de l'insertion

Notre bureau de l'insertion a suivi 101 personnes en 2017. 94 bénéficiaires ont participé à un contrat ISP. 15 personnes ont retrouvé un emploi.

### Village d'artisans

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. Cette structure située à la Rue du Parc 152 à La Chaux-de-Fonds rassemble un groupe d'entreprises qui prend en stage des jeunes soutenus par l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et d'emmagasiner des expériences dans le monde professionnel. En 2017, 14 jeunes bénéficiaires loclois de l'aide sociale ont été suivis dans ce cadre.

La Ville de La Chaux-de-Fonds, propriétaire des locaux, a vendu le bâtiment à une clinique privée. Le Village d'Artisans déménagera au début de l'année 2018. Un même village existe à Neuchâtel. Un groupe de suivi commun aux 2 villages s'est mis en place.

### Jardins coopératifs d'insertion

Débutés en 2011, les jardins coopératifs d'insertion continuent leur développement. Projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, il a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes.

Une douzaine de personnes a participé aux jardins à raison de plusieurs fois par semaine. Différentes journées ouvertes à la population ont également eu lieu : fête d'été, soupe à la courge en automne par exemple. A la mauvaise saison, le groupe continue de se rencontrer et fait d'autres activités en lien avec la thématique des jardins.







### **Personnel**

Au niveau de l'aide sociale, le service a vécu une année 2017 assez compliquée dans le secteur de la comptabilité en lien avec des absences de longue durée. La baisse à répétition des normes de l'aide sociale rend le travail auprès des bénéficiaires plus complexe et plus tendu.

Les procédures administratives ainsi que le contrôle augmentent la charge de travail.

Le travail des assistants sociaux subit des modifications permanentes et la question du sens de leur métier se pose.

Malgré ce contexte difficile, nous avons réfléchi à d'autres manière de travailler comme le travail social de groupe basé sur l'entraide que nous allons mettre en place en début d'année 2018 avec comme première thématique la caisse-maladie. Il s'agit par cet outil de développer les compétences des bénéficiaires et de les motiver à reprendre une autonomie dans différents domaines administratifs.

# **GUICHET SOCIAL REGIONAL, Antenne ACCORD**

Le projet ACCORD constitue la 3ème étape d'un processus qui a vu la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI. Les antennes ACCORD réparties dans 8 régions du canton au sein des services sociaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP (disparues aujourd'hui), aide sociale). L'équipe reste stable et est constituée de 3 personnes à 50%. Le projet continue d'évoluer de manière positive.

Le nombre de demandes de prestations sociales (DPS) traitées en 2017 est en baisse : 824 demandes contre 918 en 2016 soit une baisse de 94 demandes.

On peut en partie expliquer cette baisse par les 2 éléments suivants :

- Le renouvellement simplifié des demandes de bourse pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale ne nécessite plus la création d'une nouvelle DPS bien que cela représente tout de même du travail au guichet ACCORD (collecte des nouveaux justificatifs, passage en GED, communication avec l'OCBE (Office cantonal des bourses), etc.).
- Meilleure compréhension des usagers en ce qui concerne le renouvellement automatique du subside pour les cas où il n'y a pas de changement de situation. Cette meilleure communication représente aussi un certain temps de travail au guichet ou au téléphone.

On peut supposer que cette baisse ne sera que temporaire étant donné l'entrée en vigueur du renouvellement semi-automatique des subsides qui va déplacer du travail de l'Office cantonal de l'assurance-maladie, qui traitait ces demandes en direct, vers le quichet ACCORD.

### Au niveau cantonal

En 2017, le conseil de la facture sociale a diminué les normes d'aide sociale au 31 mars 2017 puis de manière répétée dès le mois de septembre. Ces baisses de normes successives ont permis une stabilisation des dépenses malgré la hausse des dossiers d'aide sociale. D'autres mesures sont prévues pour 2018 et 2019.

Le service de l'emploi a été réorganisé pour pouvoir mettre en œuvre la stratégie d'intégration professionnelle décidée par le canton et acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Cette stratégie viendra également modifier notre travail.

Une réflexion générale sur l'aide sociale a débuté. De nombreux groupes de travail stratégiques siègeront en 2018.

Pour conclure, nous tenons à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs du service pour leur engagement sans faille et l'important travail fourni.

#### **SERVICES SOCIAUX**

#### A) Exercice 2016

La charge nette résultant de l'exercice 2016 est comptabilisée en 2017.

Elle était prévue au budget à

Fr. 4'603'000.00

Aux comptes, elle s'élève à

Fr. 4'792'133.64

En effet, pour 2016, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 114'711'556.00

Attention, inversion du pourcentage entre Etat et Communes depuis 2015

# La part de l'Etat de Neuchâtel, 60% à

Fr. 68'826'933.67

la part des 36 communes, 40% à a)

Fr. 45'884'622.50

la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en b) fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir:

Détermination du coefficient par habitant :

Part des communes 40% Fr. 45'884'622.50 = Fr. 269,222235

Nb. d'habitants au 31.12.16 170'434

Quote-part de notre Commune : 10'424 habitants x Fr. 269,222235 Fr. 2'806'372.57

#### Exercice 2017 B)

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2018

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total

Fr. 12'497'674.50

(contre Fr. 11'729'342.00 en 2016)

Les recettes se sont élevées à (contre Fr.3'518'857.48 en 2016) Fr. 4'228'369.45

En conséquence, la charge nette est de (contre Fr. 8'210'484.52 en 2016)

Fr. 8'269'305.05

Ce montant figure dans les comptes 2017 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 86'131.60.

Dépenses nettes pour 2017 Fr. 8'269'305.05

Participation des autorités non neuchâteloises <u>Fr. 86'131.60</u>

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 8'183'173.45

========

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 3 comptes de gérance (plus de curatelles).

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2017 se monte à 720.

# **GARAGE**

Au 31 décembre 2017, le personnel du garage comprenait : 1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur,

Dans l'ensemble, les réparations sur les véhicules et machines de la Ville du Locle sont stables. Au vu du rajeunissement du parc de véhicules, il y a moins de grosses réparations récurrentes sur certains véhicules. L'appareil anti-pollution diesel a dû être changé car il a subitement lâché au début de l'année. 2 caisses à outils pour les mécaniciens ont été changées et le palan du garage, prévu à l'investissement, a été remplacé. Nous essayons chaque année de diminuer le stock des pièces, le but étant d'être le plus bas possible.

Viteos continue à nous confier le lavage de ses véhicules ainsi que quelques réparations. Nous notons également une stabilité dans les véhicules des entreprises privées qui nous sont confiés pour des réparations.

# **VOIRIE**

# Récapitulation voirie

Au 31 décembre 2017, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 6 chefs d'équipe (dont un chauffeur), 1 cantonnier-maçon, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 18 cantonniers, 8 chauffeurs, 2 employés de commerce à 70 % et à 50 % et 1 apprenti agent d'exploitation. 1 chauffeur a été engagé au début du mois de janvier pour remplacer un chauffeur licencié. Cette personne n'a pas souhaité poursuivre ce travail en raison des horaires et de l'astreinte hivernale. Au début du mois de novembre, un chauffeur a été engagé pour son remplacement. Un cantonnier a été engagé au début du mois de juillet pour le remplacement d'un employé malheureusement décédé.

Dans le cadre des investissements prévus, des travaux ont été effectués pour le remplacement complet de l'éclairage du bâtiment des Billodes 52. Le passage aux ampoules Led ainsi que la pose de détecteurs devraient nous faire réaliser une économie de plus de 15 % par année. Par ailleurs, l'installation de portes sous le couvert permet de garder la chaleur dans les garages, ce qui est très apprécié de tout le personnel. Le toit du bâtiment principal a été refait et isolé. Il est très agréable de ne plus avoir de fuites d'eau dans les locaux supérieurs.

Depuis 4 ans, le bâtiment est suivi par le programme de gestion des énergies Energo. Nous avons reçu un diplôme avec mention or pour avoir les 4 dernières années diminué notre consommation en énergie de 25 %.

Les palans du garage et de la voirie ont été remplacés. Ils dataient de plus de 50 ans et n'étaient plus conformes.

Dans le cadre du renouvellement de notre parc à véhicules, nous avons effectué l'achat d'un camion nacelle d'une hauteur de 21 mètres qui remplace notre vieux « Manitou » qui datait de plus de 40 ans. La petite balayeuse a été changée par un véhicule beaucoup plus silencieux et plus puissant. Le camion de balayures le plus ancien a également été remplacé. Cela devenait urgent car après 15 ans d'utilisation, les pannes étaient fréquentes et de plus en plus onéreuses. Le nouveau camion est équipé d'un système de pesage dernière génération, qui permet de peser également les conteneurs enterrés « Moloks ». Nous avons par ailleurs acheté notre premier véhicule électrique qui nous permettra de récolter les déchets des corbeilles et des centres de tri de manière économique et non polluante.

### Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle

		<u>2017</u>	<u> 1985</u>
Chaussées en ville			
Longueur	km	40.000	37.570
Surface	$m^2$	250'758	236'675
<u>Trottoirs en ville</u>			
Longueur	km	32.830	29.320
Surface	$m^2$	77'026	71'910
Routes des environs			
Longueur	km	47.373	46.293
Surface	$m^2$	197'996	193'046

#### **Balisage**

Une partie des travaux de marquage des nouvelles voies de bus a été faite par nos services. Si à futur ce marquage devait être pris en charge par nos services, il faudrait vraisemblablement investir dans de nouvelles machines et former du personnel supplémentaire. Les travaux de balisage usuels ont pu être faits normalement.

#### **Entretien des voies de communication**

Pour la première fois, nous avons procédé au désherbage des routes au moyen de notre machine écologique à mousse chaude « Foamstream », à notre entière satisfaction. Ceci nous permet de travailler à plus grande échelle sur nos routes et trottoirs. Le résultat est bon, mais beaucoup de travail nous attend.

Les entretiens routiers se sont déroulés principalement sur la rue des Envers (réfection complète du tapis), la Combe-des-Enfers (réfection complète de la route). Le secteur des Monts a été gravillonné ainsi que Les Roches-Voumard. Le 24 août, un orage très violent a surpris l'entreprise en charge de ces travaux. Du bitume a coulé chez quelques particuliers et a causé des dégâts. L'assurance de l'entreprise a pris en charge tous les travaux de nettoyage et a indemnisé les riverains touchés par ces dégâts.

#### Enlèvement de la neige

Le début de l'année 2017 a été marqué par de fortes chutes de neige. Puis, dès la mi-novembre il a également énormément neigé. Il y a bien des années que nous n'avions pas eu de telles quantité (+ de 2.7 m en 3 semaines). Malheureusement la pluie a fait tout fondre en fin d'année. Le froid et la neige de cette fin d'année nous a fait consommer en 3 semaines le 60 % du sel et du gravier que nous utilisons normalement en 5 mois. 35 sorties de déneigement ont été nécessaires sur 2017 et 121 sorties de salage. Il a été utilisé 331 tonnes de sel et plus de 250 tonnes de gravier. Les exigences toujours plus élevées de TransN se font ressentir.

#### **Canaux-Eqouts**

Plusieurs journées de travail ont été consacrées au nettoyage des égouts, principalement à l'entrée de l'Actiflo (piège à cailloux). Nous avons également consacré beaucoup d'heures à aider la STEP dans ses nombreux travaux d'entretien.

#### **Jardins, zones vertes**

L'été très sec a nécessité beaucoup d'arrosage de nos fleurs, mais la qualité de celles-ci nous a permis de les garder jusqu'au début du mois de novembre. La haie de thuyas dans le parc des Girardet a été changée. Elle était dans un état déplorable. Elle a été remplacée par du cornouiller mâle, une espèce indigène, comme cela avait été demandé par le Service d'urbanisme. Dans les jardins, le désherbage à la mousse chaude a été utilisé à satisfaction.

Les propriétaires qui ne ramassent pas les crottes de leurs chiens nous posent toujours autant de problèmes, malgré toute les mesures de prévention, les corbeilles et les sacs à disposition. Suite à des actes de vandalisme, le portail sud du Casino a dû être refait par notre serrurier.

## Décoration, foire, marché

Grâce au groupe de redynamisation de la Place du Marché, deux grands marchés supplémentaires ont été organisés. Par ailleurs, les marchés de l'ADL du printemps et de l'automne rencontrent toujours un grand succès. Les sociétés locales utilisent de plus en plus les vitrines pour l'affichage par nos services de leurs manifestations.

### Travaux de tiers

Comme à l'accoutumée notre service a été bien sollicité pour diverses manifestations organisées tout au long de l'année. Ce qui prouve le dynamisme de la ville et est réjouissant. Beaucoup de travaux ont été effectués pour les divers services communaux et pour l'extérieur. Le menuisier et le serrurier ont effectué comme chaque année des travaux pour la gérance communale et pour les musées. Chaque prestation interne ou externe fait l'objet d'une facture, à moins d'une décision du Conseil communal pour la gratuité des travaux fournis.

# Déchets des ménages

La pose de conteneurs enterrés de type Molok en ville se poursuit. Les tournées de collecte au porte-àporte ont été supprimées dans les quartiers de la Jaluse – Midi – Cardamines – Primevères – Foule. En
règle générale les habitants sont plutôt contents de cette manière de faire. Malheureusement, nous
constatons toujours plus d'incivilités en ville, principalement dans les centres de tri et les corbeilles.
L'identification des propriétaires de ces déchets sauvages est toujours plus compliquée. La pose de
caméras serait une solution envisageable pour tenter des dénoncer ces incivilités, notamment pour
tenter de surprendre les personnes qui utilisent les conteneurs de papier pour y déposer leurs déchets
ménagers. En effet, le tri du papier prend de plus en plus de temps, car nous trouvons régulièrement
de la viande avariée, des objets électriques, de la ferraille, des déchets en vrac, du verre, des ordures
ménagères dans les conteneurs prévus initialement pour le papier et le carton.

La collaboration avec les communes des Brenets, du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel pour la levée des ordures ménagère se poursuit à satisfaction de tous les intervenants.

Nous avons récupéré en 2017 :

<ul><li>Ordures ménagères (ménages)</li><li>Ordures ménagères (industries)</li></ul>	1'362'268 1'050'473	kg kg	environ environ
- Objets encombrants	147′760	kg	environ
- Piles	916	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	7′800	kg	environ
- Verre	332′490	kg	environ
- Ferraille	23′380	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	22'060	kg	environ
- Compost	613′000	kg	environ
- Papier	448'860	kg	environ
- Carton	35'840	kg	environ

Nous constatons une légère baisse sur les divers déchets ramassés. La diminution du compost est due à la sécheresse en 2017. Le papier, le carton et le verre sont en constante diminution. Cela est probablement dû à l'utilisation massive de la déchèterie intercommunale.

## **Loisirs et animations**

Comme les autres années, plusieurs manifestations ont rythmé la vie de la ville du Locle, avec entre autres : Fête de la Glace, St-Valentin, Carnaval, 1er Mars, Course l'Horlogère, 1er Mai, Street Hockey, Marchés ADL, Animations spéciales sur la Place du Marché, Fête de la Musique, Promos, 1er Août, Rock Altitude Festival, Foire du Livre, Exposition mycologique, Fêtes de quartiers, Fête Ola (pose de parapluies), St-Nicolas, Marché de Noël, Noël-ô-Locle, ainsi que divers concerts, spectacles, et manifestations sportives.

Nous continuons à constater une notable diminution des déchets dans les secteurs où les sociétés ont utilisé des gobelets recyclables.

# **SPORTS**

### Piscine - patinoire

# Produits entrées piscine

Il a été vendu :	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI-Chômeurs) Abonnements enfants Abonnements étudiants – apprentis Abonnements de famille Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire Abonnements enfants Piscine-Patinoire Abonnements étudiants – apprentis Piscine-Patinoire Abonnements famille Piscine-Patinoire Billets d'entrée adultes (y.c. AVS-AI) Billets d'entrée enfants Billets d'entrée étudiants – apprentis Billets de location de cabines	573 367 55 430 3 5 0 9 9′626 7′943 1′083 3	434 249 53 424 6 1 0 15 12'702 10'134 1'187 5	592 386 82 564 4 2 2 17 15′775 11′739 1′688 3
Produits entrées patinoire			
Il a été vendu :	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Abonnements adultes (y.c AVS-AI) saison Abonnements enfants saison Abonnements étudiants – apprentis saison Abonnements famille saison Billets d'entrée adultes (y.c. AVS-AI) Billets d'entrée enfants Billets d'entrée étudiants – apprentis	6 8 1 3 1'688 2'115 203	8 19 7 2 3'272 4'211 503	3 10 0 2′141 2′590 320

Au début du mois de janvier, avec le lac des Taillères gelé, nous avons ressenti une importante baisse de fréquentation du public. Par la suite les choses sont revenues à la normale. La soirée Fun on Ice organisée le 6 janvier 2017 a été fort appréciée avec plus de 200 entrées. La journée Fête de la glace associée avec Swiss Hockey Day qui rassemble des joueurs de ligue nationale a eu un franc succès auprès des enfants qui ont pu patiner avec leurs idoles.

La saison de la piscine a commencé avec une bonne fréquentation jusqu'aux promotions du Locle. Puis, durant les vacances scolaires la fréquentation générale a été en baisse en raison d'une météo souvent incertaine et fraîche. Le 6 juillet, journée la plus chaude de l'été, notre piscine a subi de graves actes de vandalisme pendant la nuit. Ceci a causé la fermeture de la piscine durant toute la journée pour la remise en état des lieux, sans compter la suppression de la soirée Caraïbes. Il y a eu des dizaines de milliers de francs de dégâts matériels. Un grand merci à l'ensemble du service de la voirie et à l'équipe de la piscine pour leur formidable travail de remise en état des installations. Un grand merci également à tous les clients et à la population du Locle qui nous ont soutenus durant ce bien triste épisode. Pour la suite de la saison nous avons fait appel à une société de sécurité pour le contrôle des installations durant la nuit.

Comme chaque année durant l'été la piscine du Communal a accueilli diverses manifestations : Streethockey, jardin de circulation, joutes scolaires, apéritif de remise des diplômes du CIFOM, garden party de la société Dixi, divers camps d'été (natation, cirque, plongeon, trampoline et Kin-Ball), journée sportive de la société Nivarox, Rock Altitude Festival. Dès 2018 aura lieu le Cinéma Open Air sous la Patinoire.

Face aux problèmes financiers de la Ville, Le projet de la piscine couverte a malheureusement été repoussé à des jours meilleurs.

### **Terrains des sports**

Le terrain synthétique au stade des Jeanneret est toujours aussi prisé des footballeurs. Nous sommes au maximum du temps d'utilisation. Par contre, les autres terrains sont moins utilisés et donc en très bon état. Dans le courant de 2017, nous avons appris avec regret la dissolution du club des Azzurri. Le temps très sec durant la saison estivale a nécessité un peu plus d'arrosage que d'habitude.

## Pistes de fond et de raquette

La saison s'est bien passée. La piste de fond du Col-des-Roches a pu être tracée régulièrement vu les belles conditions d'enneigement. Comme les autres années, les pistes de fond et de raquette qui sont jalonnées par nos services ont été appréciées par leurs utilisateurs.

## **Conclusion**

Notre service de voirie met tout en œuvre pour améliorer et embellir la ville et pour faciliter la vie quotidienne des habitants que ce soit au niveau des déchets, des travaux de déneigement, de l'entretien des parcs publics. Nous tenons à remercier ici les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

# STATION D'ÉPURATION

#### **Personnel**

Le personnel de la station d'épuration est composé de trois personnes à plein temps.

Pour garantir la pérennité de l'organisation du service d'astreinte et avec la vision de l'exploitation de la future STEP, dès 2018, un renforcement de l'équipe par un équivalent plein temps est prévu.

### Compte-rendu de l'année 2017

L'année 2017 a été principalement marquée par la construction des prétraitements de l'Actiflo, et la consolidation du projet de nouvelle STEP dont le dossier a été déposé au canton en juillet.

La principale incidence de ces travaux sur l'exploitation de la STEP fut l'arrêt forcé de l'Actiflo.

Deux grosses pannes sont survenues touchant les prétraitements de la STEP,

- > La soufflante du bassin de dessablage
- > Le tamiseur fin

Ces pannes ont provoqué un arrêt d'exploitation de deux jours.

Pour remédier à la septicité de l'effluant en entrée de STEP, le poste de relèvement a été réaménagé. En 1998, lors de la première modernisation des prétraitements de la STEP, ces travaux n'avaient pas été réalisés.

Après 20 ans d'exploitation, la cuve de stockage du Chlorure de fer a été complètement vidée et nettoyée.

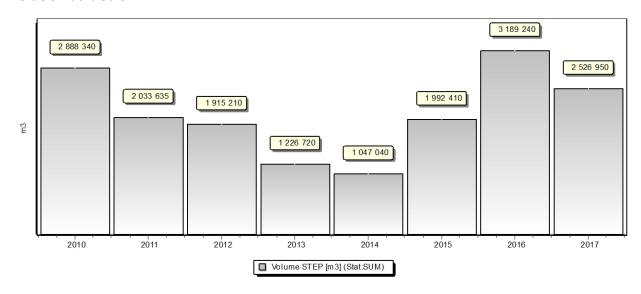
### **Sensibilisation**

Cette année, une classe de septième HARMOS a visité la STEP.

# **Intrants**

	2013	2014	2015	2016	2017
Volume traité STEP [m³]	1'226'720	1'047'040	1'992'410	3'189'240	2'526'950
Volume traité par l'actiflo [m³]	2′746′637	2'526'554	986'222	96'261	0

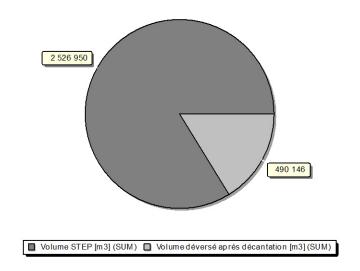
#### **Evolution du débit**



Le débit moyen traité en 2017 représente 6923 m³ en prenant la moyenne suisse de production d'eau usée par habitant qui est de 180 litres par jour, on peut calculer une population théorique de 38′462 Equivalents Habitants.

Cette situation est surréaliste et démontre que le réseau d'évacuation des eaux usées n'est pas en séparatif.

# Répartition des débits



Le volume traité biologiquement représente 83.8% du volume total pompé à l'entrée de la STEP.

# **Consommables:**

	2013	2014	2015	2016	2017
Eau potable [m³]	18′713	10'345	5′979	1′742	1′739
Electricité [kwh]	394'896	433'926	387'864	457'619	452'146
Trichlorure de fer (FeCl3) [t]	216	240	76	112	167
Floculant pour les boues [kg]	500	500	0	750	1′000
Floculant Actiflo [kg]	2′000	1′000	0	2′100	0
Sable de quartz pour l'Actiflo [t]	8.0	4.5	0.0	1.5	0.0

## Ratio:

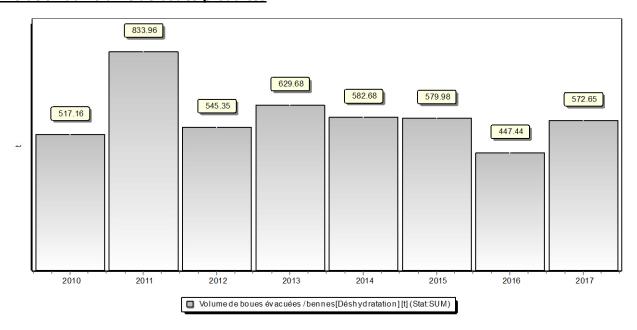
L'énergie électrique nécessaire au traitement des eaux usées pour la ville du Locle a été de 178.9 Wh pour mille litres d'eau usée. La moyenne suisse étant de 160 Wh/m³.

Ces bons résultats sont essentiellement à mette sur le compte de la modernisation de la station de pompage avec l'installation de pompes modernes dont le rendement énergétique avoisine 75 %. De plus, l'Actiflo qui est plus gourmand en énergie que la STEP n'a pas fonctionné en 2017.

#### **Sortants**

	2013	2014	2015	2016	2017
Production de boues [t]	630	583	580	447	573
Evacuation des sables et graviers [t]	5.9	8.5	12.8	12.0	6.4
Evacuation des refus de grilles [t]	23.6	23.0	19.6	16.9	17.2

# **Evolution du volume de boues produites**

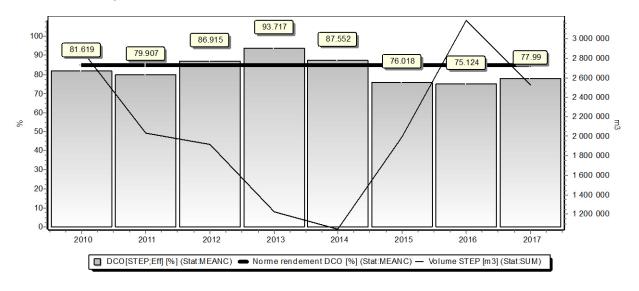


La production des boues a été de 573 tonnes à une siccité moyenne de 29.6%.

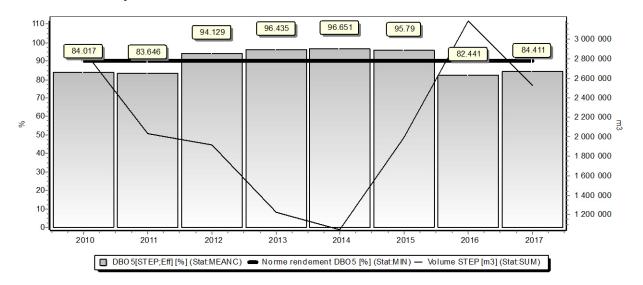
Evacuation des sables et graviers : 6.4 tonnes Evacuation des refus de grille : 17.2 tonnes

# Résultats:

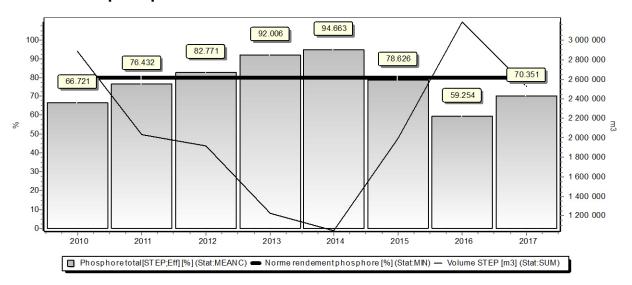
# Rendement DCO période 01.01.2010 au 31.12.2017



# Rendement DBO5 période 01.01.2010 au 31.12.2017



# Rendement Phosphore période 01.01.2010 au 31.12.2017



# **Exigences légales**

Paramètre	Unité	Exig	jence	Vale Min		analyses Moyenne	Nombre d'échantillons	Nombre de départe Admissible	assements Effectif	Satisfait
Concentration Matière en suspension [Sortie STEP]	mg/l	≤	15	3	44	18	106	9	55	Non
Concentration Matière en suspension [Sortie Actiflo]	mg/l	≤	15				0	0		
Concentration DBO5 [Sortie STEP]	mg/l	≤	15	5	46	16	105	9	48	Non
Rendement DBO5 [STEP]	%	≥	90	20	95	84	105	9	64	Non
Concentration DCO [Sortie STEP]	mg/l	≤	45	11	95	40	107	9	29	Non
Rendement DCO [STEP]	%	≥	85	11	95	78	107	9	72	Non
Concentration Phosphore total [Sortie STEP]	mg/l	≤ (	0.80	0.21	1.31	0.61	107	9	25	Non
Rendement Phosphore total [STEP]	%	≥	80	-24	93	70	107	9	63	Non
Concentration Ammonium NH4-N [Sortie STEP]	mg/l	≤ :	2.00				0	0		
Concentration Nitrite NO2-N [Sortie STEP]	mg/l	≤ (	0.30				0	0		
Rendement Ammonium NH4-N [STEP]	%	٨	90				0	0		

# **Commentaires**

Il est à noter que la dilution des eaux usées péjore considérablement les rendements d'épuration.

Pour cette année, le taux de dilution moyen est de 61%. Pour 100 litres d'eau en entrée de STEP, seul 39 litres sont réellement des eaux usées.

Les Résultats 2017 démontrent l'urgence de mettre les installations de traitement au goût du jour en réalisant une nouvelle STEP, mais aussi de poursuivre la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

# **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **Travaux**

# Liaison gare / centre-ville

Le Remontoir rencontre toujours autant du succès auprès des utilisateurs. Cette année, ce ne sont pas moins de 185'000 trajets qui ont été dénombrés, ce qui représente 11'932 km.

#### **Génie civil**

En 2017, nous avons procédé à la réfection complète (chaussée et canalisations) de la première étape de la rue des **Cardamines** (250 m), la partie nord sera réalisée en 2018.

# Rue Daniel-Jeanrichard (sud de l'Ancienne Poste)

L'aménagement du périmètre de l'Ancienne Poste a été terminé. La chaussée de la rue Daniel-JeanRichard, à hauteur de l'Ancienne Poste, a également bénéficié d'une réfection, de l'élargissement des trottoirs et de mesures favorisant l'intégration des bus.

# Sécurité piétonnière (bastions)

Cette année, cinq bastions ont été créés sur l'axe de transit ouest-est afin de sécuriser la circulation des piétons. Avec cet aménagement, le marquage et la signalisation lumineuse, la mise en service de la voie bus est prévue au début 2018.

#### Place du 29 février

La réfection de la place du 29 Février a été réalisée cette année. Afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, une main-courante a été installée. L'arbre sera remplacé l'année prochaine et la végétalisation sera posée. La statue sera également rafraîchie.

#### Terrain de basket

Compte tenu du rôle d'espace ludique et public qu'il représente, le terrain de basket (avenue du Technicum) a subi une réfection complète, avec la pose d'un revêtement sportif adapté, l'installation d'un éclairage et guelques aménagements urbains.



#### **Urbanisme tactile**

Par le biais d'un mandat à la HE-ARC, le service de la jeunesse et celui de l'urbanisme ont continué le processus d'urbanisme tactile, notamment dans l'élaboration de projet dans le périmètre du collège des Jeanneret. Ainsi, un skate park et des aménagements extérieurs ont été réalisés par les jeunes utilisateurs.

### **Autres bâtiments**

Pour la réfection des autres bâtiments (toitures, etc.) et réfection d'appartements : voir le chapitre de la gérance des bâtiments.

#### Valorisation du patrimoine - labellisation UNESCO

Cinq subventions pour la rénovation d'objets de qualité ont été octroyées en 2017.

La Ville du Locle, en accord avec le législatif loclois, a cautionné un prêt bancaire pour la réhabilitation de l'historique bâtiment de la Fleur-de-Lis à Grande-Rue 1.



Photo: Christian Galley (Arcinfo)

#### **Autres**

138 permis de construire ont été délivrés en 2017.

### Aménagement du territoire

# Plan directeur régional

Le Plan directeur régional, qui regroupe les dix Communes des deux districts des Montagnes et qui avait notamment pour objectif de redimensionner la zone à bâtir conformément à la LAT révisée (moins 21 hectares), a été soumis au Canton au printemps 2016. Ce dossier a poursuivi sa procédure de validation auprès des instances cantonales, et récemment nous avons reçu en retour un projet d'arrêté de territoire validé. Pour la Ville du Locle, il en résulte une réduction de 4,6 hectares de la surface constructible jusqu'en 2030. A partir de 2030, 3,2 hectares pourraient être relocalisés. La grande majorité des terrains déclassés a été déterminée en fonction de la constructibilité, ou plutôt de la non constructibilité des

fonds. Au demeurant, avec cette diminution de plus de 4 hectares, il en résulte pour nous un solde de surfaces à bâtir suffisamment dimensionné pour ces 15 prochaines années.

## **Les Saignoles**

Le secteur des Saignoles a vu cette année un projet de construction d'un bâtiment industriel pour une importante société. Afin de faciliter l'implantation de cette entreprise sur ce site, il s'est avéré nécessaire de revoir le Plan directeur de quartier. Le projet présenté, implanté dans la partie supérieure du secteur, se veut très contemporain, de forme organique, composé de volumes enchevêtrés. Un effort important est engagé dans le domaine de la construction écologique. De notre côté, l'extension du domaine public fera l'objet d'une demande de crédit prochainement auprès du Conseil général.

## **Processus Eco industriel Les Saignoles**

Cette année le processus Eco industriel s'est poursuivi. En plus des sociétés Cartier Joaillerie et Johnson & Johnson, une autre société majeure a rejoint le groupe par anticipation. Avec ces trois entreprises importantes, il a été décidé d'essayer de mettre en place une réflexion sur la mobilité en bénéficiant d'une aide financière de la Confédération par le biais de Suisse Energie. L'idée qui sous-tend est d'élaborer un plan de mobilité sur l'ensemble du périmètre et non plus entreprise par entreprise. Ces travaux seront engagés en 2018.

#### Les Malpierres-Supérieures

Le Plan directeur régional a été déposé auprès du canton. Il est dès lors nécessaire de procéder à la révision de notre Plan d'aménagement. Elaboré à la fin du siècle passé et sanctionné en 2001, ce document est aujourd'hui obsolète. Simultanément aux réflexions menées pour identifier les parcelles nécessaires au développement de la Ville, nous avons profité, dans le cadre de cette étude globale, de proposer une relocalisation du secteur des Malpierres-Supérieures. Ce secteur représente une superficie de trois hectares et nous avons suggéré de le replacer en contiguïté de la route des Monts, plus proche des transports publics. Cette pratique est rendue possible à certaines conditions mais tout particulièrement en respectant l'équivalence des surfaces en m². Le Canton a préavisé favorablement cette mesure, ceci devrait nous permettre de libérer le secteur ouest colloqué en zone faible densité et d'offrir ainsi environ 18 parcelles à court ou moyen terme.

#### Place du 1er Août

Parking et route destinée au trafic individuel motorisé, la Place du 1<sup>er</sup> Août se transformera en gare bus et vélo. A proximité de la gare CFF et du Remontoir, cette place bénéficiera d'un élargissement des trottoirs et d'une zone conviviale. Le chantier a démarré le 7 août. Il a été arrêté au début du mois de décembre en raison des conditions météorologiques et reprendra au printemps prochain.



#### **Piscine couverte**

La réalisation du projet a dû être suspendu pour une période de deux à trois ans compte tenu des difficultés financières particulièrement préoccupantes de la Ville.

#### **UrbaiNE**

Cette année, Urbaine.ch a décidé d'innover en proposant, simultanément le jeudi 16 novembre à l'Ancienne Poste et au restaurant Chauffage compris, un événement en duplex au Locle et à Neuchâtel par échange vidéo. Lors de cette soirée, le thème abordé a traité de l'appropriation de l'espace public par la société civile. Une bonne trentaine de personnes a suivi cette manifestation qui se déroulait dans une ambiance conviviale. C'est surtout l'originalité de la démarche sur deux sites qui a plu et qui sera vraisemblablement reconduite.

#### **Grande-Rue 13**

Les travaux d'extension des locaux du GSR ont été engagés au premier étage du bâtiment Grande-Rue 13. Ils seront terminés au printemps 2018.

#### Police du feu

La première étape du cloisonnement des cages d'escalier et voies de secours du collège Jehan-Droz a été réalisé.



Sur les 2662 bâtiments se trouvant sur territoire communal, 25,9% ont été inspectés.

#### **Environnement / Energie**

# "Cité de l'Energie" / "Société 2000 watts"

Dans le cadre du label Cité de l'Energie et la Société à 2000 watts, les travaux se poursuivent avec le concours des différents services communaux concernés. Deux séances se sont déroulées cette année.

## Plan communal des énergies

La réalisation du plan communal des énergies, lancé en 2016 en collaboration avec les différents acteurs économiques, a été finalisée cette année. Notre Ville est la première du Canton à l'avoir réalisé.

La réactualisation du display des bâtiments communaux (administratifs) a été faite en 2017.

### **Sensibilisation**

Dans le cadre du Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ), une conférence a été organisée en juin afin de sensibiliser les citoyens sur l'impact environnemental, économique et social de leur consommation des produits alimentaires.

Nous renseignons régulièrement les personnes qui s'approchent de notre service au sujet des énergies renouvelables, des subventions auxquelles elles peuvent prétendre et de tout autre renseignement dans ce domaine.

#### Installations productrices d'énergie renouvelable

En 2017, 19 autorisations pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques ont été octroyées. Ces installations supplémentaires représentent une surface d'environ 670 m².

### Mobilité

La Ville du Locle poursuit ses efforts en matière de mobilité durable, notamment en matière de modération du trafic, du développement des transports publics et du système de vélos en libre-service.

## **Voies bus / pistes cyclables**

Les voies bus et pistes cyclables ont été finalisées en 2017, notamment au centre et en est de la Ville. Bénéficiant de voie bus bidirectionnelles en est et ouest, ces aménagements ont été financés conjointement par l'Etat et la commune.





## **Forum interentreprises**

Organisé par la Ville, le Canton et la Chambre du commerce, un forum interentreprises s'est tenu à deux reprises au Locle, afin de partager les expériences des diverses sociétés.

### **Transports Publics**

L'offre en transports publics n'a pas connue de modification significative.

# **Cartes journalières**

Comme les années précédentes, six cartes journalières CFF ont été mises à la disposition de la population au prix de Fr. 42.-. Cette année, 2190 voyageurs en ont profité.

#### **Vélos**

## « Vélospot » / « LeLocleroule ! »

Cette année, une cinquantaine d'abonnements a été vendu. Le nombre de déplacements (1100) est un peu inférieur à celui de l'an dernier, sans doute en raison des conditions météorologiques et des travaux au centre-ville.

## Subventions "vélos électriques"

35 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées.

### Cours pour les personnes âgées

Le cours de sensibilisation à l'utilisation des infrastructures de transports proposé aux personnes âgées a rencontré un beau succès cette année.

### Réseau urbain neuchâtelois (RUN)

Le projet d'agglomération 3 ème génération a été consolidé et déposé auprès de la Confédération.

Le RUN a lancé différentes réflexions en 2017, afin de clarifier son fonctionnement, son positionnement, ses buts et objectifs. Les résultats de ce processus seront connus en 2018.

# **IMMEUBLES**

#### **Patrimoine financier**

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	12	125	10	5	33	-
Bâtiments HLM	11	258	2	14	99	-
Bâtiments divers	9	3	12	3	-	-
Bâtiments garages	6	-	-	92	-	-
Domaines	1				-	1
Totaux	39	386	24	114	132	1

En 2017, dans la continuité des années précédentes, un appartement a été fusionnés à savoir, 1 appartement de 4 pièces a ainsi été créé. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes.

Les exigences des locataires et l'évolution de la société provoquent immanquablement l'ouverture de dossiers juridiques, notamment au niveau des conditions de restitution des appartements, de violation des conditions du bail (respect de la tranquillité et du voisinage) et de non-paiement de loyers. Par contre le problème de tri des déchets, principalement le compost, devient de plus en plus problématique, les locataires ne respectant pas le tri précis des déchets compostables.

L'immeuble Col-des-Roches 27 a été loué au service de voirie.

# Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses		
	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2017	Budget 2017	
Immeubles locatifs	2'609'351.25	2'563'000	1'672'050.40	1'856'900	
Domaines	36'888	39'200	27′784.46	26'300	
Terrains	51'282.15	42'000	18'168.08	22'500	

### **Entretien**

Les travaux d'entretien en 2017 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Fr. 243'950.-Réfection de 148 pièces

Détail par immeuble ci-après.

**Entretien gros œuvre détail** (budget fr. 190'000.-) Fr. 118'275.20

Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques Fr. 37'173.20

(y.c. domaines)

Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains Fr. 48'210.-Beau-Site 21 – Tertre 6-8 – Tertre 14-16, pose barres à neige Fr. 19'392.-Fr. 13'500.-

Crêt-Vaillant 28 – réfection toiture pavillon

# **Patrimoine financier**

Beau-Site 21 réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

Pose de barrières et crampons à neige

**Crêt-Vaillant 28** réfection partielle de la cage d'escaliers

remplacement de fenêtres au rez-de-chaussée

création d'une douche y.c. carrelage

Réfection toiture du pavillon

**Foyer 14-16** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

agencement d'une cuisine

réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

**Foyer 18** mise en conformité des installations électriques

**Gérardmer 10-12** réfection complète de 2 appartements (peinture et fonds)

réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

**Gérardmer 22-28** réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)

**Jambe-Ducommun 5-13** réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds), forte demande

création d'un appartement de 4 pièces par fusion installation de panneaux solaires (investissements)

**Jeanneret 31-33** réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

**Jeanneret 35** mise en conformité des installations électriques

Jeanneret 41-43 rénovation de plusieurs appartements y.c. agencement cuisine et

rénovation salle de bains

**Le Corbusier 18-18a** réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

**M.-A. Calame 13-15** étude en vue de la stabilisation du bâtiment (investissements)

**Primevères 1-3** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

installation de l'eau chaude générale et pose de panneaux solaires

(investissements)

**La Rançonnière** remplacement des fenêtres

Mise en conformité des installations électriques

**Tertre 6-8** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

pose de barrières et crampons à neige

**Tertre 11-13** réfection complète de 2 appartements (peinture et fonds)

**Tertre 14-16** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

pose de barrières et crampons à neige

**Tertre 15-17** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)

**Midi 14** réfection de plusieurs studios (peinture et fonds)

**La Molière 21** rénovation complète de la salle de bains

Réfection de la façade partie habitation

**Terrains** fauchage de terrains par service de voirie

# **Investissements**

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

### **Patrimoine administratif**

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édicules publics, etc.).

**Billodes 52 –voirie** rénovation de la toiture sud (investissements)

**Piscine-patinoire** entretien courant

**Vestiaires Montpugin 4** remplacement de la porte d'entrée principale

entretien courant

**Stands de tir** remplacement de panneaux sous la place de tir

Pose d'une main courante accès stand 50 m

entretien courant

**Halle polyvalente** remplacement du matériel de gymnastique (par étapes)

remplacement partiel de protection en plexiglas en tribunes

pose de nouvelles douilles au sol pour barres fixes

remplacement de fenêtres

remplacement d'une pompe de circulation (eau chaude)

entretien courant

**D.-Jeanrichard 38** remplacement complet des luminaires du 1<sup>er</sup> étage

entretien courant

assainissement de l'installation de chauffage et de la détection incendie

(investissements)

**Casino** remplacement d'une table de travail frigorifique

réfection peinture de la cuisine

remplacement de la commande de régulation de la ventilation de la

salle de cinéma

réfection peinture salle à manger (côté est)

entretien courant

**Hôtel-de-Ville** remplacement de revêtement de sols dans 1 bureau

remplacement d'un câble et d'une poulie de traction de l'ascenseur

(crédit C.C.)

remplacement de toutes les anciennes vannes de radiateur

entretien courant

remplacement de fenêtres, 1ère étape (investissements)

Musée des Beaux-Arts entretien courant

**Château des Monts** remplacement des stores de l'appartement Monts 63

remplacement de la pompe de circulation et de la vanne mélangeuse

(chauffage) de Monts 63

entretien courant

assainissement complet de l'installation de chauffage + eau chaude

générale (investissements)

**Technicum 21** entretien courant

**Grande-Rue 11-13** entretien courant

Remplacement de fenêtres (investissements)

**Temple** entretien courant

**Calame 5** entretien courant

Total des nuitées : 392

**Col-des-Roches 29-31** démontage des anciennes citernes à mazout

entretien courant

**Hangar des pompes** remplacement de fenêtres

entretien courant

**Edicules publics** remplacement d'une cuvette w.-c. et réparations d'urinoirs suite à

vandalisme (édicule du Marais)

remplacement complet d'une installation de w.-c. suite à vandalisme

(édicule Beau-Site 13)

vandalisme important aux w.-c. publics du kiosque du  $1^{\rm er}$  Août

entretien courant

Clos-aux-Vaux 2 entretien courant

### **ADMINISTRATION**

 Le Locle
 III Administration
 2002/03 - 2015/16

## Evolution de l'indice de dépense de chaleur



Le Locle III Administration 2002/03 - 2015/16

#### Evolution de l'indice de dépense d'électricité





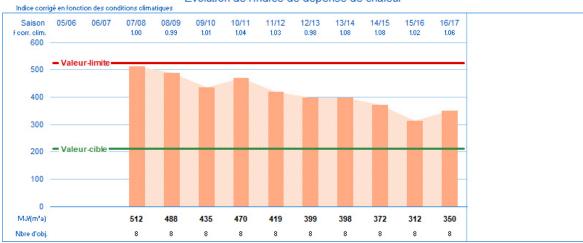


Pour des raisons indépendantes de notre volonté (disfonctionnement du logiciel Enercompta, il n'a malheureusement pas été possible d'établir les consommations pour 2016-2017 pour l'administration.

## **ECOLES**

Le Locle IV Ecoles 2003/04 - 2016/17

#### Evolution de l'indice de dépense de chaleur

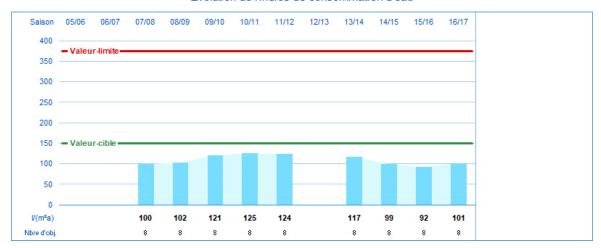


Le Locle IV Ecoles 2003/04 - 2016/17

#### Evolution de l'indice de dépense d'électricité



# Evolution de l'indice de consommation d'eau



# **CONTROLE DES HABITANTS**

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant—bâtiment—logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, etc.) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, etc.). Il est important de relever et de valoriser le rôle de « filtre » que le service remplit en renseignant et en orientant les administrés pour toutes sortes de questions « basiques » ce qui permet d'éviter d'innombrables contacts supplémentaires à d'autres services comme plus particulièrement le Service cantonal des Migrations dont la sollicitation s'en trouve ainsi allégée.

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

## L'année 2017 du Contrôle des Habitants

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Participation du Préposé à divers groupes de travail dans le canton chargés de suivre l'évolution pratique, technique et législative du domaine du Contrôle des Habitants. Cette participation n'est pas nouvelle mais les sollicitations sont de plus en plus régulières au vu des évolutions en cours et à venir.

Pour ce qui est des tâches courantes, relevons :

- Les mouvements d'habitants toujours très élevés, en l'occurrence 22% de la population a déménagé dans l'année soit près de 2'300 mouvements répartis quasi à équivalence entre arrivées, départs et déménagements au sein de la commune.
- La nécessité d'approfondir de plus en plus régulièrement des situations d'évaluation du domicile au cas par cas, ceci pouvant parfois se révéler hautement chronophage.

- En soutien du service cantonal des migrations, le traitement d'un nombre très élevé de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'450 dossiers) auxquels s'ajoutent 1'150 dossiers de permis frontaliers.
- Dans le domaine votations et élections, il a fallu gérer 5 scrutins dans l'année, dont les élections cantonales en avril.

# Emoluments et taxes encaissés du 01.01.2017 au 31.12.2017

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	18'945.00
Demandes de renseignements	Fr.	9'170.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	155'812.00
./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée (à noter que depuis le 01.01.2015 la part des émoluments rétrocédée au Canton		
est passée de 50% à 67% sur décision cantonale contestable)	Fr.	-112'666.20
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	31'845.00
/. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-20'309.00
in Cartes a racrimo, parte reacrares et carteriales relices acce		
Frais de rappels	Fr.	1'374.90

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 751 personnes arrivées
- 771 personnes ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune
- 1'900 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- 460 demandes de renseignements payantes (au moins 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- 1'450 mutations de permis de séjour et 1'150 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et de permis frontaliers en transit dans le service).
- 554 commandes de cartes d'identité
- Une centaine de procédures ayant abouti à l'encaissement de frais de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, identité, profession, employeur, adresses postales, Suisses de l'étranger, etc.), donnent lieu chaque année à un ordre de grandeur de 20'000 mutations informatiques diffusées aux collectivités publiques concernées pour la plupart via la base de données cantonale des personnes (BDP).

#### Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2016 selon le recensement cantonal : Population résidente au 31.12.2017 selon le recensement cantonal :	10'424 habitants 10'382 habitants
Variation :	- 42 habitants
Cette différence se détaille comme suit : Mouvements migratoires (arrivées moins départs) Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès)	<ul><li>16 habitants</li><li>26 habitants</li><li>42 habitants</li></ul>

**Composition de la population résidente** ¹(Sources : Recensements cantonaux aux 31.12) ¹Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers donc étant en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

1. Origine/Type de papiers		sexe masculin	sexe féminin	<u>Total</u>
1.1. Neuchâtelois(es)		1'678	1'818	3'496
1.2. Confédéré(es)		1'860	2'002	3'862
Suisses/Suissesses (total)		3'538	3'820	7'358
1.3. Permis d'établissement	(C)	1'127	962	2'089
1.4. Séjour annuel	(B)	395	366	761
1.5. Admissions provisoires	(F)	36	23	59
1.6. Demandeurs d'asile	(N)	35	34	69
1.7. Séjours de courte durée	(L)	31	15	46
Etrangers/Etrangères (total	)	1'624	1'400	3'024
Population résidente totale		5'162	5'220	10'382

2. Etat civil	<u>Total</u>
2.1. Célibataires	4'367
2.2. Marié(es)	4'276
2.3. Divorcé(es)	1'059
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	672
2.5. Partenariat (fédéral) lié	5
2.6. Partenariat dissous juridiquement	1
2.7. Partenariat dissous par décès	2
Population résidente totale	10'382

3. Religion	<u>Total</u>
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2'703
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	4'091
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	33
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	107
3.5. Communauté de confession juive (code l)	1
3.6. Communautés islamiques (code M)	629
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	259
3.8. Aucune appartenance (code S)	2'013
3.9. Sans indication (code X)	546
Population résidente totale	10'382

#### Arrivées dans l'année

Allivees dall	3 i dillicc
	Nombre
Provenance	personnes
Arrivée de autre commune NE	61%
Arrivée de autre commune Suisse	16%
Arrivée de l'étranger	23%
TOTAL	751

#### Départs dans l'année

	Nombre
Destination	personnes
Départ pour autre commune NE	55%
Départ pour autre commune Suisse	15%
Départ pour l'étranger	30%
TOTAL	767

#### Naissances et décès dans l'année

	Maissances et deces dans i dinice									
Période	Naissances	Décès								
janv.17	8	18								
févr.17	7	11								
mars.17	7	11								
avr.17	9	6								
mai.17	11	7								
juin.17	11	9								
juil.17	7	9								
août.17	10	7								
sept.17	7	6								
oct.17	4	14								
nov.17	6	14								
déc.17	7	8								
Total	94	120								

# Solde migratoire (arrivées moins départs) sur 10 ans

(arrivees moins departs) sur 10 ans										
	Nombre									
Période	d'habitants	Arrivées	Départs							
31.12.2008	40	662	622							
31.12.2009	-126	608	734							
31.12.2010	-58	552	610							
31.12.2011	70	706	636							
31.12.2012	207	835	628							
31.12.2013	224	869	645							
31.12.2014	16	804	788							
31.12.2015	21	732	711							
31.12.2016	-16	749	765							
31.12.2017	-16	751	767							

# Solde démographique (naissances moins décès) sur 10 ans

	Nombre				
Période	d'habitants	Naissances	Décès		
31.12.2008	-6	103	109		
31.12.2009	-22	91	113		
31.12.2010	-5	108	113		
31.12.2011	-21	101	122		
31.12.2012	-11	107	118		
31.12.2013	-44	93	137		
31.12.2014	-6	103	109		
31.12.2015	-2	99	101		
31.12.2016	-18	108	126		
31.12.2017	-26	94	120		

### **Evolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)**

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2017 était estimé à 2'788 (- 69 soit - 2.4% comparé au 31.12.2016) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.12.2017 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Attention : il s'agit uniquement de permis activés et non pas d'emplois en cours confirmés. La surévaluation pourrait atteindre 20% selon le SEM.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 3<sup>e</sup> trimestre 2017 qui estimait à 2'578 (-74 soit - 2.8% comparé au 4<sup>e</sup> trimestre 2016) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

## **Registre civique**

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés 5 fois aux urnes, à savoir :

#### 1. Votation fédérale et cantonale 12 février 2017

1.1. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération.

Participation au Locle: 54.18 % Participation dans l'ensemble du Canton: 52.44 % Participation dans l'ensemble de la Sviese : 46.84 %

l'ensemble de la Suisse : 46.84 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> <u>Plan fédéral :</u> Accepté à 73.92 % Accepté à 75.14 % Accepté à 60.40 %

1.2. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 30 septembre 2016 sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération.

Participation au Locle : 54.17 % Participation dans l'ensemble du Canton : 51.78 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.62 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> <u>Plan fédéral :</u> Accepté à 86.02 % Accepté à 76.93 % Accepté à 61.90 %

1.3. Objet fédéral : Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse (Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III)

Participation au Locle : 53.80 % Participation dans l'ensemble du Canton : 51.91 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.61 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 58.27 %Refusé à 56.22 %Refusé à 59.10 %

- 1.4 Objet cantonal avec contre-projet
- 1.4.1 Initiative législative populaire cantonale « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » et le contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal).

Participation au Locle: 48.79 % Participation dans l'ensemble du Canton: 46.60 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> Accepté à 83.90 % Accepté à 52.33 %

1.4.2 Contre-projet du Grand Conseil sous forme d'un décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)

Participation au Locle: 48.79 % Participation dans l'ensemble du Canton: 46.60 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> Refusé à 72.81 % <u>Plan cantonal</u> Accepté à 48.70 % 1.4.3 Si le peuple accepte à la fois l'initiative populaire et le contre-projet du Grand Conseil, est-ce l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur ?

Participation au Locle: 48.79 % Participation dans l'ensemble du Canton: 46.60 %

Résultat :

Plan communal Plan cantonal Initiative à 77.60 % Initiative à 48.17 %

#### 2. Elections cantonales 2 avril 2017

2.1. Objet cantonal: Election au Conseil d'Etat

Participation au Locle: 32.01 % Participation dans l'ensemble du Canton: 34.17 %

Sont élus tacitement sans 2e tour (dans l'ordre des résultats du 1er tour) :

Karakash Jean-Nathanaël (PS)

Favre Laurent (PLR) Ribaux Alain (PLR) Maire-Hefti Monika (PS) Kurth Laurent (PS)

2.2. Objet cantonal: Election au Grand Conseil

Participation au Locle: 31.82 % Participation dans l'ensemble du Canton: 33.34 %

Les 9 Députés élus pour le District du Locle sont répartis comme suit :

3 PLR

2 POP

2 PS

1 Les Verts

1 UDC

#### 3. Votation fédérale 21 mai 2017

3.1. Objet fédéral : Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)

Participation au Locle: 34.25 % Participation dans l'ensemble du Canton: 38.73 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 42.89 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 69.25 %Accepté à 69.62 %Accepté à 58.20 %

# 4. Votation fédérale et cantonale du 24 septembre 2017

4.1. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 14.03.2017 sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire »)

Participation au Locle: 42.17 % Participation dans l'ensemble du Canton: 45.89 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 47.11 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 87.14 %Accepté à 88.06 %Accepté à 78.70 %

4.2. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 17.03.2017 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée

Participation au Locle: 40.82 % Participation dans l'ensemble du Canton: 46.13 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 47.39 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Accepté à 53.24 %Accepté à 55.73 %Refusé à 50.00 %

4.3. Objet fédéral : Loi fédérale du 17.03.2017 sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Participation au Locle: 43.83 % Participation dans l'ensemble du Canton: 46.05 % Participation dans

l'ensemble de la Suisse : 47.39 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalPlan fédéral :Refusé à 54.25 %Accepté à 51.83 %Refusé à 52.70 %

4.4. Objet cantonal : Décret du 1er novembre 2016 portant octroi d'un crédit d'engagement de 48'500'000 francs pour la construction du Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ) à La Chaux-de-Fonds

Participation au Locle: 37.20 % Participation dans l'ensemble du Canton: 40.47 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 62.96 %
Plan cantonal
Refusé à 59.08 %

4.5. Objet cantonal : Décret du 27 mars 2017 portant modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Réforme des institutions)

Participation au Locle: 36.92 % Participation dans l'ensemble du Canton: 40.13 %

Résultat :

Plan communal
Refusé à 51.37 %
Plan cantonal
Accepté à 57.97 %

4.6. Objet cantonal: Décret du 22 février 2017 relatif au report de l'harmonisation des impôts

Participation au Locle: 37.11 % Participation dans l'ensemble du Canton: 40.10 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> <u>Plan cantonal</u> Accepté à 78.94 % Accepté à 50.39 %

### 5. Votation cantonale du 26 novembre 2017

5.1. Objet cantonal : Loi du 27 mars 2017 portant modification des lois sur le centre neuchâtelois de psychiatrie, l'Hôpital neuchâtelois et sur la constitution de NOMAD

Participation au Locle: 28.00 % Participation dans l'ensemble du Canton: 29.35 %

Résultat :

<u>Plan communal</u> Refusé à 82.02 % <u>Plan cantonal</u> Refusé à 76.55 %

5.2. Objet cantonal : Loi du 29 mars 2017 portant modification de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS)

Participation au Locle: 27.97 % Participation dans l'ensemble du Canton: 29.33 %

Résultat :

Plan communalPlan cantonalRefusé à 82.65 %Refusé à 77.15 %

# **Initiatives et référendums**

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Sui le plan rederai .		
Référendum contre la Loi sur l'énergie (LEne)	Signatures valables :	17
Référendum contre la Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020	Signatures valables :	208
Initiative populaire fédérale 'Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage'	Signatures valables :	35
Initiative populaire fédérale 'Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)'	Signatures valables :	96
Initiative populaire fédérale 'Davantage de logements abordables'	Signatures valables :	9
Initiative populaire fédérale 'Oui à la médecine du mouvement'	Signatures valables :	2
Initiative populaire fédérale 'Stop aux excès de Via sicura (Pour un régime de sanctions juste et proportionné)'	Signatures valables :	15
Initiative populaire fédérale 'Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille'	Signatures valables :	36

Sur le plan cantonal :

Sur le plan cantonar.	
Référendum contre le décret pour la construction du Nouvel Hôtel	Signatures valables: 48
judiciaire (NHOJ) à La Chaux-de-Fonds	
Référendum contre la Loi portant modification de la loi sur les contributions directes	Signatures valables: 4
Référendum contre le report de l'harmonisation des impôts RIFRONT	Signatures valables: 2
Référendum contre la Loi du 27 mars 2017 portant modification des lois sur le centre neuchâtelois de psychiatrie, l'Hôpital neuchâtelois et sur la constitution de NOMAD	Signatures valables: 513
Référendum contre la Loi du 29 mars 2017 portant modification de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS)	Signatures valables : 509
Initiative populaire cantonale « pour une fiscalité plus équitable »	Signatures valables: 583
Initiative populaire cantonale « Pour la création d'une Cour des comptes »	Signatures valables: 451

# **ETAT CIVIL**

2017, tout comme 2016, n'a pas été une année de changements notoires au niveau législatif de l'état civil.

### **Naissances**

5 naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements sont habituellement des cas exceptionnels et prennent les intéressées au dépourvu, pour d'autres c'est une volonté.

#### Reconnaissances

**204** (188 en 2016) actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. C'est stable par rapport aux années précédentes. L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 du droit du nom n'a pas eu de conséquence sur les naissances hors mariage. L'arrondissement de l'état civil qui s'occupe de l'enregistrement des naissances établit plus facilement les reconnaissances. Les administrés ne se déplacement qu'une seule fois. Lors de la déclaration de reconnaissance, les parents ont la possibilité d'effectuer l'autorité parentale conjointe. Il en découle que les parents ont le choix du nom de l'enfant porté, à savoir soit le nom du père ou celui de la mère. Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

## <u>Décès</u>

Nous avons enregistré **586** (573 en 2016) décès concernant les Montagnes neuchâteloises. Evénements stables par rapport à l'année précédente.

#### **Mariages**

**168** (185 en 2016) mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2017. Dix samedis par année sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle.

Pour les personnes sous tutelle (actuellement curatelle de portée générale), le tuteur devait donner son consentement au mariage jusqu'à fin 2012. Actuellement c'est de la compétence de l'officier de l'état civil de savoir si une personne est capable de discernement ou non pour se marier.

L'officier de l'état civil doit dénoncer les mariages forcés en vertu de l'art. 71 al. 5 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil (OEC) S'il existe des éléments permettant de conclure que la demande de mariage n'est manifestement pas l'expression de la libre volonté des fiancés, l'officier de l'état civil refuse la célébration et annule l'autorisation de mariage dans le cadre d'une décision écrite communiquée aux fiancés et à l'officier de l'état civil qui a mené la procédure préparatoire. Il dénonce les faits aux autorités de poursuites pénales (art. 16, al. 7 OEC).

La ville de La Chaux-de-Fonds a demandé que des mariages soient également célébrés à l'Hôtel de Ville de La Chaux-de-Fonds le samedi. Par équité, des dates ont également été prévues dans les autres communes de l'arrondissement.

## Partenariat enregistré

**2** (5 en 2016) partenariats ont été enregistrés dans notre arrondissement en 2017. Aucun partenariat n'avait été enregistré en 2015.

#### Reprise de nom

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- 20 (22 en 2016) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.
- 46 (44 en 2016) déclarations concernant le nom, suite à un divorce ou un veuvage.

# **Enregistrement événements judiciaires**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz

Nous avons enregistré en 2017

- 167 (183 en 2016) divorces
- 7 (8 en 2016) désaveux en paternité
- 3 (7 en 2016) reconnaissances en paternité judiciaire (constatation du lien de filiation)
- 1 changement de nom selon l'art 30 du Code civil (CC)
- 1 (1 en 2016) partenariat dissout
- 3 (2 en 2016) adoptions
- 0 (3 en 2016) libération du droit de cité

#### **Naturalisations**

476 (512 en 2016) candidats à la naturalisation facilitée ou ordinaire ont obtenu l'un des droits de cité de notre arrondissement, à savoir de : Les Planchettes, La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets ou Le Locle en 2017.

#### **Infostar**

Les mises à jour du logiciel permettent de remédier aux différentes anomalies. Nous en sommes au release 12.0. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015 les communications aux contrôles des habitants s'envoyaient électroniquement au niveau Suisse. Le canton de Neuchâtel a eu un délai jusqu'à fin février 2015 pour l'entrée en vigueur de ce changement. Jusque-là nous envoyions les communications électroniquement et sur support papier.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), etc., d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différents lois et droits.

La prochaine étape est la disparition du délai de 10 jours lors de la préparation de mariage, art. 101 al. 1 CC. Par contre la présence de témoins reste obligatoire pour la célébration de mariage.

#### **Personnel**

Le personnel est resté stable en 2017 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée.

La formation d'un officier d'état civil s'étale sur 3 ans. Pour pouvoir officier, il faut être au bénéfice du brevet fédéral d'officier d'état civil. L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'oriente vers les objectifs des cours, ainsi que vers la pratique professionnelle. L'examen ne teste pas seulement les connaissances scolaires, mais prend davantage en compte les capacités professionnelles complétées

par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante dans la pratique.

Lors de l'examen, il y a lieu de prouver que le savoir acquis par la théorie et la pratique peut être appliqué et que des constellations inhabituelles relatives à l'état civil, aux relations familiales et au droit de cité peuvent être analysées, jugées et traitées. Par conséquent il n'est pas possible d'énumérer en détail toutes les connaissances requises pour produire ensuite un travail efficace. Pour terminer, seront examinées les connaissances professionnelles en réseau auxquelles l'ensemble des règles légales dans le domaine de l'état civil sert de base juridique. Il relève de la responsabilité individuelle de chaque candidat d'approfondir ses connaissances.

Les objectifs des cours tiennent compte des dispositions de l'ancien droit qui sont applicables dans certains contextes.

L'examen professionnel s'oriente vers la pratique professionnelle qui est en constante évolution. Les exigences sont élevées. Seul celui qui dispose d'une vaste expérience professionnelle et de connaissances approfondies en dehors du domaine de l'état civil pourra répondre aux exigences de l'examen.

Une personne a fait valoir son droit à la retraite à fin novembre 2017. Elle n'a pas été remplacée. Par contre, une mise en postulation sera soumise dans le courant de l'année 2018 dans l'objectif de la succession de la cheffe d'office, qui fera valoir son droit à la retraite en 2020.

### **Emoluments**

Le montant s'élève à Fr. 262'670.76. Ce qui est très stable par rapport à 2016 (Fr. 268'779.27). Ces montants fluctuent légèrement au fil des ans.

Il faut s'attendre dans les années à venir à une baisse globale de l'encaissement des émoluments, dès lors que le contrôle des habitants ne commandera plus les actes d'origine.

#### **Divers**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises a saisi l'opportunité de mettre les photos de toutes les salles des mariages sur le nouveau site de la ville du Locle, de publier les dates de célébration et des dates de mariage du samedi pour une meilleure transparence.

En 2018 des décisions devront être prises par rapport à la réorganisation et à la mise aux normes des archives. L'ordonnance sur l'état civil a prévu un délai au 31 décembre 2020 pour le microfilmage des registres des familles. Un groupe de travail a été créé à cet effet.

L'état civil sera habilité à établir des actes authentiques en format numérique.

# **OFFICE DU TRAVAIL**

# Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2017 est le suivant : Zone est 7'954 m² (privé : 4256 m²)

Zone ouest 34'110 m<sup>2</sup> (DIXI SA: 22'354 m<sup>2</sup>) (ROLEX SA: 11'882 m<sup>2</sup>)

Zone Les Saignoles 64'000 m<sup>2</sup>

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2017, à louer ou à vendre :

	To			cabinet al, etc.	, ,	, local de nte	Atelier	, usine	Dépôt, e	entrepôt	Autre	local
	Nombre	m <sup>2</sup>	Nb	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>
Le Locle	21	2′504	9	1′212	6	568	3	355	1	115	2	262
Canton	67	14′380	42	6′831	11	343′114 2	3	3′768	4	181	7	486

## Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2017 nous recensons 4384 personnes occupées dans les fabriques, soit une diminution de 136 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie + 39
Assortiments + 9
Boîtes de montres + 25
Cadrans - 11

Décolletage - 15 Mécanique - 11 Branches diverses - 172

Statistique au 31 décembre :

·	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
2000	1897	1363	3260
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916
2012	2875	2187	5062
2013	2896	2218	5114
2014	2824	2227	5051
2015	2901	2103	5004
2016	2629	1891	4520
2017	2608	1776	4384

# Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2016

ENTREPRISES	2016	RESID	ENTS	FRONT	ALIERS	DON	M ICILE	APPF	RENTIS	TO	ΓAL	
Nom	Adresse	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Total
O AGRICULTURE, SYLVICULTURE		34	9	0	2	C	0	0	0	32	13	4.5
1 ECONOMIE ENERGETIQUE,												
EXTRACTION DE MINERAUX		12	0	0	0	C	) 0	0	0	12	0	12
EXTINATION DE MINERAUX		12	0	0	0		, 0		0	IZ.	0	12
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		60	38	9	10		1 32	2	2	72	82	154
3 INDUSTRIE		1292	1028	1450	853	C	0	63	32	2805	19 13	4 7 18
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		97	18	16	0	(	) 0	13	0	126	18	14 4
5 COMMERCE, RESTAURATION ET												
HEBERGEMENT, REPARATIONS		182	189	68	75	C	0	15	12	265	276	541
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		43	22	17	5	C	0	1	0	61	27	88
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES												
IM M OBILIERES, AGENCES-CONSEILS		74	91	21	18	C	) 0	5	6	100	115	2 15
			0.									
8 AUTRES SERVICES												
(PUBLICS ET PRIVES)		320	6 13	36	238	C	0	14	30	370	881	1251
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES												
AU SENS ETROIT DU TERME,												
REPRESENTATIONS DIPLOM ATIQUES		174	208	3	0	C	0	9	13	186	221	407
		2288	2216	1620	1201		1 32	122	95	4029	3546	7575
ANNEE COAC												
ANNEE 2016												
ENTREPRISES	2016	RESID	ENTS	FRONT	ALIERS	DON	MICILE	APPF	ENTIS	TO	ΓAL	
Nom	Adresse	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Total
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		46	9	0	2	C	0	0	0	44	13	57
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1449	1084	1475	863		1 32	78	34	3003	2013	50 16
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		793	1123	145	336	C	0	44	61	982	1520	2502
	TOTAL	2288	2216	1620	1201	1	1 32	122	95	4029	3546	7575

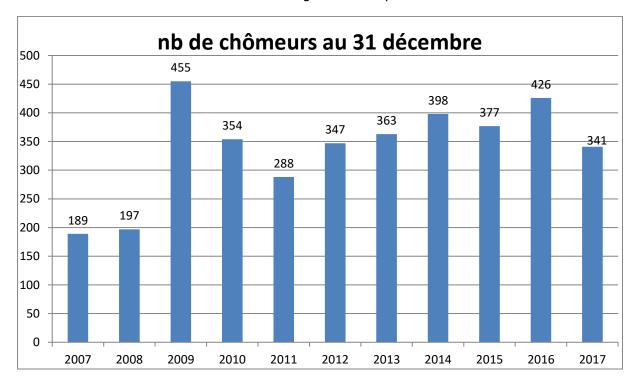
# Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2015

ENTREPRISES	2015	RESIDENTS H F		FRONTALIERS		DOM ICILE		APPR	APPRENTIS		TOTAL	
Nom	Adresse			Н	F					Н	F	Total
O AGRICULTURE, SYLVICULTURE		32	8	1	2	0	0	0	0	31	1 12	43
1 ECONOMIE ENERGETIQUE,												
EXTRACTION DE MINERAUX		13	0	0	0	0	0	0	0	13	0	13
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE		65	37	11	12	1	39	4	1	81	1 89	170
3 INDUSTRIE		1391	1100	1647	982	0	3	20	11	3058	2096	5 5154
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL		108	19	14	0	0	0	15	0	137	19	156
5 COMMERCE, RESTAURATION ET												
HEBERGEMENT, REPARATIONS		187	180	60	74	0	0	15	10	262	265	527
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		44	23	14	7	0	0	1	0	59	30	89
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES												
IM M OBILIERES, AGENCES-CONSEILS		78	95	24	15	0	0	3	6	105	116	221
8 AUTRES SERVICES												
(PUBLICS ET PRIVES)		293	514	34	200	0	0	11	27	338	784	1122
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES												
AU SENS ETROIT DU TERME,	-	400	40.4	0		0			44	474		070
REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES		163	194	0	0	0	0	8	11	171	205	376
		2374	2170	1805	1292	1	42	77	66	4255	3616	7871
ANNEE 2015												
ENTREPRISES	2 0 15	RESID	ENITS	EDONI	 ΓALIERS	DOM	/ ICILE	APPR	ENITIC	TC	TAL	
Nom	Adresse			Н	F	H				H	F	Total
Nom	Auresse		1							11		Total
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)		45	8	1	2	0	0	0	0	44	12	56
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)		1564	1156	1672	994	1	42	39	12	3276	2204	5480
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)		765	1006	132	296	0	0	38	54	935	5 1400	2335
	TOTAL	2374	2170	1805	1292	1	42	77	66	4255	3616	7871

## Chômeurs inscrits au 31 décembre

2007	189
2008	197
2009	455
2010	354
2011	288
2012	347
2013	363
2014	398
2015	508
2016	426
2017	341

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2007



#### Assurance chômage

## Office régional de placement (ORP)

#### Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage ;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail ;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité ;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail ;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- conseiller et assister les demandeurs d'emploi,
- rechercher et pourvoir des emplois vacants,
- présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- appliquer les critères du travail convenable,
- prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

#### Mesures d'intégration professionnelle

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1<sup>er</sup> juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

#### ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE

## Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- d) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 20'497,10.

## Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre à cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie. Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS - personnes seules - couples	2017 329 <u>60</u> 389	2016 345 <u>55</u> 400
Prestations complémentaires AI - personnes seules - couples	172 <u>26</u> 198	157 <u>25</u> 182

#### Allocation complémentaire communale

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 379'858.15 (Fr. 349'235.70 en 2016).

#### **Rentes AVS ordinaires**

Il a été procédé à 32 inscriptions durant l'exercice écoulé (31 en 2016).

## **Allocation pour impotent**

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

#### **Assurance-invalidité**

Il a été procédé à 1demande de prestations durant l'année écoulée (1 en 2016).

#### **Actions diverses**

#### Allocation de Noël

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

- personne seule	Fr. 225
- couple	Fr. 350
- orphelin	Fr. 145
- enfant de famille nombreuse indigente	Fr. 135

La charge totale s'est élevée à Fr. 148'440.65.

#### Allocation de chauffage

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 43'612.20-.

## **OFFICE DU LOGEMENT**

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

## Statistique des logements vacants

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2017 notre ville comptait 321(226 en 2016) logements vacants, soit :

#### Durée de la vacance :

		Durée de la vacance			
	Nombre de logements vacants	Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois	
Canton de Neuchâtel	1′444	270	526	646	
Le Locle	235	69	79	87	

Loyer mensuel moyen des logements vacants :

Loyer mensuer moyen des rogements vacants .						
	Moyenne du loyer sans charges (en francs)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces
Canton de Neuchâtel	613	777	962	1′256	1′698	1′779
Le Locle	428	602	706	852	1′060	-

# **Parc immobilier**

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces : Logements de :

1 pièce	382
2 pièces	826
3 pièces	1′940
4 pièces	1′549
5 pièces	615
6 pièces	400
Total	5′712

# **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Personnel**

M. Pascal Schaffter, Coordinateur Sécurité Publique – Chef de Service Mme Véronique Speidel, secrétaire à 80% Mme Séverine Baehler, collaboratrice administrative à 60%

Agents de sécurité publique, Bernard Dauchy - Jacques Sauteur - Gaël Voisard - Dylan Schmid.

Les agents du Service du Domaine Public en plus des missions habituelles se sont vus autoriser depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par le commandant de la police neuchâteloise le contrôle de la circulation dans les zones à restriction de circulation (Bordiers autorisés). En plus de cette tâche, ils ont suivi une formation d'une journée sur la procédure des procès-verbaux d'auditions pour les infractions contestées par des plaignants au Centre de Formation de la Police neuchâteloise à Colombier. Ils suivent également dans ce même centre des cours (TTI) Technique-Tactique d'intervention, 8 cours par année afin d'être à niveau pour le maniement du bâton télescopique qui est considéré comme une arme, pour l'utilisation des menottes et du spray au poivre.

Le service s'occupe également du remontoir, pour ce qui concerne les dérangements et autres pannes. Il y a également la gestion des voies bus et la remise des autorisations pour y circuler.

#### Police neuchâteloise de proximité - Poste du Locle

- 1 chef de poste
- 1 remplaçant du chef de poste
- 7 gendarmes

Poursuites	2014	2015	2016	2017
	2744	3537	3974	4252

La somme encaissée pour l'année 2014 – **Fr. 145'432.-**, pour l'année 2015 – **Fr. 187'461.-**, pour l'année 2016 – **Fr. 210'622.-**, pour l'année 2017 – **Fr. 225'356.-**.

#### **Services d'ordre**

Les services d'ordre ont été effectués par le SDP en collaboration avec les services communaux, les Pol-Routes, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

Course Horlogère - Carnaval - Marche du 1<sup>er</sup> Mars - Marche du 1<sup>er</sup> Mai - Street Hockey - Joutes sportives - Fête des Promotions - Rock Altitude - Foire du livre - Marché d'automne - Course cycliste Le Locle - Sommartel - Course cycliste Combe-Girard - Sommartel - Fête du 1<sup>er</sup> août - La Trotteuse-Tissot - Saint-Nicolas.

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 30'682.50. - pour l'ensemble de l'année.

En 2018, le corps des sapeurs-pompiers (police routes - Pol-rte) ne sera plus rattaché au SIS des Montagnes neuchâteloise. Son personnel fera partie de la Sécurité Publique de La Chaux-de-Fonds qui le mettra à disposition des autres communes contre rémunération, Fr. 45. - par personne et par heure et s'appellera volontaire

Amendes d'ordre	2014	2015	2016	2017
Mesures Hivernales Zone bleue Parc limité Parcage sur les trottoirs Arrêt interdit Stationnement interdit Parc réservé aux handicapés Fond privé constaté Déchet Ligne interdisant l'arrêt Circulation	547 1751 1161 45 44 763 14 218 59	1142 2351 1710 81 59 907 40 187 5 137 166	1407 1498 1370 93 124 777 19 74 16 91 224	1655 811 720 19 109 409 8 54 4 61 145
<u>TOTAL</u>	4602	6785	5693	3995
Travail du SDP en heures	2014	2015	2016	2017
Déchets urbains Contrôle des collèges Contrôle des haies Mesures hivernales Véhicules abandonnés Manifestations Contrôle de l'éclairage public Enquêtes Fonds privés - Dénonciations Contrôle signalisation de chantiers Formation/instruction Contrôle secteurs en général  Remise de documents	116 90 43 101.5 16.5 394 20.5 108.5 53 56.5 1716.5	56 84 32 220 39 350 13 200 45 20 120 129	87 57 58 222 48 380 16 292 42 25 136 120	113 108 36 320 49 360 20 202 44 45 138 122
Notifications et actes judiciaires Retrait des plaques Fonds privés dénoncés  Contrôles de vitesse police neuchâteloise	2014	147 75 30 <b>2015</b>	212 85 32 <b>2016</b>	199 50 26 <b>2017</b>
Nombre de contrôles effectués Nombre de véhicules contrôlés Nombre d'amendes d'ordre Nombre de procès-verbaux % de conducteurs en infraction	57 23984 2150 72 <b>9.26%</b>	70 30015 2062 43 <b>9.06%</b>	89 25538 2050 65 <b>8.3%</b>	84 32180 2402 49 <b>7,6%</b>

# Contrôle de vitesse du SDP avec les panneaux de vitesse - Speedy

Le SDP s'est doté de deux appareils de mesure de la vitesse en 2015. Ces appareils servent de statistique. Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre, ils sont posés dans différents endroits de la Ville. Toutes les deux semaines ils sont déplacés.

Accidents de circulation annoncés	2014	2015	2016	2017
Accidents	29	36	42	33
Piétons impliqués	3	2	2	4
Blessés légers	17	9	24	17
Blessés graves				0
Tué	0	0	0	0

2015

2016

2017

Fr. 300'976.24 244'486.- 230'000.- 230'000.-

## Éducation routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

7 postes fixes sont tenus par des patrouilleurs adultes.

L'instruction, la formation, le contrôle et le remplacement est donnée par le SDP. Il s'occupe également de l'habillement

Le coordinateur de la Sécurité Publique Pascal Schaffter est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel.

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

2015	2016	2017
60	72	63
	60	

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

Statistique des véhicules sur la Commune du Locle	2014	2015	2016	2017
Véhicules légers	5637	5774	5732	5626
Véhicules lourds	3037 41	29	28	28
Remorques et caravanes	369	348	345	355
Machines de travail	37	36	39	40
Véhicules agricoles	72	74	75	78
Motocycles	398	415	396	424
Motocycles légers	19	22	19	16
Total	6573	6698	6634	6567

## Signalisation routière

Une partie de la signalisation a été remise aux normes HIP, selon crédit d'investissement.

Chantiers et fouilles	2014	2015	2016	2017
Demandes d'autorisation de permis de fouilles	40	48	36	42

## **Chantiers importants**

La 1ère phase de l'aménagement de La Place du 1er Août est terminée. La deuxième phase se fera en en début d'année 2018. Cette Place sera transformée en gare routière et sera utilisée par Trans N et cars postaux. La rue des Cardamines depuis le n°22 jusqu'à son intersection avec la rue des Abattes a été refaite entièrement.

#### **Taxe des chiens**

**667** chiens ont été déclaré sur la commune. La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année. Le SDP s'occupe de l'encaissement des retardataires.

## Salubrité publique

Au cours de l'année 2017, 4 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents. Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas. La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

#### **Les Brenets**

#### **Patrouilles**

180 heures sont réalisées pour les tâches suivantes :

Contrôle du trafic dormant Véhicule sans plaque (Epave) Mesures hivernales Retrait des plaques Surveillance du trafic dormant Surveillance des collèges Manifestations Promotions Fête nationale Fête du Doubs Fête de la jeunesse Actes judiciaires Commandement de payer

Les Brenets	2015	2016	2017
Mesures hivernales	9	9	35
Zone bleue	48	3	6
Trottoir	11	7	3
Parcage interdit	2	2	15
Commandement de payer		12	8
Retrait de plaque		2	5
Ņotifications		1	1
Élagage		10	6

Le contrat de prestation avec Les Brenets a été reconduit pour 2018.

# **ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS**

# **Statistiques**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre des inhumations										
a) adultes domiciliés au Locle	8	8	14	11	9	4	8	1	9	7
b) adultes domiciliés à l'extérieur	0	0	1	0	1	0	2	0	0	0
c) enfants domiciliés au Locle	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations	9	8	16	12	10	4	11	1	9	7
Nombre des dépôts d'urnes										
a) sur des nouvelles concessions "A"	9	4	2	5	1	4	1	0	4	5
b) sur des concessions "A" existantes	17	11	17	15	11	18	15	18	11	13
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	1	2	4	1	0	1	0	1	4	0
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	6	10	6	17	6	12	5	7	7	9
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	8	4	7	7	4	14	13	10	12	11
g) sur des tombes d'inhumés	9	8	12	7	11	8	5	5 25	11	4
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)  Total des dépôts de cendres	25 <b>75</b>	20 <b>59</b>	18 <b>66</b>	20 <b>72</b>	27 <b>60</b>	27 <b>84</b>	23 <b>62</b>	25 <b>67</b>	22 <b>71</b>	25 <b>67</b>
Total des depots de cendres	75	59	00	12	60	04	02	67	/1	67
Nombre de concessions échues										
a) ayant été renouvelées	33	38	39	29	34	24	32	40	24	29
b) n'ayant pas été renouvelées	12	24	29	26	25	24	28	32	23	17
Total des concessions échues	45	62	68	55	59	48	60	72	47	46
Landing day described as a land of the lan										
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle a) personnes domiciliées au Locle	4E	40	4E	EO	41	46	41	27	40	41
-71	45 23	40 14	45 14	53 13	41 26	46 19	41 14	37 19	40 15	41 17
b) personnes domiciliées à l'extérieur  Total des locations de chambres mortuaires	68	54	59	66	67	<b>65</b>	55	<b>56</b>	55	58
Total des locations de chambres mortuaires	00	34	39	- 00	07	65	33	30	33	36
Descriptif résumé des emplacements existants dans		I		l		I		I		
notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture		Unités	libres							
remonte à 1906 :										
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties										
dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974										
et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable;										
emplacement pour 4 urnes.										
En 2017 mise "hors service" de 39 tombes des secteurs R										
(21) et S (18) dans l'objectif de libérer et ne plus réattribuer										
de concessions dans ce secteur à l'avenir; la variation des										
emplacements libres en 2017 est due à cela.	292	320	350	364	383	388	400	416	432	408
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées										
dans le secteur pour incinérés aménagé en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12										
urnes	3	4	4	4	6	8	9	6	9	11
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs	- 3		7	_	- 0	0	- 3	0	3	- 11
cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et										
2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable;										
emplacement pour 2 urnes.										
NB : la face 2 du mur L construit en 2008 n'a jamais été										
mise en service à ce jour faute de besoins. Les 36 niches										
de cette face ont été considérées comme "hors service" et										
déduites du total des emplacements libres à dater de 2008.										
	60	65	63	58	58	54	53	56	64	62
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès										
1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8										
secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre										
eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée										
de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de										
rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32										
Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)										
	I	l	<u> </u>	L	<u> </u>	L		L		

#### Commentaires sur l'année 2017

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- 63 % des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- 7 inhumations soit à peine moins que la moyenne de ces dix dernières années.
- Un nombre de dépôts de cendres (67) dans la moyenne décennale (68), avec la répartition suivante : Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 37% des dépôts ; Concessions A et B = 27% des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 30% des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 6% des dépôts.
- Pour les unités libres des emplacements de type « A » (tombes pour 4 urnes) et « Columbariums » (murs cinéraires), nous attirons l'attention sur les indications figurant dans le tableau de la page précédente afin de comprendre la variation qui provient de la mise « hors service » d'un certain nombres d'emplacements.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est une agréable habitude depuis 2004, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier-concierge M. Charles-Albert Faivre, auquel il est judicieux d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Dépenses particulières réalisées en 2017 :

- Réfection partielle (coût fr. 4'104.-) de l'enrobé sur divers chemins dont principalement la route d'accès Ouest. Ce travail d'entretien vise à prolonger la durée de vie de ces ouvrages.
- Remplacement du transporteur à chenilles (coût fr. 3'650.-) qui n'était plus réparable. Cet outil de travail est nécessaire aux transports de matériaux jusqu'à proximité des tombes, comme par exemple du gravier, de la terre ou encore les évacuations de monuments lors de la désaffectation des tombes.

## **BUREAU D'OBSERVATION - COSC**

#### **Dépôts**

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une augmentation de la quantité des pièces facturées de plus de 23% par rapport à 2016. Le chiffre d'affaire étant dépendant de prestations diverses commandées en sus des travaux de certification habituels, celui-ci accuse une hausse de presque 25 %.

L'intervention réitérée de la direction du COSC dans la réorientation de certains dépôts a permis d'assurer une répartition plus ou moins équitable entre les 3 BO. Il faut souligner que ces demandes ne font pas l'unanimité des déposants et que le choix final d'accepter ou pas une réorientation de dépôts appartient au déposant.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une augmentation d'environ 13,6% en 2017, soit 1'931'615 pièces par rapport à 1'699'659 pièces en 2016. C'est un nouveau record, le dernier datant de 2015 avec 1'818'835 pièces. Le BO du Locle a facturé 640'267 pièces, soit un peu plus de 33% du total des dépôts au COSC pour un budget estimé à 500'000 pièces. Les prévisions de dépôts pour 2018 sont estimées à 550'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

#### **Direction**

Conformément à la Convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.

Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion (CG) réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Le responsable du BO a également participé à une séance de la commission technique (CT) du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations à l'attention du conseil d'administration (CA) du COSC, mais n'a pas de pouvoir décisionnel.

#### **Accréditation**

« Reconnaissance formelle de la compétence d'un organisme d'étalonnage, d'essai, d'inspection ou de certification à effectuer des essais ou des évaluations de conformité définis selon des exigences fixées au plan international ».

L'accréditation délivrée par le service d'accréditation suisse (SAS) doit être renouvelée tous les 5 ans. Entre les périodes de ré-accréditation, des audits de surveillance sont effectués tous les 18 mois environ. Un audit de surveillance du BO du Locle et de la direction du COSC est programmé en août 2018. Le COSC a été ré accrédité par le SAS pour 5 ans en date de 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Des changements importants par rapport aux accréditations précédentes ont été apportés, dorénavant c'est l'association COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont considérés par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Le COSC est donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC est également accrédité selon la norme ISO 17065 comme Organisme de certification de produits (SCESp) : gardetemps mécanique et à quartz.

Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui aussi audité.

La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

#### Audit d'amélioration continue

A la demande du CA, deux membres de la commission technique, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées. La direction du COSC, les 3 BO et un partenaire externe du COSC sont audités.

Le prochain audit de ce type sera effectué en 2018.

#### Personnel

Courant septembre une personne a débuté son activité au BO dans le cadre de mesure de réinsertion professionnelle.

7 nouveaux employé(e)s auxiliaires ont été engagé(e)s pour remplacer le personnel auxiliaire démissionnaire.

A fin 2017, le BO du Locle compte 15 collaborateurs (trices) fixes employés aux travaux de certification, 1 collaboratrice dans le cadre de mesure de réinsertion professionnelle, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 19 employés auxiliaires.

#### <u>Déposants</u>

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

#### Locaux

Les BO sont volontairement surdimensionnés de telle manière à pourvoir absorber la production d'un BO qui serait momentanément dans l'incapacité de produire.

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, hygrométrie, particules en suspension dans l'air.

Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification et le confort du personnel.

#### <u>Sécurité</u>

Une caméra de surveillance a été installée dans le sas d'entrée du local de stockage des mouvements. En cas d'alarme effraction, cette caméra permet lever le doute sur une éventuelle introduction de personnes non autorisées dans ce local. La maison NSA sécurité avec laquelle nous avons un contrat de service d'intervention sur alarme, est seule habilitée à visionner les images enregistrées par cette caméra.

#### **Energie**

La consommation électrique est stable : 235'485 KWh en 2017 contre 232'962 KWh en 2016.

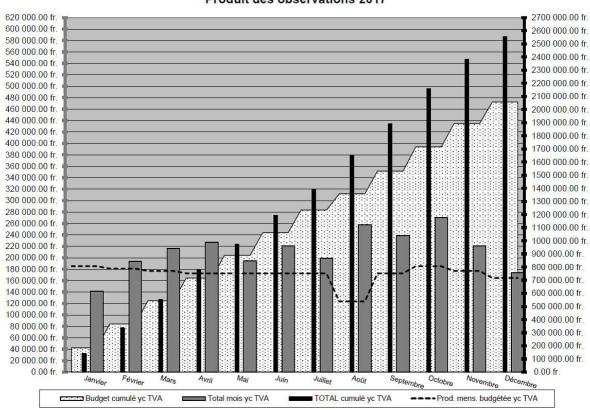
La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours a fortement diminué de : 8'903 KWh en 2017 contre 16'257 KWh en 2016.

Le BO consomme principalement la chaleur produite par l'installation de chauffage de la PPE Le Phare. Courant 2014, la PPE procéda à l'installation de 2 nouvelles chaudières à gaz. Depuis lors, notre consommation de gaz avait fortement augmenté. Des réglages effectués sur la régulation des

chaudières de la PPE ont inversé les parts de consommation. Les décomptes de charges découlant de ce genre de situation sont en adéquation.

#### **Production**

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2017. Les recettes s'élèvent à Fr. 2'548'698.65 TTC, budgétées à Fr. 2'057'400.-.



COSC / BO le Locle Produit des observations 2017

En volume facturé, les dépôts 2017 se répartissent comme suit :

	<u>Mvts</u>	Cumul mvts	Global yc TVA	Cumul global
Janvier	35′908	35′908	Fr. 141'440.25	Fr. 141'440.25
Février	49'826	85'734	Fr. 194'022.20	Fr. 335'462.45
Mars	54'640	140'374	Fr. 215'986.80	Fr. 551'449.25
Avril	57'229	197'603	Fr. 227'231.65	Fr. 778'680.90
Mai	48'280	245'883	Fr. 194'211.50	Fr. 972'892.40
Juin	54'485	300′368	Fr. 220'894.95	Fr. 1'193'787.35
Juillet	49'502	349'870	Fr. 199'461.60	Fr. 1'393'248.95
Août	66'994	416′864	Fr. 257'602.95	Fr. 1'650'851.90
Septembre	58′737	475'601	Fr. 233'358.60	Fr. 1'884'210.50
Octobre	67'052	542'653	Fr. 269'893.85	Fr. 2'154'104.35
Novembre	52'998	595'651	Fr. 220'695.35	Fr. 2'374'799.70
Décembre	44'616	640'267	Fr. 173'898.95	Fr. 2'548'698.65
Total	640′267		Fr. 2'548'698.65	

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

## **SERVICE DES EAUX**

#### <u>Préambule</u>

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Les actifs liés à cette activité restent comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

#### **Secteur production**

## Pluviométrie et hydrologie

En 2017, il est tombé 1'287 mm de précipitations contre 1'460 mm en 2016.

Le mois de décembre 2017 a été relativement pluvieux avec 222 mm (3 mm en décembre 2016).

La moyenne annuelle des 78 dernières années se situe à 1'472 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

## **Zones de protection**

Pour rappel, les zones de protection ont été sanctionnées le 6 juillet 2015 par le Conseil d'Etat.

En 2017, celle des Eplatures a été élargie et celle du puits Verger a été déclassée à cause de l'abandon de l'exploitation de ce puits. Le puits de la Combe-Girard est hors service depuis avril 2017, en attendant que le conflit d'intérêts concernant la présence de jardins potagers sur sa zone de protection S1 soit résolu.

Une étude est en cours pour déterminer l'origine de la contamination de l'eau de la nappe alimentant le puits de France par du perchloréthylène.

#### Réseau de transport d'eau brute

Depuis l'été, la modification et l'optimisation des installations ont permis de profiter d'une adduction gravitaire jusqu'à la chaîne de traitement.

Pour rappel, une optimisation des installations permet une adduction par gravité (sans pompage) de l'eau des sources de la Grecque depuis août 2016 et de celle de la Combe-Robert depuis l'automne 2015.

## Stockage d'eau brute

Les cuves du réservoir des Jeanneret et la cuve de mélange de l'usine centrale ont été lavées en janvier. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

## **Puits et captages**

#### Puits des Envers

Environ 660 heures de pompage (~55'000 m³ évacués au Bied) ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

#### Puits de la Maladière

Réfection des murs intérieurs de l'édicule avant la modernisation des installations électromécaniques prévue en 2018.

#### Sources de la Combe-Girard

Modification et optimisation des installations électromécaniques. Remplacement du turbidimètre.

#### Puits des Jeanneret

Remplacement du couvercle et de l'échelette d'accès. Réfection de la maçonnerie.

## Pompage d'eau traitée

Mis à part les travaux normaux d'entretien et de maintenance, aucun travail notoire n'a été réalisé cette année.

#### Chaîne de traitement (CTE)

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

Une étude a permis de comparer les résultats obtenus avec le floculant utilisé depuis l'installation de la CTE, le WAC HB, avec un autre polychorosulfate d'aluminium, Ensola Floc HB800. Ce dernier a montré de meilleures performances et il est utilisé depuis octobre 2017.

La vanne électrique 4.1 a été remplacée le 15 juin, car suspectée d'être non étanche.

L'entretien annuel du système de production d'ozone a été réalisé en janvier, ainsi que le lavage des cuves d'eau traitée. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

#### Réservoirs

#### Réservoir du Communal

Le lavage annuel des cuves a eu lieu en janvier. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

## Réservoir du Voisinage

Le lavage annuel des cuves a eu lieu fin mars. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

## Eau de secours

#### **SIVAMO**

Le quota journalier a été de 234 m³ pour 2017, soit un soutirage annuel de 85'376 m³.

Les ressources locales étant suffisantes, il n'y a pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, malgré les livraisons importantes au SEVAB (68'320 m³).

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

## **Télégestion**

- 4'026 alarmes ont été traitées en 2017 (1'325 indicatives, 2'079 en priorité secondaire et 622 urgentes)
- Les sources de la Combe-Girard, de la Combe-Robert et de la Grecque ont été intégrées dans le système Rittmeyer. Ce système permet de soutirer de l'eau de manière gravitaire.
- Des mesures en continu de Redox, d'extinction UV254, de conductivité, de turbidité, de pH et de température ont été intégrées dans le système de supervision Ritop. Celles-ci sont mesurées à la station de pompage du Saignolat et confirment la bonne qualité d'eau en direction de la vallée de la Brévine. Ces mêmes mesures sont également disponibles au réservoir du Voisinage.
- Des nouveaux détecteurs d'intrusion ont été installés à la station de traitement. La sécurité de ce lieu stratégique est ainsi renforcée.

#### **Secteur distribution**

#### Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- Communal, de la piscine à Abattes
- Cardamines 20 à Abattes
- Place du 1<sup>er</sup> Août

#### **Fuites**

15 fuites (6 en 2016) ont été réparées en 2017, dont 10 dues à la corrosion, 1 cassure, 1 accident et 3 divers.

#### Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 30 occasions : 4 fuites, 2 alarmes qualité de l'eau, 9 défauts d'appareils, 4 problèmes sur le pompage, 4 défauts de transmission, 3 alarmes niveau de réservoir, 2 défauts d'électricité et 2 alarmes effraction.

## Statistiques du réseau

	2017	2016	Variation
Longueur du réseau d'adduction (mètres)	9'374	9'374	
Longueur du réseau de distribution (mètres)	54'322	54'186	136
Longueur des branchements (mètres)	34'392	33'942	450
Longueur totale (mètres)	98'088	97'502	586

Nombre de bornes hydrantes	271	268	3
Nombre de fontaines publiques (hors circuit fermé)	31	31	
Nombre de prises d'eau TP	28	28	-

	Distribution	Branchements
	m	m
Remplacement, entretien	679	528
Taux de renouvellement [%]	1.25%	1.53%

## **Fontaines publiques**

Sur les 32 fontaines publiques de la ville, 7 sont utilisées comme purges permanentes en bout de réseau. Les 25 autres sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la ville depuis le 1er juillet 2010.

La fontaine des Trois Rois n'a toujours pas été remise en service en raison d'infiltrations dans le parking souterrain constatées en 2013.

De nouveaux équipements, jets d'eau et éclairage ont été mis en service à la Fontaine de l'Hôtel-de-Ville.

#### Ventes d'eau

	2017	7	201	6
Eau vendue (y. c. SEVAB)	830'000	m <sup>3</sup>	820'000	m³
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	205	litres	205	litres
Livraison à des tiers (SEVAB)				
Eau livrée par le SEVAB	2'359	$m^3$	7'449	$m^3$
Eau livrée au SEVAB	68'320	$m^3$	52'390	$m^3$
Vente au SEVAB	65'961	m <sup>3</sup>	44'941	m <sup>3</sup>
Différence avec l'année précédente	21'020	m³	-25'325	$m^3$
ou	+ 46.8	%	- 36	%

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 2'359 m<sup>3</sup> d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

La sécheresse du deuxième semestre a nécessité la livraison en direction du SEVAB de 68'320 m³ d'eau pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de La Brévine.

#### Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	2017	2016
Pose de nouveaux compteurs	5	11
Dépose de compteurs	5	5
Remplacement de compteurs	93	5
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1'646	1'646
Contrôles périodiques d'installations	89	34
Nb d'installations périodiques non conformes	29	8

## **Secteur Qualité**

Une permanence téléphonique « Piquet qualité » est en place depuis 2015. Ce piquet, qui est atteignable 24h/24, appuie un autre piquet, lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

Depuis juillet 2015, le réseau du Locle est à nouveau désinfecté avec du chlore. Cette décision ne remet pas en cause la réflexion en cours pour la diminution progressive de la chloration de l'eau, la mise en place d'une surveillance continue de la qualité de l'eau et l'application de nouvelles dispositions pour les interventions dans les réseaux, afin de réduire les risques de contamination microbiologique.

Dans ce sens, un renforcement de la surveillance en continu est actuellement mis en place. Ces mesures permettent de réagir en temps réel et de diminuer le nombre d'analyses ponctuelles faites par le laboratoire, ainsi que les coûts qu'elles engendrent.

Concernant la microbiologie, un cytomètre en flux en continu a été installé à la sortie du bassin d'eau traitée de la CTE. Il permet d'évaluer les variations du nombre total de cellules et du nombre de cellules vivantes présentes.

#### **Autocontrôle**

En 2017, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau du réseau du Locle a globalement respecté les valeurs maximales tout au long de l'année.

L'eau est traitée par chloration; la teneur moyenne en chlore libre dans le réseau était de 0.06 mg/l en 2017 (valeur maximale: 0.1 mg/l).

## Qualité

7 demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2017, dont 3 ont nécessité une intervention sur place. Les autres demandes ont été réglées par téléphone, lettre ou courriel.

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée. C'est une eau dure, calcique, chargée en hydrogénocarbonates, peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates ont varié de 6.2 à 7.5 mg/l en 2017.

Tableau 1. Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2017

			Nombre			
Interventions	Types d'analyses		Points de prélèvement	Echantillons analysés		
	Bactériologie et chir	mie	13	52		
Sources	Micropolluants		1	1		
	Métaux		12	12		
	Bactériologie, chimie		23	96		
Réservoirs et réseau	seau Micropolluants		1	1		
	Cytométrie en flux		2	22		
Fortugarith for the sufficient	microbiologie, chimie	physico-	8	58		
Extrémités de réseau	Cytométrie en flux		8	85		
	Métaux		2	2		
Fontaines	Bactériologie, chimie	physico-	20	20		
Chantiers	Bactériologie, chimie	physico-	20	22		

#### **Eaux brutes**

En 2017, 52 échantillons des sources et des puits ont été analysés sur 13 points de prélèvement. Leur composition chimique est stable tout au long de l'année et la qualité bactériologique varie en fonction des provenances et des conditions météorologiques.

## Chaîne de traitement de l'eau (CTE)

Des analyses mensuelles ont été effectuées sur l'eau produite le long de la chaîne de traitement. Il n'y a pas de dépassement des normes légales pour les analyses microbiologiques de l'eau traitée.

6 dépassements de la valeur maximale pour le chlore libre (0.1 mg/l) ont été enregistrés, ainsi qu'une valeur pour le carbone organique total (1 mg/l). 8 dépassements de la valeur maximale pour l'ozone (50 g/l) ont été enregistrés, mais aucun après le traitement au peroxyde, qui doit le neutraliser. Ces non-conformités ne présentent pas de danger pour la santé humaine.

#### Eaux traitées

104 échantillons ont été analysés dans le réseau (réseau, réservoirs, extrémités de réseau, fontaines). 4 dépassements de la valeur maximale pour les germes aérobies mésophiles (300 UFC/ml) ont été enregistrés, mais qui n'ont pas été confirmés lors d'une seconde analyse. Les autres analyses microbiologiques sont conformes.

3 dépassements de la valeur maximale pour le chlore libre (0.1 mg/l) ont été signalés, 2 pour le carbone organique total (1 mg/l) et 6 pour le silicium (5 mg/l). Ces non-conformités mineures ne mettent pas en danger la santé des consommateurs.

## Micropolluants

Une campagne d'analyses de 153 micropolluants organiques, incluant des pesticides, des médicaments, des perturbateurs endocriniens, des composés organiques volatils, des hydrocarbures polycycliques aromatiques, des hydrocarbures aliphatiques C5-C10 et C10-C40 et des antioxydants, a été effectuée en juillet 2017.

Les résultats des analyses montrent qu'aucune des substances analysées n'a été détectée, ni dans l'eau brute ni dans l'eau traitée, malgré les méthodes d'analyses ultraperformantes qui permettent de détecter des concentrations de l'ordre de 10 ng/l, selon les substances.

Etant donné le très grand nombre de substances susceptibles d'être présentes dans l'environnement, il n'existe pas de norme différenciée par substance, sauf pour certaines catégories, comme les pesticides.

Dans ce dernier cas, la norme en vigueur est de 100 ng/l par substance. Cette valeur est considérée comme une valeur maximale pour chaque substance de toxicité inconnue mais à la structure chimique connue et ayant des caractéristiques structurelles suggérant un potentiel génotoxique. Pour les substances qui ne sont pas considérée comme ayant un potentiel génotoxique, la norme est de  $10 \, \mu g/L$ .

La présence de micropolluants organiques dans les eaux souterraines en Suisse à des concentrations de l'ordre du ng/l a été démontrée, mais, dans l'état actuel des connaissances, ces valeurs ne représentent pas un danger pour la santé des consommateurs.

Tableau 2. Analyse de l'eau du réseau prélevée au collège des Girardet, 29 août 2017

Hydrogéno- carbonates	Chlorure	Nitrates	Sulfates	Calcium	Magnésium	Sodium	Potassium
mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
363.56	17.5	6.0	10.8	103	16.0	8.3	1.6

рН	7.59
Conductivité à 25 °C (µS/cm)	616
Dureté °f	32.7

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteo.ch.

#### Secteur bureau technique eau

#### Base de données topologiques

Une partie des réseaux et branchements a été daté afin d'améliorer la valorisation du réseau. La suite se fera en 2018.

# Projet de réseau d'eau à Beauregard

Acceptation de l'offre de prestations Viteos pour la ville du Locle et la commune des Brenets.

Démarrage du mandat pour l'alimentation du réseau AF Beauregard par l'envoi de formulaires aux habitations susceptibles d'être raccordées. En cours de dépouillement.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

	2016	2017	Différence
Puissance installée [kW]	167	159	-8
Nb ensemble lumineux 1)	1'378	1'369	-9
Nb de luminaires 2)	1'399	1'396	-3
Nb de lampes 3)	1429	1'420	-9
Types de lampes			
Fluorescent	14	14	
Iodures métalliques	78	79	1
Sodium	647	629	-18
Mercure	234	177	-57
LED	455	521	66
Divers	1	0	1

- 1) Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses
- 2) Luminaire équipé d'une ou plusieurs sources lumineuses
- 3) Source lumineuses

Les baisses successives de consommation sur les 8 dernières années représentent 32.6%, dépassant ainsi les objectifs fixés.

Les lampes à vapeur de mercure, dont le nombre a diminué de 57 unités, ne représentent plus que 12% de l'ensemble.

